

VOLUME

1

2008  
2009

# COMPTES PUBLICS

États financiers consolidés du gouvernement du Québec  
Année financière terminée le 31 mars 2009

Québec 

# COMPTES PUBLICS 2008-2009

## VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2009

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86  
de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001)

**Finances**  
**Québec** 

**Comptes publics 2008-2009 – Volume 1**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Octobre 2009**

**ISBN 978-2-550-57099-8 (Imprimé)**

**ISBN 978-2-550-57100-1 (PDF)**

**ISSN 0706-2869**

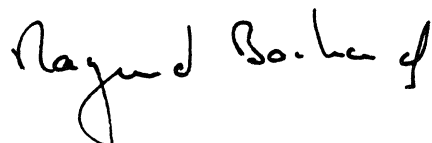
**© Gouvernement du Québec, 2009**

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec  
L'Honorable Pierre Duchesne  
Hôtel du gouvernement  
Québec

Excellence,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Bachand". The signature is written in a cursive style with a large initial 'R'.

Raymond Bachand

Québec, octobre 2009



Monsieur Raymond Bachand  
Ministre des Finances  
Hôtel du gouvernement  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2009, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in cursive script, reading "Carole Boisvert".

Carole Boisvert, FCA

Québec, octobre 2009



## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS .....                  | 9  |
| GLOSSAIRE .....   | 11 |
| <b>ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</b>                     |    |
| 1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2008-2009 .....        | 19 |
| 2. RETOUR SUR LE BUDGET 2008-2009 .....                 | 21 |
| 3. RISQUES ET INCERTITUDES.....                         | 22 |
| 4. AFFECTATIONS DU SURPLUS ANNUEL .....                 | 24 |
| 5. ANALYSE DES ÉCARTS.....                              | 28 |
| 5.1 COMPARAISON DU RÉEL AVEC LE BUDGET.....             | 29 |
| 5.2 COMPARAISON DU RÉEL AVEC L'EXERCICE PRÉCÉDENT ..... | 34 |
| 6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES .....              | 37 |
| 7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS.....           | 46 |
| ANNEXE - STATISTIQUES FINANCIÈRES .....                 | 58 |
| <b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>                      |    |
| DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....                      | 65 |
| RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL.....                    | 67 |
| ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT .....    | 69 |
| ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS.....                | 70 |
| ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....          | 71 |
| ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE .....  | 72 |
| ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE .....             | 73 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS.....         | 75 |



**ANNEXES**

|  |     |
|--|-----|
| 1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ..... | 121 |
| 2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX, FONDS D'AMORTISSEMENT ET AUTRE FONDS DU GOUVERNEMENT.....   | 123 |
| 3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT.....   | 127 |
| 4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT.....  | 137 |
| 5. MINISTÈRE, ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT .....   | 138 |
| 6. DÉTAIL DES REVENUS.....   | 139 |
| 7. DÉTAIL DES DÉPENSES.....  | 140 |
| 8. PLACEMENTS TEMPORAIRES .....  | 141 |
| 9. DÉBITEURS .....   | 142 |
| 10. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT .....  | 143 |
| 11. PLACEMENTS À LONG TERME .....  | 151 |
| 12. FONDS DES GÉNÉRATIONS .....  | 153 |
| 13. ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE).....   | 155 |
| 14. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....   | 156 |
| 15. REVENUS REPORTÉS .....   | 157 |
| 16. AUTRES PASSIFS .....   | 158 |
| 17. DÉTTES .....   | 159 |
| 18. INVESTISSEMENT NET DANS LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION .....  | 162 |
| 19. IMMOBILISATIONS .....  | 166 |
| 20. DÉTAIL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....  | 168 |
| 21. ÉVENTUALITÉS .....   | 172 |
| 22. SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR UN MINISTÈRE, DES ORGANISMES ET DES FONDS DU GOUVERNEMENT .....   | 176 |
| 23. RÉSERVE DE STABILISATION .....   | 178 |
| 24. INFORMATIONS SECTORIELLES.....   | 179 |

## Présentation des Comptes publics

Les *Comptes publics 2008-2009* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire pour en faciliter la compréhension. L'analyse présente maintenant l'évolution des principales tendances sur les postes importants des états financiers.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers ».

La production des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes, fonds, organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ce document.

Préalablement à la publication de ces comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment par le biais du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics 2008-2009* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2008-2009. Les prévisions initiales avaient été présentées au Budget 2008-2009 du 13 mars 2008 et ont été révisées lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* du 4 novembre 2008. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le Budget 2009-2010 du 19 mars 2009. Pour les fins des comptes publics, lorsqu'une comparaison est effectuée entre les résultats réels et les prévisions budgétaires, cet exercice se fait en se référant aux données budgétaires initiales présentées au budget 2008-2009 du 13 mars 2008, et ce, tel que le recommande l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2009 ont été préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

### Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations survenues au cours de l'année financière 2008-2009.

Les états financiers consolidés se composent principalement des éléments suivants :

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et des autres charges courantes.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette de laquelle il faut soustraire la valeur nette des actifs non financiers pour déterminer les déficits cumulés.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'exercice, des variations dues aux actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées par les activités de fonctionnement, d'investissement, d'investissement en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui sont retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et un état consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes.

Le rapport du Vérificateur général du Québec présente son opinion sur les états financiers consolidés.

### **Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec**

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

## **Glossaire**

Les termes suivants sont utilisés dans la section « Analyse des états financiers » et dans tous les états financiers contenus dans ce volume.

### **Actifs financiers**

Actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à être consommés dans le cadre normal des activités du gouvernement.

### **Actifs non financiers**

Actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidités pouvant servir au remboursement des dettes existantes.

### **Besoins financiers nets**

Total net des liquidités requises par les activités de fonctionnement, d'investissement et d'investissement en immobilisations.

### **Comptabilité d'exercice**

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des dépenses découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### **Conventions comptables du gouvernement**

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon d'inscrire les opérations financières à ses livres et d'en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont édictées par une décision du Conseil du trésor.

### **Cycle budgétaire**

Le cycle budgétaire se définit par deux grands principes :

- la planification des revenus et des dépenses par la publication du *Discours sur le budget* et le dépôt du *Budget des dépenses*;
- le suivi de l'évolution des revenus et l'exécution du budget de dépenses.

## **Glossaire (suite)**

### **Dette brute**

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gain (perte) de change reporté et du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme. Les avances du Fonds de financement aux entreprises du gouvernement et aux entités hors périmètre comptable sont également déduites de cette somme.

### **Dette nette**

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

### **Dette représentant les déficits cumulés**

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la dette liée à l'accumulation des déficits au cours des exercices financiers écoulés.

### **Dette totale**

Concept utilisé aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, la dette totale du gouvernement comprend la dette contractée sur les marchés financiers, excluant les emprunts effectués par anticipation et les gains ou pertes de change reportés, et le passif net au titre des régimes de retraite, auxquels sont déduites les sommes accumulées au Fonds des générations.

- Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite est soustrait du passif des régimes de retraite, puisque cet actif est constitué en vue de pourvoir au paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.
- La dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux et la dette provenant du changement de statut d'organismes résultant de la réforme comptable de décembre 2007 sont exclues de la dette totale.

### **Emprunts par anticipation**

Emprunts effectués par le Fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice financier qui serviront à combler ses besoins de financement de l'exercice suivant.

### **Fonds consolidé du revenu**

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation. Le Fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que des organismes budgétaires nommés à l'annexe 1 de la *Loi sur l'administration financière*.

## **Glossaire (suite)**

### **Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)**

En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

### **Fonds des générations**

Le Fonds des générations a été mis en opération le 1<sup>er</sup> janvier 2007 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Suivant cette loi, le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds. Le Fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

### **Indicateurs**

Outils de mesure permettant de suivre et d'apprécier la réalisation d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

### **Instruments financiers**

Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

### **Instruments financiers dérivés**

Instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même.

### **Méthodes de consolidation**

#### *Méthode de consolidation ligne par ligne*

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

## **Glossaire** (suite)

### *Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation*

Les participations dans les entreprises du gouvernement et l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés sur la base de cette méthode.

Dans le cas des entreprises, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. Le coût de la participation est réduit des dividendes déclarés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Dans le cas des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, leur avoir net, représentant la somme de leurs actifs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

## **Missions**

Champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : santé et services sociaux, éducation et culture, économie et environnement, soutien aux personnes et aux familles, gouverne et justice et le service de la dette.

## **Périmètre comptable**

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, les fonds et les entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celles-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

## **Produit intérieur brut (PIB)**

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

## **Glossaire** (suite)

### **Revenus autonomes**

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des entreprises du gouvernement ainsi que du Fonds des générations constituent le total des revenus autonomes.

### **Solde budgétaire**

Le solde budgétaire est défini par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (L.R.Q., c. E-12.0001), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38).

Le solde budgétaire pour une année financière est formé de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement.

- Le solde budgétaire ne comprend pas les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations et certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement, tel que prévu à l'article 2 de la Loi.
- Le solde budgétaire est généralement établi en tenant compte des inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, sauf pour les exceptions prévues à l'article 2.1 de la Loi.
- Le solde budgétaire est augmenté de tout montant nécessaire de la réserve de stabilisation pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

### **Transferts**

Sommes transférées par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre desquelles le gouvernement qui effectue le transfert :

- i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, contrairement à une opération d'achat/vente;
- ii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.





# ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

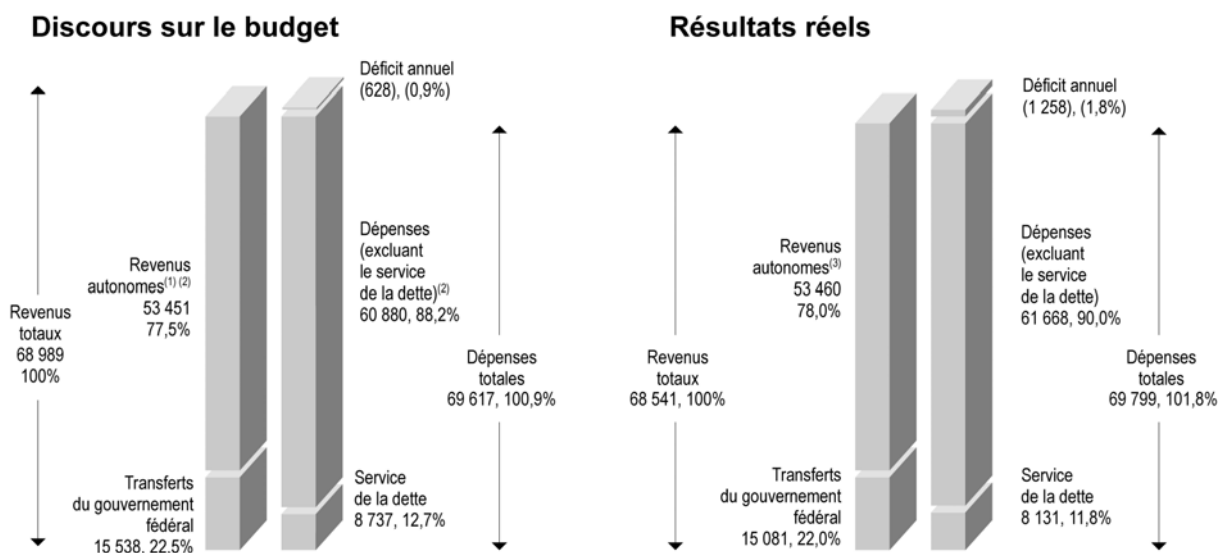


## 1. Faits saillants de l'exercice 2008-2009

### Résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)



Source : États financiers consolidés, p. 69

(1) Incluant les revenus de 742 millions de dollars du Fonds des générations.

(2) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars pour Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, présentés dans les revenus autonomes au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses, pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

(3) Incluant les revenus de 587 millions de dollars du Fonds des générations.

- Lors du budget 2008-2009, le gouvernement s'était engagé à maintenir l'équilibre budgétaire.
  - Ainsi, le déficit annuel prévu de 628 millions de dollars devait tenir compte :
    - de l'affectation de 742 millions de dollars de revenus au Fonds des générations;
    - de l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire, devenue par la suite la réserve de stabilisation, pour un montant de 1 370 millions de dollars;
    - ce qui résultait en un solde budgétaire nul pour les fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.
- Les résultats réels montrent que l'équilibre budgétaire a été maintenu.
  - Toutefois, le déficit annuel est de 630 millions de dollars plus élevé que prévu, s'établissant à 1 258 millions de dollars :
    - une somme de 587 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations;
    - ainsi, pour atteindre un solde budgétaire nul pour les fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, la réserve de stabilisation a été utilisée pour un montant de 1 845 millions de dollars, soit 475 millions de dollars de plus que le montant anticipé au budget.

## 1. Faits saillants de l'exercice 2008-2009 (suite)

- Par ailleurs, en tenant compte des autres transactions, plus particulièrement de l'affectation d'un résiduel de l'excédent de l'exercice 2006-2007 et d'un versement au Fonds des générations, le solde de la réserve de stabilisation, qui s'établissait à 2 301 millions de dollars au 31 mars 2008, s'élève à 433 millions de dollars au 31 mars 2009.
  - Lors du budget du 13 mars 2008, il était prévu que le solde de cette réserve serait de 447 millions de dollars au 31 mars 2009.
- Le total des revenus s'établit à 68 541 millions de dollars, en baisse de 448 millions de dollars par rapport au budget. Il a également diminué de 203 millions de dollars par rapport à l'exercice 2007-2008.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 69 799 millions de dollars, soit une hausse de 182 millions de dollars par rapport à la prévision. Elles ont aussi augmenté de 2 705 millions de dollars en comparaison avec l'exercice précédent.
- Ces écarts entre les résultats réels et le budget 2008-2009 s'expliquent principalement par la dégradation rapide des conditions économiques à la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009, qui a détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement.
  - Pour l'année civile 2008, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 1,0 % alors que la prévision du budget 2008-2009 faisait état d'une hausse de 1,5 %.
  - Une baisse de 13,3 % des revenus des impôts des sociétés a été constatée, ce qui a conduit à des rentrées fiscales plus faibles que celles prévues lors du budget de 415 millions de dollars.
- À cet effet, des actions additionnelles ont été annoncées dans l'Énoncé économique du 14 janvier 2009, dont :
  - Des nouvelles mesures pour soutenir l'économie et l'emploi. Il s'agit notamment de la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles et d'une contribution de 1 milliard de dollars à la Société générale de financement du Québec pour investir dans les entreprises québécoises.
  - La bonification du *Plan québécois des infrastructures 2008-2013*.

## 2. Retour sur le budget 2008-2009 <sup>1</sup>

Lors du budget 2008-2009, le gouvernement s'était engagé à maintenir l'équilibre budgétaire.

La croissance anticipée des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 0,1 %. Cette faible croissance, inférieure au rythme de l'économie, s'expliquait essentiellement par l'impact des mesures fiscales annoncées dans les budgets précédents, notamment la réduction de l'impôt des particuliers annoncée lors du budget 2007-2008.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient décroître de 8,5 %. Cette diminution, par rapport aux résultats atteints en 2007-2008, s'expliquait principalement par la non-réurrence d'une partie des bénéfices réalisés par Hydro-Québec l'année précédente. Ces bénéfices additionnels étaient le résultat d'une croissance des ventes d'électricité. Pour sa part, Loto-Québec présentait, pour 2008-2009, une baisse de ses bénéfices liée notamment à la diminution des revenus provenant des appareils de loterie vidéo à la suite de la mise en œuvre du plan de reconfiguration réduisant le nombre d'appareils en opération.

Les revenus de transferts du gouvernement fédéral devaient augmenter de 3,2 % en 2008-2009 en raison principalement d'une hausse des droits de péréquation du Québec.

Le budget 2008-2009 prévoyait une croissance des dépenses de programmes de 4,2 %. La prévision présentait un rythme de croissance supérieur à celui du PIB nominal estimé à 3,2 %.

De plus, le gouvernement maintenait la santé et l'éducation parmi ses principales priorités. Le discours sur le budget du 13 mars 2008 annonçait une hausse de plus de 1,3 milliard de dollars du budget de la santé ainsi qu'un ajout de 612 millions de dollars au budget de l'éducation. Pour l'exercice 2008-2009, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 25,5 et à 14,0 milliards de dollars.

Le coût du service de la dette devait, pour sa part, baisser de 1,4 %. Cette évolution s'expliquait principalement par la diminution des taux d'intérêt.

Le budget 2008-2009 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 742 millions de dollars, sans compter le versement additionnel provenant de la réserve de stabilisation. Ces revenus, inscrits aux états financiers du gouvernement, ne sont toutefois pas inclus dans le calcul du solde budgétaire pour les fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

---

<sup>1</sup> Les variations commentées dans cette section sont basées uniquement sur les revenus et les dépenses du Fonds consolidé du revenu. Les revenus et les dépenses des entités consolidées ligne par ligne ne sont pas inclus dans ces données car, dans le plan budgétaire, ils sont présentés au net sur une seule ligne.

---

### 3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent amener des résultats réels différents de ceux prévus :

- Les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.
- Le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même pour la santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population.
- Les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transferts du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus.
- Des situations imprévues, tels des arrêts de travail, des catastrophes naturelles, etc.
- La variation des taux d'intérêt de même que de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises qui ont un impact sur le coût de financement.
- Le risque qu'un intermédiaire financier fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit).
- Certaines réclamations et causes en instance dont le gouvernement fait l'objet qui sont présentées à la note 12 (p. 111) des états financiers.
- Les modifications des principes comptables au Canada et à l'échelle internationale.

Les états financiers consolidés font également état à la note 2 (p. 85) des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- L'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes.
  - Le suivi et le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires.
  - Et, plus globalement, la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.
-

### **3. Risques et incertitudes** (suite)

- Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détails à la note 8 (pp. 104-105) des états financiers consolidés.



## 4. Affectations du surplus annuel

### Solde budgétaire

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

Bien que le déficit atteigne 1 258 millions de dollars et qu'une somme additionnelle de 587 millions de dollars ait été affectée au Fonds des générations, le solde budgétaire est à l'équilibre en ayant recours à la réserve de stabilisation pour une somme de 1 845 millions de dollars.

### Solde budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | Discours sur<br>le budget du<br>13 mars 2008 <sup>(1)</sup> | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2009 <sup>(1)</sup> | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2008 <sup>(2)</sup> | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2007 <sup>(2)</sup> |
|--|---|--|--|--|
| <b>Surplus (déficit) annuel</b>  | <b>(628)</b>  | <b>(1 258)</b>                                       | <b>1 650</b>   | <b>1 993</b>   |
| Résultats du Fonds des générations                                       | (742)   | (587)  | (449)  | (584)  |
| Versement au Fonds des générations<br>provenant de la réserve budgétaire |   |  | (200)  |  |
| Utilisation de la réserve budgétaire                                     |   |  | 200  |  |
| Affectation à la réserve budgétaire                                      |   |  | (1 201) <sup>(3)</sup>                               | (1 300)  |
| Utilisation de la réserve de stabilisation                               | 1 370   | 1 845  |  |  |
| <b>Solde budgétaire</b>  | <b>—</b>  | <b>—</b>   | <b>—</b>   | <b>109</b>   |

(1) Le solde budgétaire est établi sur la base de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable*, adoptée en septembre 2009.

(2) Le solde budgétaire est établi sur la base de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en vigueur au 31 mars de l'année financière concernée.

(3) Ce montant inclut un excédent additionnel de 484 millions de dollars pour l'année financière 2007-2008, affecté à la réserve budgétaire à l'occasion du discours sur le budget 2009-2010.

#### 4. Affectations du surplus annuel (suite)

##### Fonds des générations

Dans le budget du 13 mars 2008, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 742 millions de dollars en 2008-2009. Les revenus se sont soldés à 587 millions de dollars, soit 155 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu, en raison principalement des pertes de valeur comptabilisées sur les dépôts à participation. Par ailleurs, un versement additionnel de 132 millions de dollars, provenant de la réserve de stabilisation et découlant des bénéfices réalisés sur une vente d'actifs de la Société immobilière du Québec en 2007-2008, a été affecté au Fonds. Les sommes accumulées dans le Fonds ont atteint 1 952 millions de dollars au 31 mars 2009.

##### Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>                                  | <u>2008</u>                      |
|---|--|----------------------------------|
|   | Discours sur le<br>budget du 13<br>mars 2008 | Résultats<br>réels au 31<br>mars |
|   |  | Résultats<br>réels au 31<br>mars |
| Revenus                                     |  |                                  |
| Redevances hydrauliques                     | 625  | 636                              |
| Biens non réclamés                          | 15   | 1                                |
| Revenus de placement                        |  |                                  |
| Revenus (pertes) sur dépôts à participation | 102  | (50)                             |
| <b>Total des revenus</b>                    | <b>742</b>                                   | <b>587</b>                       |

Source : États financiers consolidés, p. 153

##### Évolution du solde

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|  | <u>2009</u>  | <u>2008</u>  |
|--|--------------|--------------|
| <b>Solde au début</b>  | 1 233        | 584          |
| Plus   |              |              |
| Versement à même la réserve de stabilisation<br>du Fonds consolidé du revenu | 132          | 200          |
| Revenus  | 587          | 449          |
| <b>Solde à la fin</b>  | <b>1 952</b> | <b>1 233</b> |

Source : États financiers consolidés, p. 154

#### **4. Affectations du surplus annuel (suite)**

##### **Réserve de stabilisation**

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38) adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* (L.R.Q., c. R-25.1). Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

La réserve de stabilisation s'établit à 433 millions de dollars au 31 mars 2009 et elle est prévue être utilisée en 2009-2010 pour atténuer le déficit de cette année financière.

#### 4. Affectations du surplus annuel (suite)

##### Réserve de stabilisation (suite)

##### Réserve de stabilisation

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | <u>2009</u>        | <u>2008</u>          | <u>2007</u>         |
|--|--------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Solde au début</b>  | <b>2 301</b>       | <b>1 300</b>         | — <sup>(2)</sup>    |
| Affectation à la réserve   | —                  | 1 201 <sup>(1)</sup> | 1 300               |
| Versement au Fonds des générations   | (132)              | (200)                |                     |
| Affectation du solde de l'excédent constaté<br>de l'année financière 2006-2007 | 109 <sup>(2)</sup> | —                    | —                   |
| Utilisation de la réserve pour le maintien<br>de l'équilibre budgétaire        | (1 845)            | —                    | —                   |
| <b>Solde à la fin</b>  | <b><u>433</u></b>  | <b><u>2 301</u></b>  | <b><u>1 300</u></b> |

Source : États financiers consolidés, p. 178

(1) Ce montant inclut un excédent additionnel de 484 millions de dollars pour l'année financière 2007-2008, affecté à la réserve budgétaire à l'occasion du discours sur le budget 2009-2010.

(2) La *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable*, adoptée en septembre 2009, établit le solde de la réserve à zéro au 1<sup>er</sup> avril 2006. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de cette loi.

## 5. Analyse des écarts

### Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | Discours sur<br>le budget du<br>13 mars 2008 <sup>(1)</sup> | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2009 | Variation par rapport au<br>budget |              | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2008 <sup>(1)</sup> | Variation par rapport à<br>l'exercice précédent |              |
|--|---|---------------------------------------|------------------------------------|--------------|--|---|--------------|
|  |   |                                       | Variation totale                   |              |  | Variation totale                                |              |
|  |   |                                       | \$                                 | %            |  | \$  | %            |
| <b>Revenus autonomes</b>                             |   |                                       |                                    |              |  |   |              |
| Impôt sur le revenu et les biens                     | 28 996  | 28 376                                | (620)                              | (2,1)        | 29 425   | (1 049)   | (3,6)        |
| Taxes à la consommation                              | 13 666  | 13 595                                | (71)                               | (0,5)        | 13 146   | 449   | 3,4          |
| Droits et permis                                     | 1 476   | 1 714                                 | 238                                | 16,1         | 1 652  | 62  | 3,8          |
| Revenus divers                                       | 3 946 <sup>(2)</sup>  | 4 175                                 | 229                                | 5,8          | 4 314  | (139)   | (3,2)        |
| Revenus provenant des entreprises<br>du gouvernement | 4 625   | 5 013                                 | 388                                | 8,4          | 5 025  | (12)  | (0,2)        |
| Revenus du Fonds des générations                     | 742   | 587                                   | (155)                              | (20,9)       | 449  | 138   | 30,7         |
| <b>Revenus autonomes</b>                             | <b>53 451</b>   | <b>53 460</b>                         | <b>9</b>                           | <b>0,0</b>   | <b>54 011</b>  | <b>(551)</b>                                    | <b>(1,0)</b> |
| Transferts du gouvernement fédéral                   | 15 538  | 15 081                                | (457)                              | (2,9)        | 14 733   | 348   | 2,4          |
| <b>Total des revenus</b>                             | <b>68 989</b>   | <b>68 541</b>                         | <b>(448)</b>                       | <b>(0,6)</b> | <b>68 744</b>  | <b>(203)</b>                                    | <b>(0,3)</b> |
| Dépenses (excluant le service<br>de la dette)        |   |                                       |                                    |              |  |   |              |
| Santé et services sociaux                            | 26 221 <sup>(2)</sup>                                       | 26 718                                | 497                                | 1,9          | 25 068   | 1 650   | 6,6          |
| Éducation et culture                                 | 14 743 <sup>(2)</sup>                                       | 14 686                                | (57)                               | (0,4)        | 14 105   | 581   | 4,1          |
| Économie et environnement                            | 8 947   | 8 525                                 | (422)                              | (4,7)        | 8 138  | 387   | 4,8          |
| Soutien aux personnes et<br>aux familles             | 5 490   | 5 538                                 | 48                                 | 0,9          | 5 439  | 99  | 1,8          |
| Gouvernement et justice                              | 5 479 <sup>(3)</sup>  | 6 201                                 | 722                                | 13,2         | 5 592  | 609   | 10,9         |
|  | 60 880  | 61 668                                | 788                                | 1,3          | 58 342   | 3 326   | 5,7          |
| Service de la dette                                  | 8 737   | 8 131                                 | (606)                              | (6,9)        | 8 752  | (621)   | (7,1)        |
| <b>Total des dépenses</b>                            | <b>69 617</b>   | <b>69 799</b>                         | <b>182</b>                         | <b>0,3</b>   | <b>67 094</b>  | <b>2 705</b>                                    | <b>4,0</b>   |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL</b>                      | <b>(628)</b>  | <b>(1 258)</b>                        | <b>(630)</b>                       | <b>s.o.</b>  | <b>1 650</b>   | <b>(2 908)</b>                                  | <b>s.o.</b>  |

Source : États financiers consolidés, p. 69

(1) Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

(2) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars pour Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, présentés à la rubrique « revenus divers » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

(3) Inclut la provision pour éventualités de 200 millions de dollars.

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.1 Comparaison du réel avec le budget

Le plan budgétaire présente les résultats prévisionnels sur une base différente de celle de l'état consolidé des résultats de fonctionnement. Dans les états financiers, les revenus et les dépenses des organismes, fonds spéciaux et comptes à fin déterminée sont ajoutés ligne par ligne à ceux du Fonds consolidé du revenu. Dans le plan budgétaire, les prévisions sont basées sur les revenus et dépenses du Fonds consolidé du revenu, auxquels le résultat net de l'ensemble des organismes, fonds spéciaux et comptes à fin déterminée est ajouté. Les tableaux de cette section présentent les résultats sur une base sectorielle et visent à faciliter la comparabilité des données des états financiers consolidés avec celles du budget.

#### Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|   | Discours sur le<br>budget du 13<br>mars 2008 | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2009 | Variation par<br>rapport au budget |                     | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2008 | Croissance<br>de l'exercice |
|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
|   |  |                                       | \$                                 | %                   |                                       | %                           |
| Revenus autonomes   |  |                                       |                                    |                     |                                       |                             |
| Fonds consolidé du revenu                                 | 44 292                                       | 43 880                                | (412)                              | (0,9)               | 44 439                                | (1,3)                       |
| Organismes, fonds spéciaux et<br>comptes à fin déterminée | 3 792 <sup>(1)</sup>                         | 3 980                                 | 188                                | 5,0                 | 4 098                                 | (2,9)                       |
|   | <u>48 084</u>                                | <u>47 860</u>                         | <u>(224)</u>                       | <u>(0,5)</u>        | <u>48 537</u>                         | <u>(1,4)</u>                |
| Entreprises du gouvernement                               |  |                                       |                                    |                     |                                       |                             |
| Société des alcools du Québec                             | 785  | 808                                   | 23                                 | 2,9                 | 761                                   | 6,2                         |
| Loto-Québec   | 1 295  | 1 375                                 | 80                                 | 6,2                 | 1 360                                 | 1,1                         |
| Hydro-Québec  | 2 500  | 3 098                                 | 598                                | 23,9                | 2 926                                 | 5,9                         |
| Autres  | 45   | (258)                                 | (303)                              | s.o.                | (22)                                  | s.o.                        |
| Ajustements de consolidation                              | —  | (10)                                  | (10)                               | s.o.                | —                                     | s.o.                        |
|   | <u>4 625</u>                                 | <u>5 013</u>                          | <u>388</u>                         | <u>8,4</u>          | <u>5 025</u>                          | <u>(0,2)</u>                |
| Fonds des générations                                     | <u>742</u>                                   | <u>587</u>                            | <u>(155)</u>                       | <u>(20,9)</u>       | <u>449</u>                            | <u>30,7</u>                 |
| Transferts du gouvernement<br>fédéral                     |  |                                       |                                    |                     |                                       |                             |
| Fonds consolidé du revenu                                 | 14 063                                       | 14 023                                | (40)                               | (0,3)               | 13 629                                | 2,9                         |
| Organismes, fonds spéciaux et<br>comptes à fin déterminée | 1 475  | 1 058                                 | (417)                              | (28,3)              | 1 104                                 | (4,2)                       |
|   | <u>15 538</u>                                | <u>15 081</u>                         | <u>(457)</u>                       | <u>(2,9)</u>        | <u>14 733</u>                         | <u>2,4</u>                  |
|   | <u><b>68 989</b></u>                         | <u><b>68 541</b></u>                  | <u><b>(448)</b></u>                | <u><b>(0,6)</b></u> | <u><b>68 744</b></u>                  | <u><b>(0,3)</b></u>         |

(1) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars pour Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, présentés dans les revenus autonomes au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses, pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

##### *Revenus autonomes - Fonds consolidé du revenu*

Au budget, la croissance anticipée des revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 0,1 %. Compte tenu que ces revenus ont été inférieurs de 412 millions de dollars à la prévision de mars 2008, la décroissance observée a plutôt été de 1,3 %, plus particulièrement à cause de la chute des revenus relatifs aux impôts des sociétés de près de 13,3 %.

##### *Revenus autonomes consolidés*

Le total des revenus autonomes est en baisse de 224 millions de dollars par rapport à la prévision présentée au budget 2008-2009 puisque les revenus autonomes des organismes, des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée sont, pour leur part, supérieurs de 188 millions de dollars à ceux budgétés. Cela s'explique notamment par les revenus de 195 millions de dollars de l'Immobilière SHQ, dont le statut a été révisé à la suite de la réforme comptable pour être incluse à la consolidation ligne par ligne, et ce, subséquemment à la préparation du budget en mars 2008.

##### *Revenus provenant des entreprises du gouvernement*

À cet égard, les revenus devaient décroître de 8,5 % en raison principalement de la non-récurrence d'une partie des bénéfices réalisés par Hydro-Québec l'année précédente. Finalement, une décroissance de 0,2 % a été observée puisque les bénéfices d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec pour l'exercice 2008-2009 ont tous dépassé la prévision du budget. La hausse des bénéfices d'Hydro-Québec provient principalement d'une augmentation de ses ventes nettes d'électricité hors-Québec.

##### *Revenus du Fonds des générations*

Le budget 2008-2009 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 742 millions de dollars, sans versement additionnel provenant de la réserve de stabilisation. Ils ont atteint un niveau inférieur à celui anticipé, en raison des revenus de placement moins élevés de 152 millions de dollars. Toutefois, un versement additionnel provenant de la réserve de stabilisation de 132 millions de dollars a été effectué.

##### *Transferts du gouvernement fédéral consolidés*

Le total des transferts du gouvernement fédéral est en baisse de 457 millions de dollars par rapport à la prévision présentée au budget 2008-2009. Cette décroissance s'explique, entre autres, par un report dans la réalisation de certains travaux d'infrastructures municipales financés en partie par des transferts

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

##### *Transferts du gouvernement fédéral consolidés (suite)*

fédéraux, notamment par la Société de financement des infrastructures locales du Québec. Les transferts du gouvernement fédéral ainsi différés représentent environ 230 millions de dollars. Il en va de même pour les activités liées à la mise en œuvre du plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux, ce qui a eu pour conséquence de reporter les transferts prévus de 83 millions de dollars.

#### Dépenses consolidées (excluant le service de dette)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | Discours sur le<br>budget du 13<br>mars 2008 | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2009 | Variation par<br>rapport au budget |            | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2008 <sup>(1)</sup> | Croissance<br>de l'exercice<br>% |
|--|--|---------------------------------------|------------------------------------|------------|--|----------------------------------|
|  |  |                                       | \$                                 | %          |  |                                  |
| Fonds consolidé du revenu  |  |                                       |                                    |            |  |                                  |
| Dépenses de programmes   |  |                                       |                                    |            |  |                                  |
| Ministère de la Santé et des<br>Services sociaux                                       | 25 469                                       | 25 696                                | 227                                | 0,9        | 24 116   | 6,6                              |
| Ministère de l'Éducation,<br>du Loisir et du Sport                                     | 13 984                                       | 14 321                                | 337                                | 2,4        | 13 399   | 6,9                              |
| Autres ministères  | 17 695                                       | 18 533                                | 838                                | 4,7        | 17 311   | 7,1                              |
|  | <u>57 148 <sup>(2)</sup></u>                 | <u>58 550</u>                         | <u>1 402</u>                       | <u>2,5</u> | <u>54 826</u>  | <u>6,8</u>                       |
| Dépenses des organismes,<br>fonds spéciaux et comptes<br>à fin déterminée              | 3 582 <sup>(3)</sup>                         | 3 149                                 | (433)                              | (12,1)     | 3 074  | 2,4                              |
| Déficit annuel des réseaux de la<br>santé et des services sociaux<br>et de l'éducation | 150  | (31)                                  | (181)                              | s.o.       | 442  | s.o.                             |
|  | <u>60 880</u>                                | <u>61 668</u>                         | <u>788</u>                         | <u>1,3</u> | <u>58 342</u>  | <u>5,7</u>                       |

(1) Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

(2) Les dépenses de programmes de 56 948 millions de dollars ont été augmentées de la provision pour éventualités de 200 millions de dollars.

(3) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars pour Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, présentés dans les revenus autonomes au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses, afin de rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.



## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

##### *Dépenses de programmes – Fonds consolidé du revenu*

Le budget 2008-2009 prévoyait une croissance des dépenses de programmes du Fonds consolidé du revenu de 4,2 %. La croissance réelle s'est soldée à 6,8 %, puisque les dépenses ont excédé la prévision présentée au budget 2008-2009 de 1 402 millions de dollars. Les raisons qui ont entraîné cette hausse sont, notamment :

- Le relèvement de 414 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, en lien avec l'augmentation des débiteurs d'impôt et de taxes, due notamment à l'intensification des activités de récupération fiscale et aux conditions économiques plus difficiles.
- Le relèvement de 220 millions de dollars de la dépense relative à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties d'Investissement Québec, notamment dû à la hausse des risques financiers reliés à certaines interventions en vigueur.
- Le transfert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 200 millions de dollars dans une fiducie pour respecter l'engagement du gouvernement de tenir l'Université du Québec à Montréal (UQAM) indemne de l'impact financier associé au projet de l'Îlot Voyageur.
  - Concernant cet engagement, une provision de 200 millions de dollars a été incorporée aux résultats des réseaux en 2007-2008. C'est ce qui explique principalement le surplus réalisé par les réseaux cette année. En effet, le réseau de l'éducation a comptabilisé dans ses revenus de 2008-2009 le versement du Ministère alors que la dépense avait été enregistrée l'année précédente par la provision.
- La majoration des dépenses des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour couvrir les dépenses additionnelles de 195 millions de dollars occasionnées par l'harmonisation des conventions comptables relatives aux immobilisations des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- Conformément à ses engagements envers la Société de financement des infrastructures locales du Québec, le gouvernement a versé au cours de l'exercice sa contribution additionnelle au regard des années 2006-2007 à 2008-2009 pour un montant de 132 millions de dollars.
- Le relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux de 88 millions de dollars pour couvrir l'ensemble des coûts additionnels des programmes de santé.
- Les coûts de 63 millions de dollars résultant de la tenue d'élections générales en décembre 2008.

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.1 Comparaison du réel avec le budget (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

##### *Dépenses consolidées*

Au total, les dépenses consolidées, excluant le service de dette, ont dépassé de 788 millions de dollars le niveau prévu au budget. En contrepartie des dépenses supplémentaires du Fonds consolidé du revenu dont il est fait mention précédemment, les facteurs suivants ont contribué à atténuer ces dépassements :

- Le report dans la réalisation de certains travaux d'infrastructures municipales faisant l'objet de programmes d'aide de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, en contrepartie de la baisse au niveau des transferts du gouvernement fédéral expliquée précédemment.
- La révision de l'échéancier dans la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du Fonds vert, ce qui a eu pour effet de différer à l'an prochain certaines dépenses prévues.

#### Service de la dette consolidé

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|  | Discours sur le<br>budget du 13<br>mars 2008 | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2009 | Variation par<br>rapport au budget |              | Résultats réels<br>au<br>31 mars 2008 <sup>(1)</sup> | Croissance<br>de l'exercice<br>% |
|--|--|---------------------------------------|------------------------------------|--------------|--|----------------------------------|
|  |  |                                       | \$                                 | %            |  |                                  |
| Fonds consolidé du revenu  |  |                                       |                                    |              |  |                                  |
| Intérêts sur la dette  | 4 736  | 4 372                                 | (364)                              | (7,7)        | 4 548  | (3,9)                            |
| Intérêts au titre des régimes<br>de retraite et des autres<br>avantages sociaux futurs | 2 171  | 2 132                                 | (39)                               | (1,8)        | 2 473  | (13,8)                           |
|  | <u>6 907</u>                                 | <u>6 504</u>                          | <u>(403)</u>                       | <u>(5,8)</u> | <u>7 021</u>   | <u>(7,4)</u>                     |
| Organismes et fonds spéciaux   | 1 830  | 1 627                                 | (203)                              | (11,1)       | 1 731  | (6,0)                            |
|  | <u>8 737</u>                                 | <u>8 131</u>                          | <u>(606)</u>                       | <u>(6,9)</u> | <u>8 752</u>   | <u>(7,1)</u>                     |

Source : États financiers consolidés, p. 140 et pp. 180-181

(1) Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

#### *Service de la dette*

Au budget de mars 2008, le coût du service de la dette du Fonds consolidé du revenu devait baisser de 1,4 %. Les résultats réels montrent plutôt une diminution de 7,4 %, puisque le service de la dette s'élève à 403 millions de dollars de moins qu'anticipé. Une autre baisse de 203 millions de dollars s'ajoute pour les organismes et fonds spéciaux. Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse dû au fait que les taux d'intérêt ont été moins élevés que prévu au budget 2008-2009.

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent <sup>1</sup>

#### Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'exercice 2008-2009 ont diminué de 203 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 551 millions de dollars pour les revenus autonomes et une hausse de 348 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral.

La baisse des revenus autonomes de 551 millions de dollars ou de 1,0 % est notamment attribuable aux facteurs suivants :

- Une diminution de 1 049 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement :
  - Pour les particuliers, par la hausse des seuils de revenus imposables et par l'indexation des crédits d'impôt non remboursables.
  - Pour les sociétés, par le ralentissement économique et les impacts des mesures fiscales annoncées lors des budgets de 2007-2008 et de 2008-2009.
- Une hausse de 449 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation, qui résulte notamment de la croissance de 4,7 % des dépenses personnelles des ménages durant l'année civile 2008.
- Une baisse des revenus des entreprises du gouvernement de 12 millions de dollars.
  - Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des provisions pour pertes de la Société générale de financement dont le déficit, en 2008-2009, s'élève à 245 millions de dollars. Cette baisse de revenus est contrebalancée en partie par l'augmentation du bénéfice net de 172 millions de dollars d'Hydro-Québec, provenant notamment d'une augmentation des ventes nettes d'électricité hors-Québec.
- Une augmentation de 138 millions de dollars des revenus du Fonds des générations.
  - Les redevances hydrauliques perçues d'Hydro-Québec ont été entièrement versées au Fonds des générations pendant l'année 2008-2009. Au cours des neuf premiers mois de l'exercice précédent, seulement la moitié des redevances étaient versées.

La hausse des transferts du gouvernement fédéral de 348 millions de dollars ou de 2,4 % découle d'une augmentation de 868 millions de dollars des droits de péréquation.

---

<sup>1</sup> Pour visualiser les écarts commentés, vous référer au tableau sommaire des résultats de fonctionnement consolidés (p. 28).

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

- Cette augmentation est en partie compensée par la non-récurrence de revenus provenant des fiducies mises en place par le gouvernement fédéral pour, notamment, la réduction du temps d'attente, l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire et le logement abordable.

#### Dépenses consolidées

L'augmentation de 3 326 millions de dollars ou de 5,7 % des dépenses excluant le service de la dette est principalement attribuable aux variations suivantes :

- 1 650 millions de dollars ou de 6,6 % en plus à la mission « Santé et services sociaux ». Cette hausse résulte notamment :
  - De la croissance de 436 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre.
  - De la hausse de 434 millions de dollars du coût des services médicaux offerts, principalement par les hausses respectives du nombre d'actes pratiqués et de leur coût moyen.
  - De l'augmentation de 215 millions de dollars des coûts de fonctionnement des établissements publics et privés conventionnés, et ce, en incluant les dépenses liées aux nouvelles installations et aux nouveaux équipements.
  - D'une hausse de volume de plus de 10 % des ordonnances administrées aux personnes de 65 ans et plus représentant 169 millions de dollars.
  - De la croissance de 87 millions de dollars du coût des médicaments et des fournitures médicales.
  - De l'impact de 72 millions de dollars conséquent à l'harmonisation des conventions comptables des établissements publics de santé avec celles du gouvernement.
- 581 millions de dollars ou de 4,1 % à la mission « Éducation et culture ». Cette hausse découle notamment :
  - De l'augmentation de 248 millions de dollars des coûts de système, résultant principalement des indexations salariales et de certains autres facteurs de croissance.
  - D'une hausse de 93 millions de dollars des subventions conditionnelles versées aux universités.
  - De versements aux universités totalisant 84 millions de dollars, dans le cadre d'un réinvestissement total de 112 millions de dollars pour l'année scolaire 2008-2009, conformément à l'engagement du gouvernement d'attribuer la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire.

## 5. Analyse des écarts (suite)

### 5.2 Comparaison du réel avec l'exercice précédent (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

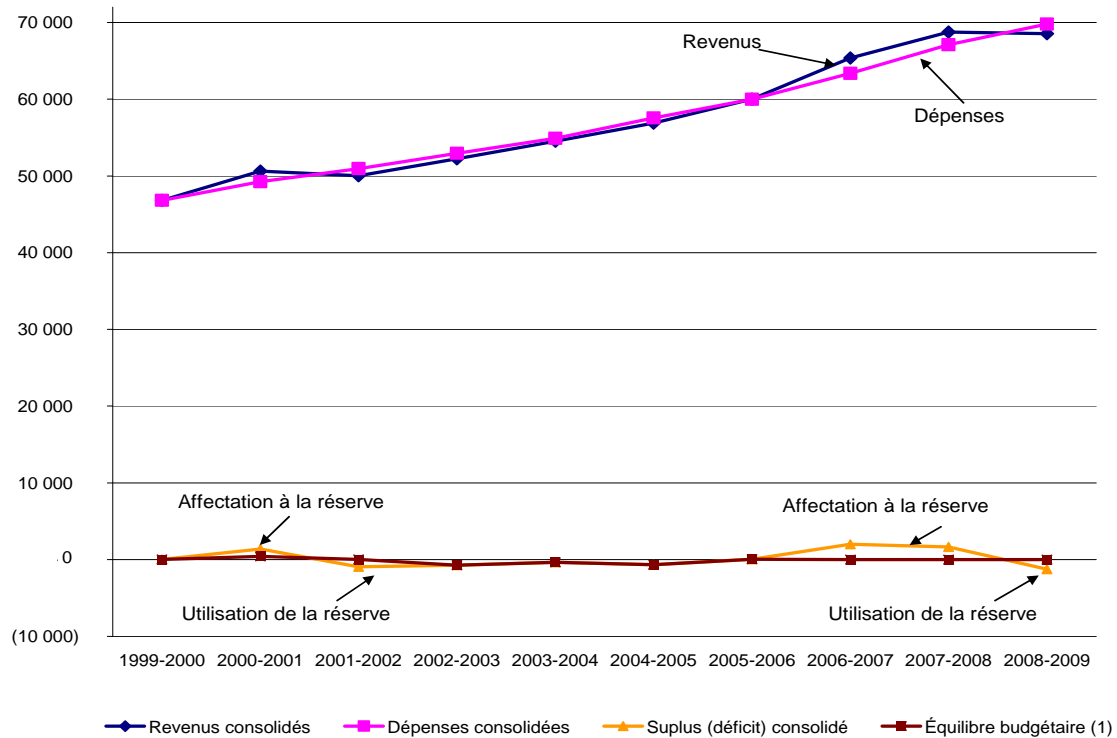
- 387 millions de dollars ou de 4,8 % à la mission « Économie et environnement ». Cette hausse résulte notamment :
  - Des impacts d'environ 179 millions de dollars pour la remise à niveau et l'entretien du réseau routier.
  - De l'augmentation de 124 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties d'Investissement Québec, conséquente notamment à la hausse des risques financiers reliés à certaines interventions en vigueur.
- 99 millions de dollars ou de 1,8 % à la mission « Soutien aux personnes et aux familles ». Cette hausse provient principalement des mesures d'aide à la famille, notamment le développement de 1 813 nouvelles places en centres de la petite enfance et en garderies privées.
- 609 millions de dollars ou de 10,9 % en plus à la mission « Gouverne et justice ». Cette hausse découle notamment :
  - De la hausse de 129 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, en lien avec l'augmentation des débiteurs d'impôt et de taxes, due notamment à l'intensification des activités de récupération fiscale.
  - De l'augmentation de 95 millions de dollars de l'aide financière versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec, principalement pour les infrastructures de transport en commun.
  - Des coûts de 63 millions de dollars résultant de la tenue d'élections générales en décembre 2008.

Enfin, la dépense au titre du service de la dette a diminué de 621 millions de dollars par rapport à 2007-2008, soit de 517 millions de dollars au service de la dette du Fonds consolidé du revenu et de 104 millions de dollars au service de la dette des organismes et fonds spéciaux. Cette diminution est due essentiellement à la baisse des taux d'intérêt de 2008-2009 par rapport à ceux de 2007-2008.

## 6. Analyse des principales tendances

### Solde budgétaire

#### Évolution du solde budgétaire (en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en vigueur au 31 mars de l'année financière concernée.

Depuis l'exercice 1999-2000, l'objectif de l'équilibre budgétaire a été atteint. Le gouvernement a réussi à équilibrer ses revenus et ses dépenses.

La vigueur des rentrées fiscales en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la réforme en profondeur du programme de péréquation au niveau des transferts du gouvernement fédéral lui ont même permis de réaliser des surplus substantiels au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008. Pour ce qui est de la réforme du programme de péréquation, les impacts se sont principalement fait sentir durant l'exercice 2007-2008.

Ces surplus ont permis au gouvernement d'accumuler 2,4 milliards de dollars<sup>1</sup> à la réserve de stabilisation. La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux comptes publics et celui aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* dépend justement des sommes affectées à (ou utilisées de) cette réserve.

<sup>1</sup> Incluant les 109 millions de dollars provenant du solde de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve.

## **6. Analyse des principales tendances** (suite)

### **Solde budgétaire** (suite)

Cependant, cette tendance s'est renversée au cours du dernier exercice en raison de la récession économique qui affecte l'ensemble des pays. La dégradation récente des conditions économiques détériore de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. Le Québec a réalisé un déficit consolidé en 2008-2009 et cette situation devrait se maintenir au cours des prochaines années. Le plan gouvernemental prévoit le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. Toutefois, aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, il est important de noter que l'équilibre budgétaire de 2008-2009 a été maintenu en utilisant une bonne partie du solde cumulé de la réserve de stabilisation.

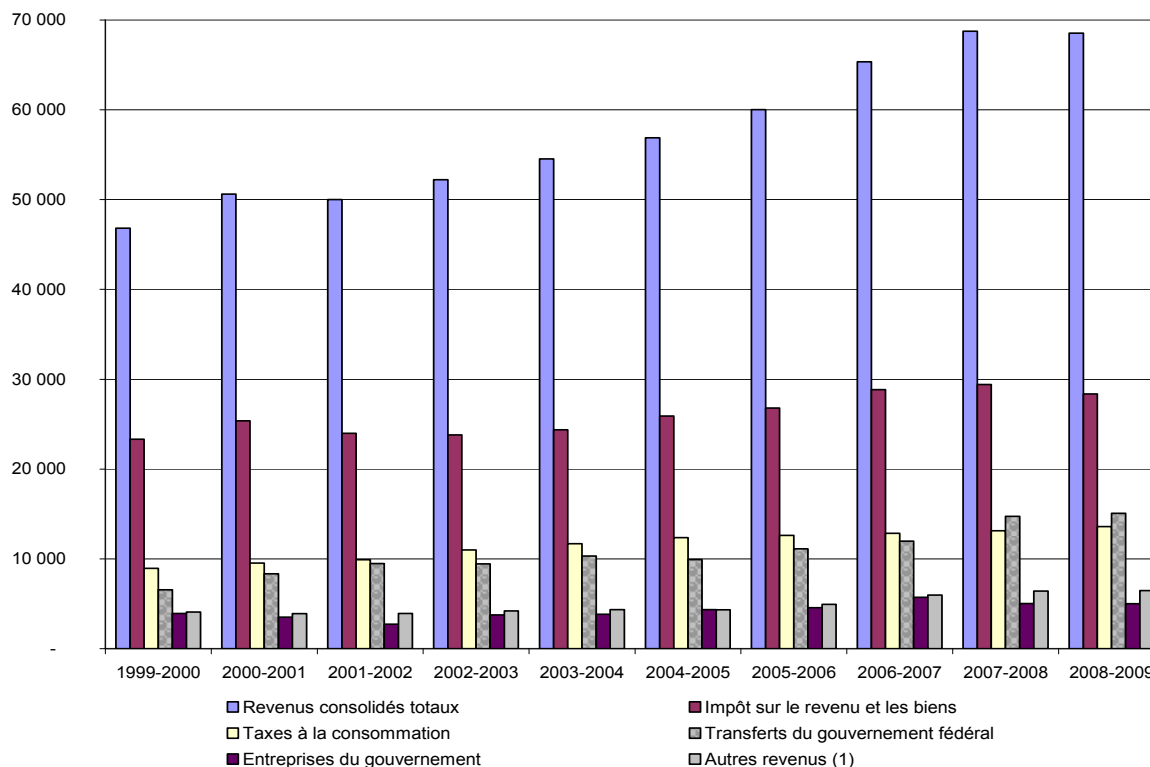
## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Revenus

#### Évolution des revenus consolidés

##### REVENUS PAR SOURCE

(en millions de dollars)



(1) Incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement a passé de 46,8 à 68,5 milliards de dollars de l'exercice 1999-2000 à celui de 2008-2009. La croissance annualisée moyenne a été de 4,3 % pendant que celle du PIB se situait à 4,1 % pour la même période.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour les années 2001-2002 et 2008-2009, pour lesquelles des baisses enregistrées au niveau des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens les ont fait régresser.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont effectivement chuté au cours des exercices 2001-2002 et 2002-2003. Les mesures fiscales adoptées à l'époque, notamment la réduction générale des taux d'imposition des particuliers et, à compter de 2003, l'indexation automatique du régime fiscal, expliquent cette baisse, qui a de plus été accentuée par les effets du ralentissement de l'activité économique à la suite des événements du 11 septembre 2001. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur



## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Revenus (suite)

#### Évolution des revenus consolidés (suite)

progression pour connaître une nouvelle baisse en 2008-2009 en raison, notamment, de la hausse des seuils de revenus imposables et de l'indexation des crédits d'impôt non remboursables au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impacts des mesures fiscales annoncées lors des budgets de 2007-2008 et de 2008-2009 au niveau de l'impôt des sociétés.

En ce qui concerne les revenus provenant des taxes à la consommation, ils ont constamment progressé depuis l'exercice 1998-1999. Leur augmentation annuelle moyenne s'établit à 4,7 %, en lien avec la croissance soutenue des ventes au détail.

Les revenus de transferts du gouvernement fédéral ont progressé de façon importante au cours des dernières années en raison des améliorations apportées aux transferts pour la santé et au programme de péréquation.

Pour ce qui est des revenus des entreprises du gouvernement, ils ont atteint un sommet de 6 216 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007, avant affectation au Fonds des générations. Rappelons qu'au cours de cet exercice, Hydro-Québec avait réalisé des bénéfices exceptionnels provenant de profits sur la vente de participations qu'elle détenait dans des entreprises à l'étranger. Un premier versement de 500 millions de dollars, sur ces bénéfices excédentaires, avait été versé au Fonds des générations.

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2005-2006 à 2007-2008. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- Les pénalités et intérêts facturés par Revenu Québec compte tenu de l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale.
- L'ajout de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne.
- Les revenus de la vente de produits sanguins aux centres hospitaliers du Québec par Héma-Québec, autrefois financés par des subventions.
- Le gain exceptionnel non récurrent réalisé en 2008 par la Société immobilière du Québec sur la vente de trois des immeubles qu'elle détenait.
- L'ajout des revenus du Fonds des générations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

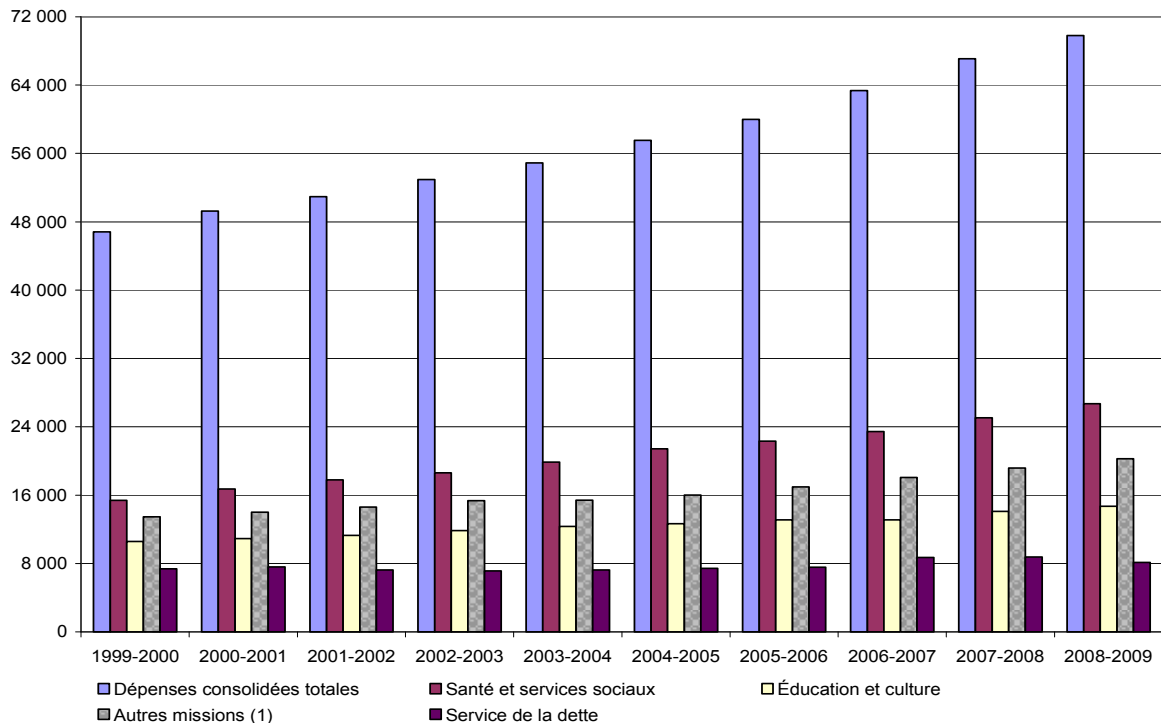
## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Dépenses

#### Évolution des dépenses consolidées

#### DÉPENSES PAR MISSION

(en millions de dollars)



(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 23,0 milliards de dollars de 1998-1999 à 2008-2009, passant de 46,8 milliards de dollars à 69,8 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne a été de 4,5 % pendant que celle du PIB se situait à 4,1 %. Toutes les missions ont vu leurs dépenses augmenter.

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2009, elles représentent 59,3 % des dépenses consolidées, soit 38,3 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 21,0 % pour la mission « Éducation et culture ». Il s'agit d'une conséquence directe du maintien, par le gouvernement, de la santé et de l'éducation parmi ses principales priorités.

Les dépenses des autres missions ont aussi connu une progression notable au cours des dernières années.

## **6. Analyse des principales tendances (suite)**

### **Dépenses (suite)**

#### **Évolution des dépenses consolidées (suite)**

Les raisons justifiant cette augmentation sont nombreuses, mais parmi les plus importantes notons :

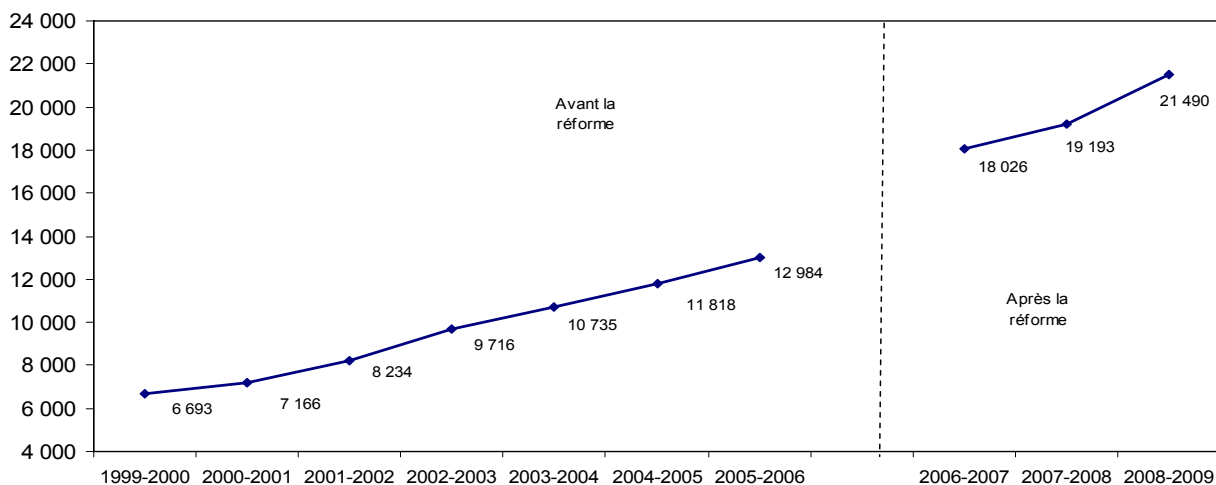
- L'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde.
- La création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment La Financière agricole du Québec, pour le soutien et la promotion du développement du secteur agricole et agroalimentaire, la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le support financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures et le Fonds vert, pour un appui à la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement.
- L'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec.
- La croissance des dépenses consacrées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement à tous les citoyens du Québec et pour procurer le financement requis pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux d'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec.
- L'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts reliés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.
- L'ajout d'entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec.
- La croissance des sommes investies dans la construction et l'entretien du réseau routier de même que dans les systèmes de transport.

En ce qui concerne le service de dette, son niveau de dépenses n'a connu qu'une faible augmentation malgré la croissance de la dette à long terme. Cela s'explique notamment par des variations favorables des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Immobilisations

#### Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations a plus que triplé au cours de ces dernières années, passant de 6,7 milliards de dollars au 31 mars 2000 à 21,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 14,8 milliards. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation de celles-ci. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années.

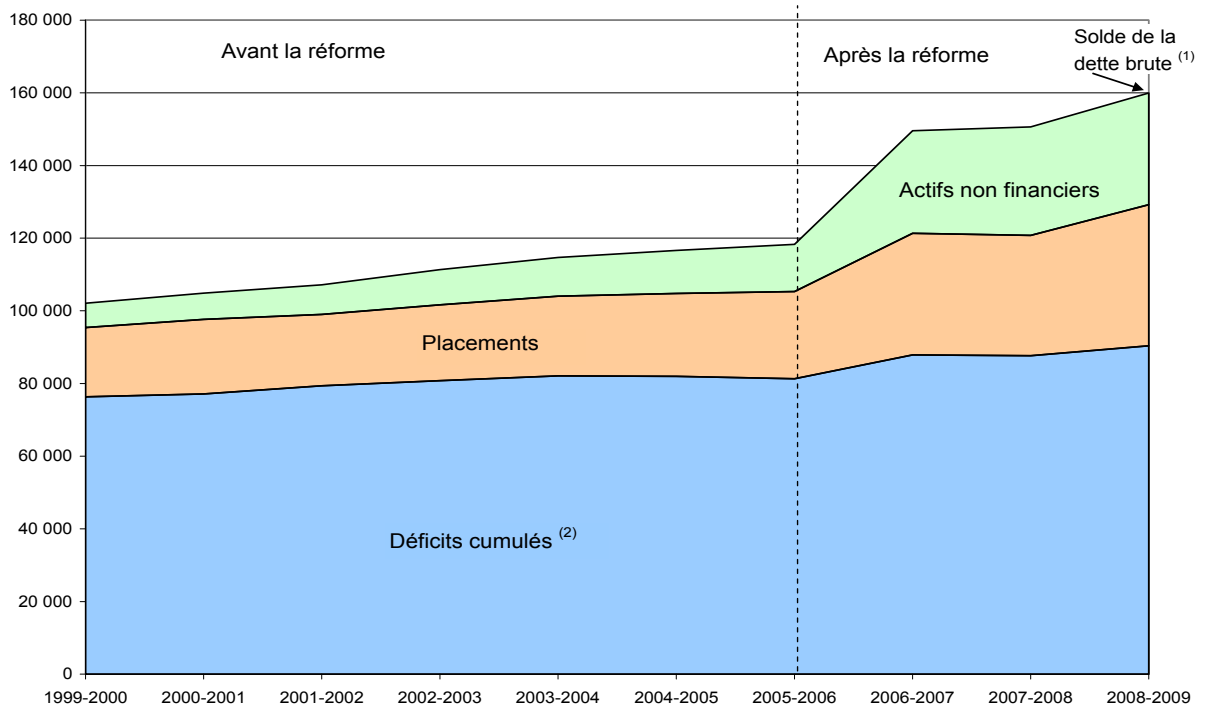
Les réseaux complexes représentent 57 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations au 31 mars 2009. Ils sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. La hausse de plus en plus importante de leur valeur reflète bien la volonté du gouvernement d'améliorer les infrastructures du réseau routier et d'accélérer leur remise à niveau.

L'augmentation importante de la valeur nette des immobilisations en 2006-2007 provient essentiellement des organismes qui, à la suite de la réforme comptable, sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme non budgétaire consolidé ligne par ligne, principalement la Corporation d'hébergement du Québec et l'Immobilière SHQ. Cet ajout de 3,8 milliards de dollars à la valeur des immobilisations n'était donc pas de nature récurrente.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Dettes brute

#### Évolution de la dette brute COMPOSANTES FINANCÉES PAR LA DETTE BRUTE (en millions de dollars)



(1) Avant la réforme, le solde correspond à la dette totale.

(2) Inclut également les variations de la dette brute causées par tous les facteurs autres que les variations des actifs non financiers et des placements, soit principalement les variations des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement.

La dette brute est constituée des dettes avant les gains (pertes) de change reportés et du passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, desquels est soustrait le solde du Fonds des générations. Les avances du Fonds de financement aux entreprises du gouvernement et aux entités hors périmètre comptable sont exclues de ce calcul. Le niveau de la dette s'établissait à 102,1 milliards de dollars au 31 mars 2000 pour atteindre 159,5 milliards de dollars au 31 mars 2009.

Trois principales composantes sont financées par la dette brute dont la principale est celle afférente aux déficits cumulés. Il s'agit, pour l'essentiel, de l'accumulation au fil des ans des déficits d'opération.

## **6. Analyse des principales tendances (suite)**

### **Dette brute (suite)**

En importance relative, la seconde composante financée par la dette réfère aux placements. Ils incluent les placements temporaires, les participations dans les entreprises du gouvernement et les placements à long terme. Les participations dans les entreprises du gouvernement peuvent être faites au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe et également en laissant à l'entreprise une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements. Pour leur part, les placements à long terme sont composés d'actions, de mises de fonds, de prêts, d'avances, d'obligations et de billets d'entités à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement.

La dernière composante financée par la dette à long terme se rapporte à l'acquisition d'actifs non financiers, principalement, les immobilisations. Depuis la réforme comptable en 2006-2007, d'autres actifs non financiers se sont ajoutés tels l'investissement net dans les réseaux et, dans des proportions beaucoup moindres, les stocks et les frais payés d'avance. L'investissement net dans les réseaux représente essentiellement les prêts effectués aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour qu'ils financent leurs immobilisations.

Il est intéressant de constater que c'est la portion de la dette liée aux déficits cumulés qui a le moins progressé au cours de ces dernières années. L'analyse de tendances démontre que les augmentations de dette découlent plutôt de l'acquisition d'immobilisations et de placements.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers, en mesurant l'état des finances du gouvernement du Québec, non seulement en fonction de sa situation financière et de l'évolution de sa situation financière, mais aussi en tenant compte de son environnement économique et financier global.

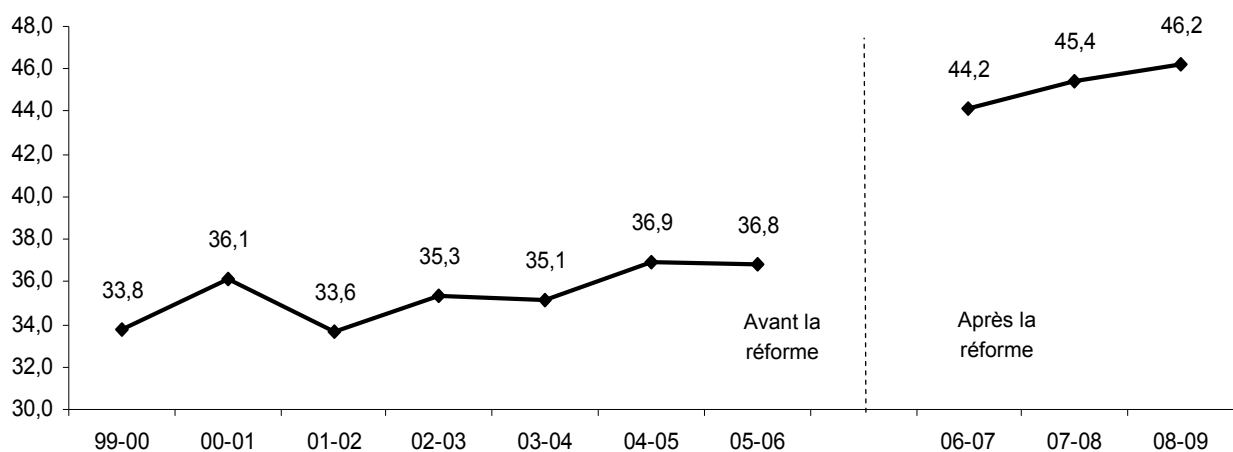
Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente 11 indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) publie dans un énoncé de pratiques recommandées.

### *Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) au total des passifs*

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique que l'on a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que l'on a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

### **ACTIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS**

*(en pourcentage du total des passifs)*



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 33,8 % en 1999-2000. Après la réforme comptable, il se situait à 46,2 % au 31 mars 2009. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. Toutefois, une amélioration constante du ratio est observée et démontre que les actifs tendent de plus en plus à augmenter au même rythme que les passifs. D'ailleurs, depuis les trois dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer les acquisitions d'actifs.

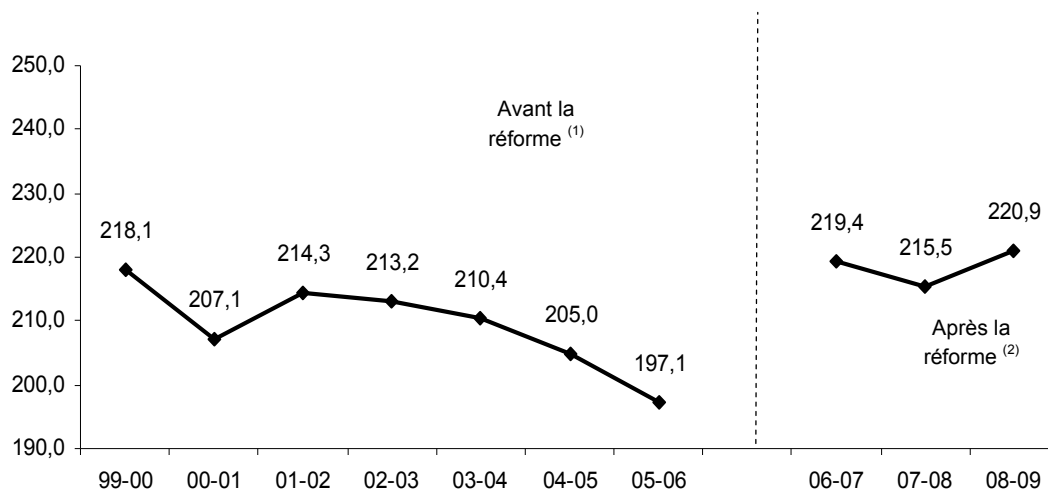
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 2 : La dette brute aux revenus totaux

Cet indicateur compare la dette brute avec les revenus du gouvernement. Un ratio qui diminue indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

#### DETTE BRUTE

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) Le pourcentage est calculé avec la dette totale.

(2) La dette brute est réduite des emprunts par anticipation.

Ce ratio s'est amélioré de façon importante au cours des années 1999-2000 à 2005-2006, passant de 218,1 % à 197,1 %. Avec la réforme comptable de 2006-2007, le ratio a subi une hausse en raison de l'ajout de la dette pour financer les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur intégration au périmètre comptable du gouvernement. Le ratio se situe à 220,9 % en 2008-2009. L'accroissement du ratio en 2008-2009 s'explique principalement par l'augmentation de la dette brute puisque les revenus totaux sont demeurés sensiblement au même niveau que l'exercice précédent.



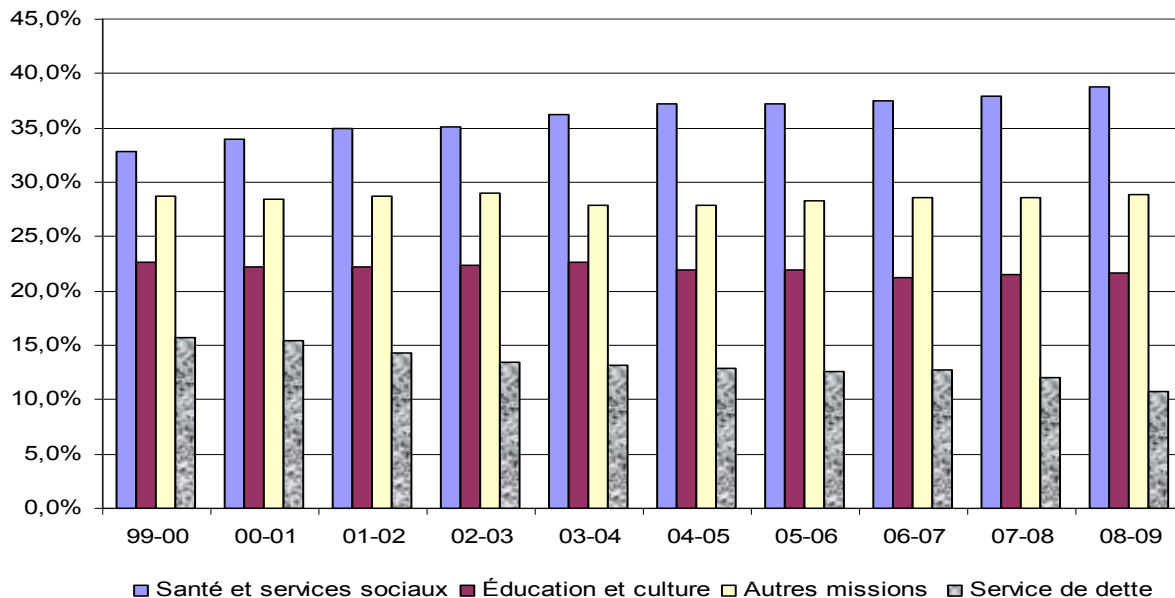
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 3 : Les dépenses par mission aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas être trop supérieure à celle des dépenses totales.

#### Dépenses par mission

(en pourcentage des dépenses totales)



Au cours de la période de 1999-2000 à 2008-2009, en connaissant une progression annuelle moyenne de 6,3 % comparativement à 4,5 % pour le total des dépenses consolidées, la part que représentent les charges de la mission « Santé et services sociaux » sur l'ensemble des dépenses est passée de 32,9 % à 38,3 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission et la volonté du gouvernement québécois de la maintenir parmi ses principales priorités. Il démontre également sa préoccupation face aux défis de plus en plus importants que représentent le vieillissement de la population et la prévalence de certaines problématiques sociales.

À l'opposé, la part des dépenses totales consacrée au « service de dette » diminue d'année en année. En effet, cette proportion est passée de 15,7 % au 31 mars 2000 à 11,6 % à la fin de l'exercice 2008-2009. La progression annuelle moyenne du service de la dette durant cette période n'a été que de 1,1 %. Cela s'explique par des variations favorables des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien, mais aussi par le contrôle exercé par le gouvernement sur la croissance de sa dette au cours des dernières années. La part des revenus disponibles pour les dépenses des missions autres que le « service de dette » va donc toujours en augmentant.

## **7. Résultat de l'analyse des indicateurs** (suite)

### *Indicateur 3 : Les dépenses par mission aux dépenses totales (suite)*

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » et aux « autres missions » est demeurée relativement stable.

En bref pour ces dernières années, la part moins grande des revenus dévolue au « service de dette » a permis d'investir davantage dans la mission « Santé et services sociaux ».

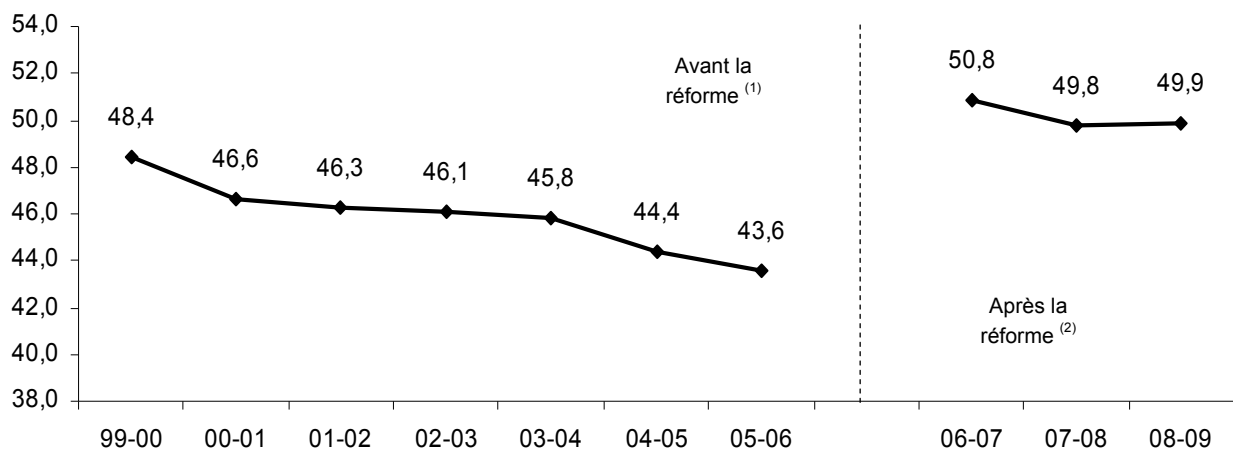
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 4 : La dette brute au PIB

Cet indicateur fait ressortir le lien entre la dette brute du gouvernement et la taille de l'économie (PIB) qui représente la source des revenus que le gouvernement prélève pour financer ses activités, y compris le paiement du service de la dette. Si le ratio diminue, cela signifie une diminution de l'importance relative de la dette brute.

#### DETTE BRUTE

(en pourcentage du PIB)



(1) Le pourcentage est calculé avec la dette totale.

(2) La dette brute est réduite des emprunts par anticipation.

Ce ratio s'est amélioré de façon importante au cours des années 2000 à 2006, passant de 48,4 % à 43,6 % au 31 mars 2006. Avec la réforme comptable de 2006-2007, le ratio a subi une hausse, notamment consécutive à l'ajout de la dette pour financer les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur intégration au périmètre comptable du gouvernement. Toutefois, il est immédiatement revenu à la baisse dans l'exercice suivant. Pour l'exercice 2008-2009, le ratio a légèrement augmenté en raison principalement de l'augmentation de la dette brute.

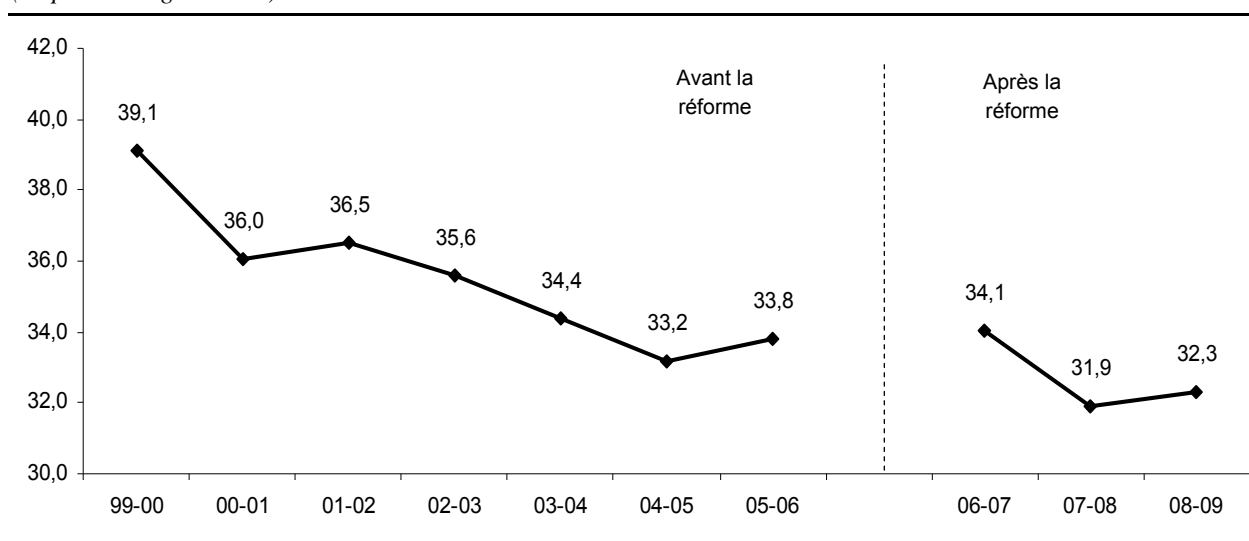
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés au PIB

Cet indicateur représente la mesure dans laquelle les revenus annuels ont été insuffisants pour couvrir les coûts annuels de prestation de services. Il illustre le degré d'endettement lié à l'accumulation des déficits d'opérations courantes survenus au cours des exercices financiers passés. Une dette représentant les déficits cumulés qui augmente à un rythme inférieur à la croissance de l'économie dans laquelle le gouvernement exerce ses activités représente un élément favorable.

#### DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS <sup>(1) (2)</sup>

(en pourcentage du PIB)



(1) Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

(2) Depuis 2006-2007, après la prise en compte des revenus du Fonds des générations.

Depuis 1999, l'indicateur de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est en constante amélioration, passant de 39,1 % au 31 mars 2000 à 33,8 % au 31 mars 2006. Il se situe à un niveau de 32,3 % au 31 mars 2009. Cette diminution du ratio découle du respect de l'équilibre budgétaire dans un contexte de croissance économique soutenue au cours de cette période.

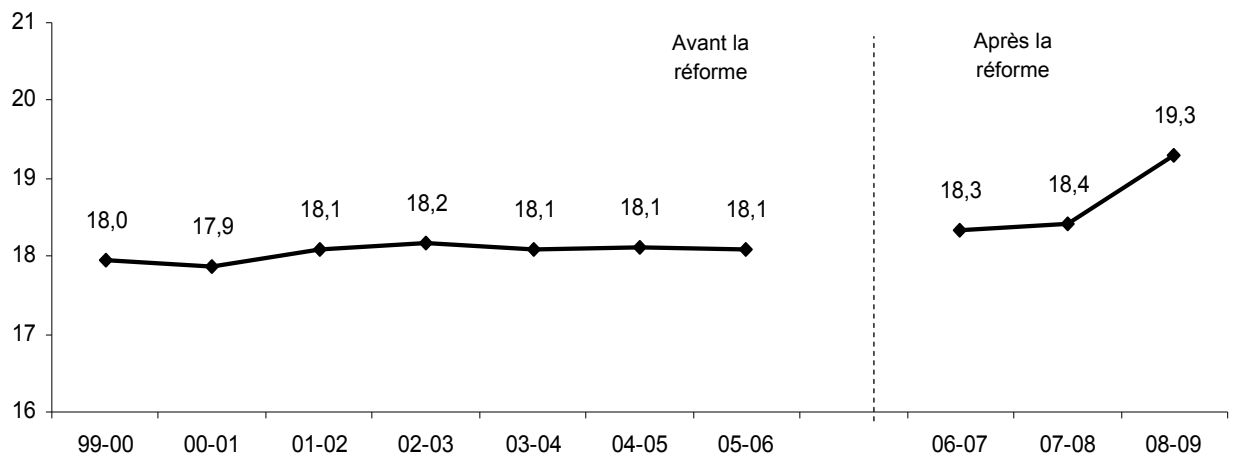
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 6 : Les dépenses de programmes du Fonds consolidé du revenu au PIB

Cet indicateur permet de comparer le taux de croissance des dépenses du gouvernement au fil du temps à celui de l'économie. Une baisse pour cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que la croissance de l'économie. Cet indicateur permet donc d'apprécier l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

### DÉPENSES DE PROGRAMMES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

(en pourcentage du PIB)



Les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont demeurées relativement stables au cours des neuf années précédentes passant de 18,0 % en 1999-2000 à 18,4 % en 2007-2008, ce qui représente un taux moyen de 18,1%. En 2008-2009, le taux a toutefois atteint 19,3 %, en raison du relèvement des dépenses de programmes et de la faible croissance du PIB.

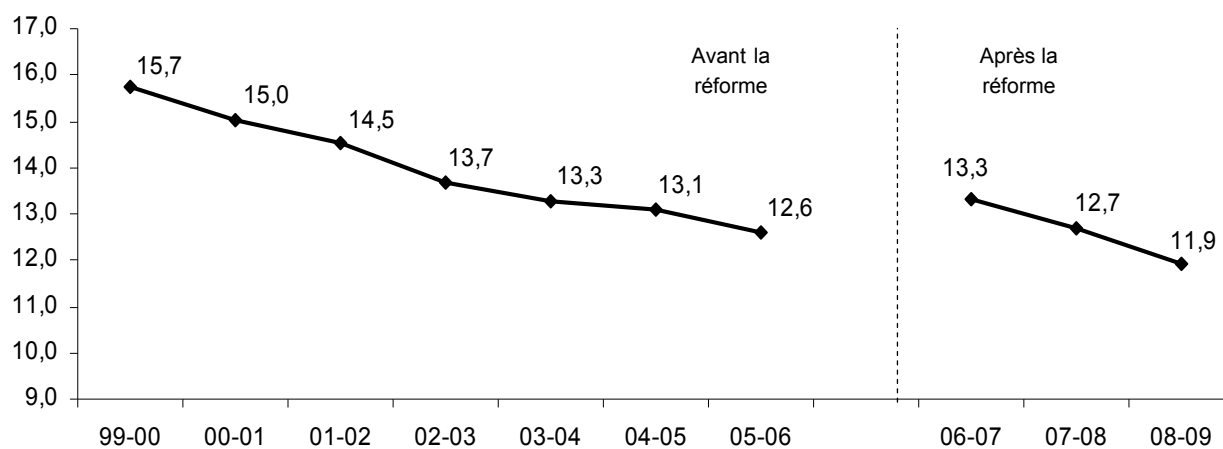
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 7 : Le service de la dette aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le service de la dette représente un fardeau pour les finances publiques. Moins la part des revenus dévolue au paiement des intérêts sur les emprunts passés est grande, plus il en reste pour les dépenses de programmes.

#### SERVICE DE LA DETTE

(en pourcentage des revenus totaux)



De 1999-2000 à 2005-2006, l'indicateur du service de la dette au total des revenus a fortement diminué, passant de 15,7 % à 12,6 %. Depuis la réforme comptable, cet indicateur continue à diminuer pour se situer à 11,9 % en 2008-2009. La part des revenus disponibles pour les dépenses de programmes va donc en augmentant.

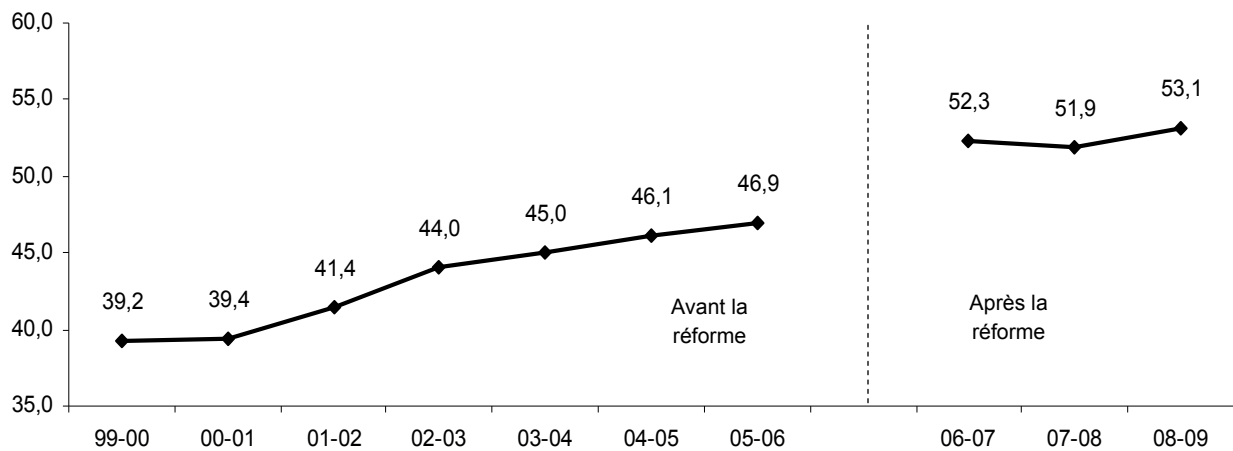
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

#### VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS

(en pourcentage du coût des immobilisations)



L'indicateur de la valeur comptable nette au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des 10 dernières années, passant de 39,2 % au 31 mars 2000 à 53,1 % au 31 mars 2009. Bien que constante pendant cette période, cette amélioration de taux est davantage marquée pour les trois dernières années. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation de celles-ci. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années, ce qui facilite la prestation de services pour le gouvernement.

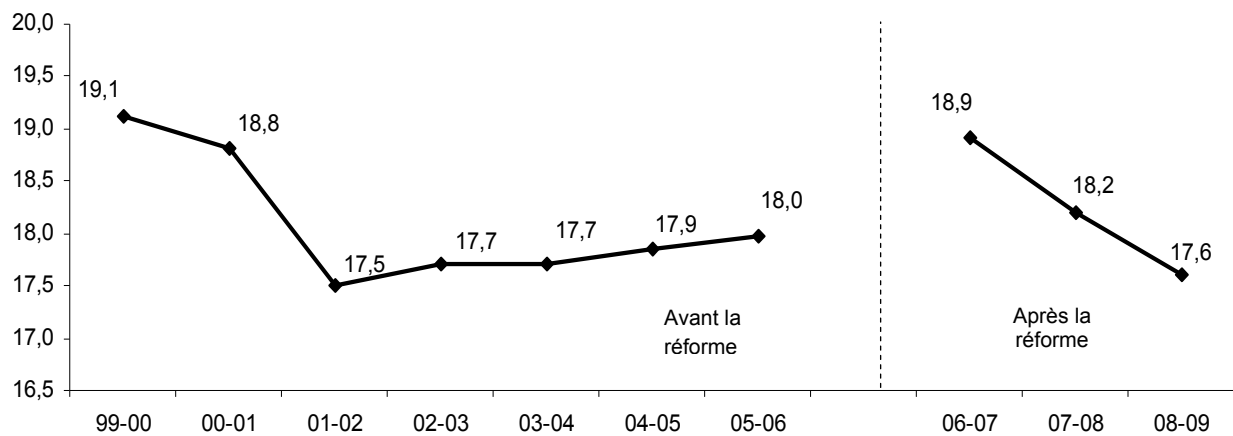
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 9 : Les revenus autonomes au PIB

Cet indicateur montre la part des revenus générés par l'économie ou la part de la richesse collective que le gouvernement prélève à ses propres fins, sous forme d'impôts, de taxes, de droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Les revenus autonomes du gouvernement incluent en fait tous ses revenus, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, la diminution de ce ratio tend à indiquer une situation favorable.

#### REVENUS AUTONOMES

(en pourcentage du PIB)



De 1999-2000 à 2001-2002, on constate une diminution régulière de ce ratio, passant de 19,1 % du PIB en 1999-2000 à 17,5 % en 2001-2002. Il est ensuite demeuré relativement stable jusqu'en 2005-2006. L'augmentation du ratio à 18,9 % en 2006-2007 résulte en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec découlant de la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des deux dernières années le ratio a diminué pour atteindre un niveau similaire à celui des années 2001-2002 à 2005-2006, procurant ainsi davantage de marge de manoeuvre au gouvernement.



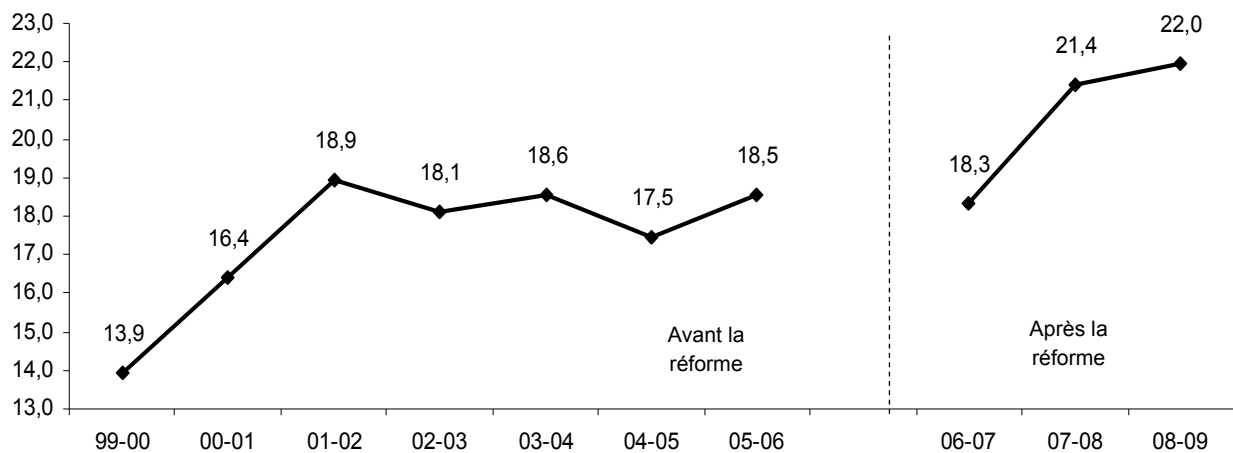
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et de ceux pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des montants transférés par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes à frais partagés. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

#### TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

(en pourcentage des revenus totaux)



En 1999-2000, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux s'est établie à 13,9 %, soit un creux historique par rapport à près de 29 % en 1983-1984. Pour les années 2000-2001 et 2001-2002, la part des transferts fédéraux s'est accrue de façon significative pour atteindre 18,9 %. Elle est demeurée relativement stable jusqu'en 2006-2007. En 2007-2008, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux a augmenté à 21,4 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. En 2008-2009, cette part s'est légèrement accrue et s'élève à 22,0 %.

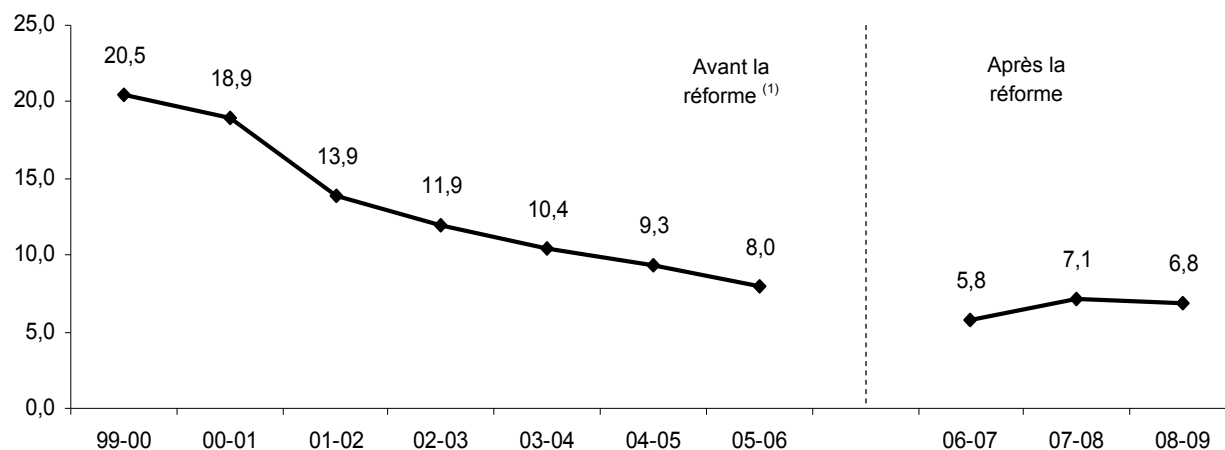
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 11 : La dette en devises étrangères

Cet indicateur illustre la sensibilité de la dette et du service de la dette aux fluctuations des taux de change. Un indicateur à la baisse signifie que la sensibilité du service de la dette diminue.

#### DETTE EN DEVISES ÉTRANGÈRES

(en pourcentage de la dette brute)



(1) Avant la réforme comptable, les ratios sont calculés avec la dette totale augmentée des emprunts par anticipation.

Depuis 1999, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a fortement diminué, passant de 20,5 % au 31 mars 2000 à 8,0 % au 31 mars 2006. Le ratio se situe à un niveau de 6,8 % au 31 mars 2009. Cette diminution, depuis les 10 dernières années, rend le service de la dette moins sensible aux fluctuations du dollar canadien par rapport à celles des autres devises.

**Statistiques financières**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Ces tableaux présentent les tendances observées au cours des 12 dernières années pour plusieurs postes des états financiers. Des notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers antérieurs.

**Historique des postes aux états financiers**

| <b>Année financière</b>  | <b>Revenus <sup>(1)</sup></b> | <b>Dépenses <sup>(1)</sup></b> | <b>(Déficit) ou surplus</b> | <b>Actifs financiers</b> | <b>Passifs</b> | <b>Dette nette <sup>(2)</sup></b> | <b>Actifs non financiers <sup>(3)</sup></b> | <b>Déficits cumulés <sup>(4)</sup></b> |
|--|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------------------|---|--|
| 2008-2009  | 68 541                        | 69 799                         | (1 258) <sup>(5)</sup>      | 53 532                   | (182 325)      | (128 793)                         | 30 767                                      | (98 026)                               |
| 2007-2008  | 68 744                        | 67 094                         | 1 650 <sup>(6)</sup>        | 49 016                   | (173 334)      | (124 318)                         | 30 147                                      | (94 171)                               |
| 2006-2007  | 65 361                        | 63 368                         | 1 993 <sup>(7)</sup>        | 47 732                   | (169 923)      | (122 191)                         | 26 432                                      | (95 759)                               |
| Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale <sup>(8)</sup> |                               |                                |                             |                          |                |                                   |   |  |
| 2005-2006  | 60 017                        | 59 980                         | 37                          | 40 355                   | (145 038)      | (104 683)                         | 12 984                                      | (91 699)                               |
| 2004-2005  | 56 885                        | 57 549                         | (664)                       | 39 258                   | (138 300)      | (99 042)                          | 11 818                                      | (87 224)                               |
| 2003-2004  | 54 530                        | 54 888                         | (358)                       | 35 962                   | (132 987)      | (97 025)                          | 10 735                                      | (86 290)                               |
| 2002-2003  | 52 225                        | 52 919                         | (694)                       | 37 071                   | (132 528)      | (95 457)                          | 9 716                                       | (85 741)                               |
| 2001-2002  | 50 011                        | 50 939                         | (928) <sup>(9)</sup>        | 34 332                   | (126 593)      | (92 261)                          | 8 161                                       | (84 100)                               |
| 2000-2001  | 50 628                        | 49 251                         | 1 377 <sup>(9)</sup>        | 38 620                   | (126 828)      | (88 208)                          | 7 166                                       | (81 042)                               |
| 1999-2000  | 46 844                        | 46 814                         | 30                          | 35 284                   | (124 170)      | (88 886)                          | 6 693                                       | (82 193)                               |
| 1998-1999  | 46 034                        | 45 908                         | 126                         | 34 898                   | (123 359)      | (88 461)                          | 6 233                                       | (82 228)                               |
| 1997-1998  | 41 548                        | 43 740                         | (2 192)                     | 27 016                   | (115 420)      | (88 404)                          | 5 980                                       | (82 424)                               |

**Notes explicatives**

(M\$ : millions de dollars)

- (1) Certains chiffres ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2008-2009.
- (2) La dette nette représente le passif moins les actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (3) Voir les détails de la variation annuelle dans le tableau A.1 (p. 59).
- (4) Voir les explications de la variation des déficits cumulés due à des facteurs autres que le surplus (déficit) de l'exercice dans le tableau A.2 (pp. 60-61).
- (5) Ne tient pas compte de l'affectation de 587 M\$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 1 845 M\$.
- (6) Ne tient pas compte de l'affectation de 449 M\$ au Fonds des générations et de 1 201 M\$ à la réserve budgétaire.
- (7) Ne tient pas compte de l'affectation de 584 M\$ au Fonds des générations et de 1 300 M\$ à la réserve budgétaire.
- (8) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, dû aux impacts de la réforme comptable de décembre 2007.
- (9) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de (950 M\$).

## Statistiques financières (suite)

Tableau A.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

| Année financière | Variation courante de l'exercice           |                                |                                     | Redressements du solde des actifs non financiers |                                |                                     | Total de la variation de l'exercice |
|------------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
|                  | Valeur nette comptable des immobilisations | Stocks et frais payés d'avance | Investissement net dans les réseaux | Valeur nette comptable des immobilisations       | Stocks et frais payés d'avance | Investissement net dans les réseaux |                                     |
| 2008-2009        | 2 297                                      | 46                             | 622                                 | (290) <sup>(a)</sup>                             |                                | (2 055) <sup>(b)</sup>              | 620                                 |
| 2007-2008        | 1 457                                      | 30                             | 487                                 | 1 639 <sup>(c)</sup>                             |                                | 102 <sup>(c)</sup>                  | 3 715                               |
| 2006-2007        | 1 219                                      | 10                             | 1 002                               | 2 184 <sup>(d)</sup>                             | 152 <sup>(e)</sup>             | 8 881 <sup>(f)</sup>                | 13 448                              |
| 2005-2006        | 1 166                                      |                                |                                     |  |                                |                                     | 1 166                               |
| 2004-2005        | 1 083                                      |                                |                                     |  |                                |                                     | 1 083                               |
| 2003-2004        | 1 019                                      |                                |                                     |  |                                |                                     | 1 019                               |
| 2002-2003        | 1 482                                      |                                |                                     | 73 <sup>(g)</sup>                                |                                |                                     | 1 555                               |
| 2001-2002        | 995  |                                |                                     |  |                                |                                     | 995                                 |
| 2000-2001        | 473  |                                |                                     |  |                                |                                     | 473                                 |
| 1999-2000        | 359  |                                |                                     | 101 <sup>(h)</sup>                               |                                |                                     | 460                                 |
| 1998-1999        | 217  |                                |                                     | 36 <sup>(i)</sup>                                |                                |                                     | 253                                 |
| 1997-1998        | 199  |                                |                                     | 5 781 <sup>(j)</sup>                             |                                |                                     | 5 980                               |

(a) Harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations dorénavant effectuée sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire, alors qu'auparavant elle se faisait sur la base de la méthode de l'amortissement à intérêts composés.

(b) Harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses.

(c) Changement de statut d'Immobilier SHQ maintenant consolidé ligne par ligne auparavant considéré comme une entreprise du gouvernement.

(d) 2 240 M\$ découlant principalement du changement de statut de certains organismes maintenant consolidés ligne par ligne auparavant considérés comme des entreprises du gouvernement et (56 M\$) en récupération d'amortissement à l'Agence métropolitaine de transport.

(e) Changement de convention comptable concernant leur comptabilisation.

(f) Inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(g) 57 M\$ pour la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec et 16 M\$ pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement.

(h) Réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998.

(i) Capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.

(j) Inscription du solde d'ouverture des immobilisations lors de la réforme comptable de 1997-1998.

Statistiques financières (suite)

Tableau A.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés

| Année financière | Résultats étendus des entreprises et autres <sup>(1)</sup> | Redressements des déficits cumulés |                          | Total des autres facteurs | Détails des redressements   |
|------------------|--|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---|
|                  |  | Entreprises du gouvernement        | Ministères et organismes |                           |   |
| 2008-2009        | 111  |                                    | (2 708)                  | (2 597)                   | <b>Ministères et organismes</b> : (2 055 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M\$) pour une harmonisation des conventions comptables d'immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M\$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.  |
| 2007-2008        | 303  | (20)                               | (345)                    | (62)                      | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (28 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M\$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs.<br><b>Ministères et organismes</b> : (345 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.   |
| 2006-2007        | 11   | 830                                | (6 894)                  | (6 053)                   | <b>Entreprises du gouvernement</b> : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers.<br><b>Ministères et organismes</b> : (6 426 M\$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M\$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M\$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M\$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M\$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M\$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M\$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M\$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M\$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental. |
| 2005-2006        | 24   | (25)                               | (4 511)                  | (4 512)                   | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (25 M\$) pour divers éléments.<br><b>Ministères et organismes</b> : (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transferts du gouvernement fédéral; (270 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M\$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droits d'immatriculation et (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.   |
| 2004-2005        | 3  |                                    | (273)                    | (270)                     | <b>Ministères et organismes</b> : (126 M\$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M\$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.   |
| 2003-2004        | (40)   | (4)                                | (147)                    | (191)                     | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (4 M\$) pour divers éléments.<br><b>Ministères et organismes</b> : (96 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M\$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.   |
| 2002-2003        | (122)  | (419)                              | (406)                    | (947)                     | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (56 M\$) pour d'autres éléments.<br><b>Ministères et organismes</b> : (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M\$) pour d'autres éléments.   |

## Statistiques financières (suite)

Tableau A.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)

| Année financière | Résultats étendus des entreprises et autres <sup>(1)</sup> | Redressements des déficits cumulés |                          | Total des autres facteurs | Détails des redressements   |
|------------------|--|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---|
|                  |  | Entreprises du gouvernement        | Ministères et organismes |                           |   |
| 2001-2002        | 88   | (2 218)                            |                          | (2 130)                   | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (1 306 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.   |
| 2000-2001        | —  | (173)                              | (53)                     | (226)                     | <b>Entreprises du gouvernement</b> : (235 M\$) à la suite de l'adoption des principes comptables généralement reconnus et 62 M\$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel.<br><b>Ministères et organismes</b> : (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M\$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles. |
| 1999-2000        | 26   |                                    | (21)                     | 5                         | <b>Ministères et organismes</b> : 101 M\$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M\$) pour d'autres éléments.   |
| 1998-1999        | 7  |                                    | 63                       | 70                        | <b>Ministères et organismes</b> : 27 M\$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M\$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.  |
| 1997-1998        | 24   |                                    | (15 421)                 | (15 397)                  | <b>Ministères et organismes</b> : (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.                             |

(1) Depuis l'exercice 2006-2007, correspond aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, correspondait à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, correspondait à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS





## Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

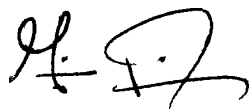
Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Gilles Paquin

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, FCA

Québec, le 12 octobre 2009



## Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

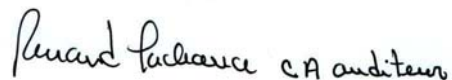
J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par ailleurs, comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime l'opinion que ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés. De plus, conformément à cette loi, je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive des modifications aux conventions comptables expliquées dans la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 octobre 2009



**État consolidé des résultats de fonctionnement**  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

| Annexe  | 2009                  |                 | 2008            |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------|
|   | Budget <sup>(1)</sup> | Résultats réels | Résultats réels |
| <b>6 REVENUS</b>  |                       |                 |                 |
| Impôt sur le revenu et les biens (note 4)                   | 28 996                | 28 376          | 29 425          |
| Taxes à la consommation                                     | 13 666                | 13 595          | 13 146          |
| Droits et permis (note 5)                                   | 1 476                 | 1 714           | 1 652           |
| Revenus divers  | 3 946 <sup>(2)</sup>  | 4 175           | 4 314           |
| <b>10 Revenus provenant des entreprises du gouvernement</b> | 4 625                 | 5 013           | 5 025           |
| <b>12 Revenus du Fonds des générations</b>                  | 742                   | 587             | 449             |
| <b>Revenus autonomes</b>                                    | <b>53 451</b>         | <b>53 460</b>   | <b>54 011</b>   |
| Transferts du gouvernement fédéral                          | 15 538                | 15 081          | 14 733          |
| <b>Total des revenus</b>                                    | <b>68 989</b>         | <b>68 541</b>   | <b>68 744</b>   |
| <b>7 DÉPENSES</b>   |                       |                 |                 |
| Santé et services sociaux                                   | 26 221 <sup>(2)</sup> | 26 718          | 25 068          |
| Éducation et culture  | 14 743 <sup>(2)</sup> | 14 686          | 14 105          |
| Économie et environnement                                   | 8 947                 | 8 525           | 8 138           |
| Soutien aux personnes et aux familles                       | 5 490                 | 5 538           | 5 439           |
| Gouverne et justice   | 5 479 <sup>(3)</sup>  | 6 201           | 5 592           |
| <b>Sous-total</b>   | <b>60 880</b>         | <b>61 668</b>   | <b>58 342</b>   |
| Service de la dette   | 8 737                 | 8 131           | 8 752           |
| <b>Total des dépenses</b>                                   | <b>69 617</b>         | <b>69 799</b>   | <b>67 094</b>   |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL</b>                             | <b>(628)</b>          | <b>(1 258)</b>  | <b>1 650</b>    |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2008-2009 du 13 mars 2008.

(2) Les revenus de placement prévus de 735 millions de dollars pour Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, présentés à la rubrique « revenus divers » au budget, ont été reclassés en diminution des dépenses des missions « Santé et service sociaux » pour 394 millions de dollars et « Éducation et culture » pour 341 millions de dollars afin de rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

(3) Inclut une provision pour éventualités de 200 millions de dollars.

**État consolidé des déficits cumulés**  
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

| <u>Annexe</u>   | <u>2009</u>     | <u>2008</u><br>redressé<br>(note 3) |
|---|-----------------|-------------------------------------|
| <b>DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS</b>   | (94 171)        | (96 124)                            |
| Modifications comptables (note 3)   | (653)           | (653)                               |
| <b>Solde redressé</b>   | <b>(94 824)</b> | <b>(96 777)</b>                     |
| Modifications comptables au 1er avril 2008 (note 3)   | (2 055)         |                                     |
| 10 Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement | 111             | 303                                 |
| Surplus (déficit) annuel  | (1 258)         | 1 650                               |
| <b>DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN</b>  | <b>(98 026)</b> | <b>(94 824)</b>                     |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé de la situation financière**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

| <u>Annexe</u>                          | <u>2009</u>      | <u>2008</u>          |
|--|------------------|----------------------|
|  |                  | redressé<br>(note 3) |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>               |                  |                      |
| 13                                     | —                | 20                   |
| 8                                      | 7 872            | 3 159                |
| 9                                      | 12 440           | 14 389               |
|  | 11               | 9                    |
| 10                                     | 25 867           | 24 608               |
| 11                                     | 5 063            | 5 384                |
| 12                                     | 1 952            | 1 233                |
|  | 327              | 214                  |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>     | <b>53 532</b>    | <b>49 016</b>        |
| <b>PASSIFS</b>                         |                  |                      |
| 13                                     | 327              | —                    |
| 14                                     | 14 122           | 14 254               |
| 15                                     | 3 032            | 2 821                |
| 16                                     | 1 810            | 1 694                |
|  | 1 673            | 1 903                |
|  | 28 708           | 31 352               |
| 17                                     | 133 224          | 120 527              |
|  | (571)            | 1 146                |
|  | 132 653          | 121 673              |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b>               | <b>182 325</b>   | <b>173 697</b>       |
| <b>DETTE NETTE</b>                     | <b>(128 793)</b> | <b>(124 681)</b>     |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>           |                  |                      |
| 18                                     | 9 039            | 10 472               |
| 19                                     | 21 490           | 19 193               |
|  | 169              | 125                  |
|  | 69               | 67                   |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b> | <b>30 767</b>    | <b>29 857</b>        |
| <b>DÉFICITS CUMULÉS</b>                | <b>(98 026)</b>  | <b>(94 824)</b>      |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20 Obligations contractuelles (note 11)

21 Éventualités (note 12)



**État consolidé de la variation de la dette nette**  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

| <u>Annexe</u>  | 2009                         |                        | 2008                                     |
|--|------------------------------|------------------------|--|
|  | <u>Budget <sup>(1)</sup></u> | <u>Résultats réels</u> | <u>Résultats réels redressé (note 3)</u> |
| <b>DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE</b>   | <b>(123 000)</b>             | <b>(124 318)</b>       | <b>(124 297)</b>                         |
| Modifications comptables (note 3)  |                              |                        |  |
| Déficits cumulés   |                              | (653)                  | (653)                                    |
| Immobilisations  |                              | 290                    | 290                                      |
| <b>Solde redressé</b>  | <b>(123 000)</b>             | <b>(124 681)</b>       | <b>(124 660)</b>                         |
| Modifications comptables au 1er avril 2008 (note 3)  |                              |                        |  |
| Déficits cumulés   |                              | (2 055)                |  |
| Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation                |                              | 2 055                  |  |
| 10 Quotes-parts dans les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement              |                              | 111                    | 303                                      |
| Surplus (déficit) annuel   | (628)                        | (1 258)                | 1 650                                    |
| Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance   |                              | (46)                   | (30)                                     |
| Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation | (1 030)                      | (622)                  | (487)                                    |
| Variation due aux immobilisations  |                              |                        |  |
| 19 Acquisitions  | (3 388)                      | (3 836)                | (2 937)                                  |
| 19 Amortissement   | 1 434                        | 1 454                  | 1 290                                    |
| Dispositions et réductions de valeur   |                              | 85                     | 190                                      |
| Total de la variation due aux immobilisations  | (1 954)                      | (2 297)                | (1 457)                                  |
| <b>Augmentation nette de la dette nette</b>  | <b>(3 612)</b>               | <b>(4 112)</b>         | <b>(21)</b>                              |
| <b>DETTE NETTE À LA FIN</b>  | <b>(126 612)</b>             | <b>(128 793)</b>       | <b>(124 681)</b>                         |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2008-2009 du 13 mars 2008.

**État consolidé des flux de trésorerie**  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|   | 2009    |                | 2008    |                |
|---|---------|----------------|---------|----------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  |         |                |         |                |
| Surplus (déficit) annuel  |         | (1 258)        |         | 1 650          |
| Éléments n'affectant pas les liquidités   |         |                |         |                |
| Créances douteuses  | 822     |                | 679     |                |
| Provisions liées aux placements<br>et garanties de prêts  | 420     |                | 357     |                |
| Stocks et frais payés d'avance  | (46)    |                | (30)    |                |
| Amortissement des immobilisations   | 1 454   |                | 1 290   |                |
| Amortissement des frais reportés liés aux dettes  | 96      |                | 92      |                |
| Amortissement du (gain) perte de change<br>reporté  | (8)     |                | (272)   |                |
| Amortissement de l'escompte et de la prime  | 182     | 2 920          | 211     | 2 327          |
|   |         | <u>1 662</u>   |         | <u>3 977</u>   |
| Variation des actifs financiers et des passifs<br>reliés au fonctionnement                                  |         | <u>993</u>     |         | <u>(1 250)</u> |
|   |         | <u>2 655</u>   |         | <u>2 727</u>   |
| <b>Activités liées aux régimes de retraite<br/>et autres avantages sociaux futurs</b>                       |         |                |         |                |
| Charge (note 7)   | 2 071   |                | 2 049   |                |
| Intérêts (note 7)   | 4 383   | 6 454          | 4 398   | 6 447          |
|   |         | <u>6 454</u>   |         | <u>6 447</u>   |
| Prestations   | (4 216) |                | (4 047) |                |
| Cotisations des salariés et des<br>employeurs autonomes   | 36      | (4 180)        | 58      | (3 989)        |
|   |         | <u>2 274</u>   |         | <u>2 458</u>   |
| <b>Liquidités provenant des activités<br/>de fonctionnement</b>   |         | <u>4 929</u>   |         | <u>5 185</u>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |         |                |         |                |
| Variation des participations dans les entreprises du<br>gouvernement  |         |                |         |                |
| Placements effectués  | (564)   |                | (82)    |                |
| Placements réalisés et autres   | (4)     |                |         |                |
| Quotes-parts dans les résultats des entreprises<br>inscrites aux revenus nets des dividendes déclarés       | (580)   | (1 148)        | (807)   | (889)          |
|   |         | <u>(1 148)</u> |         | <u>(889)</u>   |
| Variation de l'investissement net dans les réseaux<br>de la santé et des services sociaux et de l'éducation |         |                |         |                |
| Déficit annuel des réseaux  | (31)    |                | 442     |                |
| Prêts et avances aux réseaux effectués  | (2 665) |                | (2 135) |                |
| Prêts et avances aux réseaux réalisés   | 2 074   | (622)          | 1 206   | (487)          |
|   |         | <u>(622)</u>   |         | <u>(487)</u>   |
| Variation des placements à long terme   |         |                |         |                |
| Placements effectués  | (1 263) |                | (2 190) |                |
| Placements réalisés   | 1 325   | 62             | 421     | (1 769)        |
|   |         | <u>62</u>      |         | <u>(1 769)</u> |
| <b>Liquidités utilisées pour les activités<br/>d'investissement</b>   |         | <u>(1 708)</u> |         | <u>(3 145)</u> |

**État consolidé des flux de trésorerie** (suite)  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u> |                       | <u>2008</u> |                       |
|---|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN</b>  |             |                       |             |                       |
| <b>IMMOBILISATIONS</b>  |             |                       |             |                       |
| Acquisitions  | (3 836)     |                       | (2 937)     |                       |
| Dispositions  | 85          | <u>(3 751)</u>        | 190         | <u>(2 747)</u>        |
| <b>Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations</b>    |             | <b><u>(3 751)</u></b> |             | <b><u>(2 747)</u></b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |             |                       |             |                       |
| Variation des dettes  |             |                       |             |                       |
| Emprunts effectués  | 17 351      |                       | 9 995       |                       |
| Emprunts remboursés   | (6 545)     | 10 806                | (6 709)     | 3 286                 |
| <b>Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs</b>     |             |                       |             |                       |
| Variation des fonds reliés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs |             |                       |             |                       |
| Versements et prestations   | (2 678)     |                       | (2 983)     |                       |
| Réinvestissement des revenus de placement des fonds                                   | (2 240)     | (4 918)               | (1 912)     | (4 895)               |
| <b>Activités liées au Fonds des générations</b>                                       |             |                       |             |                       |
| Variation du Fonds des générations  |             | <u>(719)</u>          |             | <u>(649)</u>          |
| <b>Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement</b>         |             | <b><u>5 169</u></b>   |             | <b><u>(2 258)</u></b> |
| Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice                       |             | 4 639                 |             | (2 965)               |
| <b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>  |             | <u>3 531</u>          |             | <u>6 496</u>          |
| <b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE <sup>(1)</sup></b>                               |             | <b><u>8 170</u></b>   |             | <b><u>3 531</u></b>   |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 13) et les placements temporaires (annexe 8).

**État consolidé des besoins financiers et des opérations de financement**

|   | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|---|---------------------|---------------------|
| Liquidités provenant des activités de fonctionnement                        | 4 929               | 5 185               |
| Liquidités utilisées pour les activités d'investissement                    | (1 708)             | (3 145)             |
| Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations | (3 751)             | (2 747)             |
| <b>BESOINS FINANCIERS NETS</b>  | <b><u>(530)</u></b> | <b><u>(707)</u></b> |
| Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement      | 5 169               | (2 258)             |
| Variation des liquidités au cours de l'exercice                             | (4 639)             | 2 965               |
| <b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>  | <b><u>530</u></b>   | <b><u>707</u></b>   |

## Notes complémentaires aux états financiers

(en millions de dollars)

### 1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées à l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

#### Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et est ajustée de l'élimination des gains et pertes interorganismes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;

## 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement, notamment en ce qui a trait aux immobilisations. Selon cette méthode, l'avoir net de ces organismes, représentant la somme de leurs actifs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Lorsque la fin d'année financière d'un organisme est différente de celle du gouvernement, ses résultats financiers sont ajustés seulement si les transactions financières réalisées durant la période de décalage affectent de manière significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

(en millions de dollars)

- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements aux revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.
- Les revenus fiscaux ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts ou de taxes non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification.
- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.
- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, les critères d'admissibilité sont rencontrés et une estimation raisonnable des montants en cause est possible.
- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement certain.

### Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, incluant l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, que ce soit des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement, celui pour un transfert relatif à un programme à frais partagés est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles et celui pour une subvention est son autorisation par le gouvernement.

## 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au cours en vigueur au moment des opérations.

### **Actifs financiers**

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché. Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et autres placements assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément subvention, lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et autres placements est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Les placements à long terme sont réduits au moyen de provisions pour moins-values. Une provision est comptabilisée pour les prêts et avances lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les autres placements à long terme, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de placement réduit le coût des placements ainsi que la provision pour moins-values relative à ce placement; le solde résiduel est comptabilisé aux dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

### **Fonds des générations**

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir

## 1. Principales conventions comptables (suite)

(en millions de dollars)

compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

### **Passifs**

#### *Autres passifs*

##### **Provision pour pertes sur les interventions financières garanties**

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie sur le solde des interventions financières garanties diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie en regroupant les interventions financières en différentes classes de risque et en appliquant à chaque classe un taux moyen de perte, basé sur l'expérience passée et la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

##### **Passif environnemental**

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés.



## 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

### *Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs*

#### **Régimes de retraite**

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

#### **Charge totale relative aux régimes**

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, est porté aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

#### **Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres actifs des régimes**

En vertu de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie

## 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les placements du fonds d'amortissement sont évalués à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Le revenu annuel du fonds d'amortissement est obtenu en appliquant au solde du fonds le taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des régimes de retraite. Les redressements constatés annuellement, découlant de gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, sont amortis linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite. L'amortissement de ces redressements est comptabilisé à titre de revenu de placement du fonds.

Les revenus de placement du FARR sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Les autres actifs des régimes, ainsi que les revenus qui en découlent, sont comptabilisés sur la base des mêmes conventions comptables que le FARR, en effectuant les ajustements nécessaires à la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur la même période que les redressements de l'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite concerné.

### **Autres avantages sociaux futurs**

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des salariés sont évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les salariés, c'est-à-dire soit en fonction des services rendus, soit en fonction de la survenance du fait donnant droit à cet avantage relié à l'emploi.

Le coût de ces avantages sociaux acquis au cours de l'année, le coût des modifications des dispositions de ces avantages sociaux, les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels et les frais d'intérêts sur ces obligations sont portés aux dépenses de l'année financière avec contrepartie au compte « Autres avantages sociaux futurs ».

Tout fonds ou caisse institué pour pourvoir au paiement d'obligations reliées à ces autres avantages sociaux futurs, et les revenus qui en découlent, sont comptabilisés sur la base des mêmes conventions comptables que le FARR, en y effectuant les ajustements nécessaires à la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur une période appropriée à l'avantage social futur concerné.

## 1. Principales conventions comptables (suite) (en millions de dollars)

### *Dettes*

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

### **Instruments financiers dérivés**

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

### **Fonds d'amortissement des dettes**

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

(en millions de dollars)

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

### **Actifs non financiers**

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements (ex. : ceux des parcs et des bases de plein air), les réseaux complexes (ex. : les barrages, les canaux, les routes et les ponts), le matériel et l'équipement (ex. : les véhicules et les meubles), et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent un contrat à long terme par lequel le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées à l'état de la situation financière lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, son coût est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

(en millions de dollars)

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée aux revenus dans l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations, reçues d'organisations externes au périmètre comptable, sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

### **Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation**

L'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation comprend l'avoir net des organismes de ces réseaux inclus dans le périmètre comptable, les avances qui leur sont accordées par le gouvernement et les fonds d'amortissement afférents à leurs emprunts pour le financement d'immobilisations. L'avoir net est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation décrite à la section « méthode de consolidation » alors que les avances et les fonds d'amortissement sont comptabilisés selon la convention comptable sur les placements à long terme.

### **Stocks**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers.

### **Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

## 2. Incertitude relative à la mesure (en millions de dollars)

La préparation des états financiers demande au gouvernement de réaliser des estimations et de poser des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données les plus fiables disponibles et les hypothèses les plus probables à ce moment et font appel aux meilleurs jugements du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement sur la base des nouvelles données disponibles.

De par leur nature, les estimations sont sujettes à une incertitude quant à leur mesure. Ainsi, la révision des estimations faites et des hypothèses posées au cours d'années postérieures pourrait donner lieu à une variation importante du montant constaté aux états financiers.

Certains éléments des états financiers font l'objet d'estimations importantes, notamment les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral, les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, la valeur comptable des immobilisations, le passif environnemental et certaines provisions.

- Les transferts du gouvernement fédéral peuvent varier, notamment en raison des écarts éventuels entre les hypothèses retenues pour les données fiscales et de population et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques les plus probables retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et celle réelle.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre la valeur estimée des coûts de réhabilitation et de gestion et ceux qui seront encourus.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

### 3. Modifications comptables (en millions de dollars)

#### **Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation**

Depuis 2006-2007, le gouvernement intègre à son périmètre comptable la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'intégration de leurs comptes, selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, se fait sur la base de leurs états financiers, après ajustements pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la comptabilisation des immobilisations et des avantages sociaux. De plus, lorsque la fin d'année financière d'un organisme est différente de celle du gouvernement, ses résultats financiers sont ajustés seulement si les transactions financières réalisées durant la période de décalage affectent de façon significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

À compter de l'année financière 2009-2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public recommande l'utilisation de la méthode de la consolidation ligne à ligne, comme seule et unique méthode permise, pour la consolidation des comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, inclus au périmètre comptable du gouvernement. Le Conseil a reporté d'un an la date d'entrée en vigueur de cette exigence, qui devait initialement s'appliquer à compter de l'année financière 2008-2009, en raison de l'ampleur de la tâche qu'exige sa mise en application par les gouvernements. Ainsi, les dispositions transitoires qui accordent aux gouvernements le choix d'appliquer cette méthode ou la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation continuent de s'appliquer en 2008-2009.

Pour se conformer à ces recommandations, les organismes des deux réseaux ont réalisé en 2008-2009 des travaux pour harmoniser leurs conventions comptables avec celles du gouvernement. Entre autres, des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les commissions scolaires ont été revues afin de les rendre conformes à celles du gouvernement. Il résulte notamment de cette révision la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses. De plus, les commissions scolaires ont produit des données financières sur la base de la fin d'année financière du gouvernement.

En 2009-2010, pour compléter leur intégration dans les états financiers du gouvernement sur la base de la méthode de la consolidation ligne à ligne, ces organismes modifieront d'autres conventions comptables, dont celles sur le passif environnemental et sur la définition de leur périmètre comptable. Dans la même optique, les cégeps et l'Université du Québec procéderont au cours de cette année financière à l'harmonisation de leurs conventions comptables avec celles du gouvernement.

### 3. Modifications comptables (suite) (en millions de dollars)

Ces travaux respectent les recommandations du *Rapport du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement*, daté de novembre 2007, auxquelles le gouvernement a souscrit en décembre 2007.

L'effet des modifications comptables effectuées par ces organismes sur la valeur du poste « Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation » pour les opérations antérieures au 31 mars 2008 a été comptabilisé rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2008, à titre de redressement à l'état des déficits cumulés de l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Toutefois, les données comparatives de l'année financière se terminant le 31 mars 2008 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de ces modifications, l'information financière nécessaire pour le faire ne pouvant être établie au prix d'un effort raisonnable.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

|   | <b>Réseau de<br/>la santé et<br/>des services<br/>sociaux</b> | <b>Réseau de<br/>l'éducation</b> | <b>2009<br/>Total</b> |
|---|---|----------------------------------|-----------------------|
| Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation | (511)   | (1 544)                          | (2 055)               |
| Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice                                    | 511   | 1 544                            | 2 055                 |

#### **Autres passifs – passif environnemental**

La mise à jour des obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, sous la responsabilité du gouvernement ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, entraîne la constatation d'un montant additionnel de 170 millions de dollars à titre de passif environnemental. L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement, en redressant les déficits cumulés au 1<sup>er</sup> avril 2007, et ce, conformément à la convention comptable du gouvernement sur le passif environnemental.

Ceci a pour effet d'augmenter les postes suivants :

|  | <b>2009</b> | <b>2008</b> |
|--|-------------|-------------|
| Autres passifs   | 170         | 170         |
| Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice | 170         | 170         |



### 3. Modifications comptables (suite) (en millions de dollars)

#### Immobilisations

Dans le cadre de la mise en application de la réforme comptable de 2006-2007, le gouvernement a modifié en 2007-2008 le statut d'entreprise d'Immobilière SHQ pour celui d'organisme, en réponse à une recommandation du *Rapport du groupe de travail sur la comptabilité gouvernementale*. Ce nouveau statut de l'organisme a exigé la consolidation ligne par ligne de ses comptes.

Ce changement de traitement implique une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement. Conséquemment, la constatation aux résultats du coût des immobilisations d'Immobilière SHQ intégrées dans les états financiers consolidés du gouvernement est dorénavant effectuée sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire, alors qu'auparavant elle se faisait sur la base de la méthode de l'amortissement à intérêts composés. L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures avec retraitement. Toutefois, l'impact sur les résultats 2007-2008 étant peu significatif, les dépenses de cette année financière n'ont pas été retraitées.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

|  | 2009  | 2008  |
|--|-------|-------|
| Dépenses                                 |       |       |
| Économie et Environnement                | 22    | —     |
| Déficit annuel                           | 22    | —     |
| Immobilisations                          | (312) | (290) |
| Déficits cumulés du début de l'exercice  | 290   | 290   |
| Déficits cumulés de la fin de l'exercice | 312   | 290   |

#### Régimes de retraite

Les gains et pertes actuariels reliés au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), ainsi qu'aux transferts du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et du régime de retraite des enseignants (RRE) au RRPE, sont dorénavant amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants concernés par ce régime, soit une période de neuf ans. Auparavant, la période d'amortissement de ces gains et pertes actuariels était de 14 ans, qui correspondait à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active de l'ensemble des participants au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), du RRPE, du RRF et du RRE.

### 3. Modifications comptables (suite)

(en millions de dollars)

L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures avec retraitement. Toutefois, l'impact sur les résultats 2007-2008 étant peu significatif, les dépenses de cette année financière n'ont pas été retraitées.

Ceci a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

|  | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|--|-------------|-------------|
| Dépenses   |             |             |
| Santé et services sociaux                              | 18          | —           |
| Éducation et culture                                   | 16          | —           |
| Gouverne et justice                                    | 13          | —           |
| Déficit annuel   | 47          | —           |
| Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs | 240         | 193         |
| Déficits cumulés du début de l'exercice                | 193         | 193         |
| Déficits cumulés de la fin de l'exercice               | 240         | 193         |

## 4. Impôt sur le revenu et les biens

(en millions de dollars)

Selon la législation pertinente, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits après déduction des montants suivants :

|  | <u>2009</u>  | <u>2008</u>  |
|--|--------------|--------------|
| Impôt sur le revenu des particuliers   |              |              |
| Crédits d'impôt remboursables  |              |              |
| Soutien aux enfants  | 2 113        | 2 132        |
| Taxe de vente  | 521          | 514          |
| Frais de garde d'enfants   | 195          | 163          |
| Maintien à domicile d'une personne âgée  | 214          | 148          |
| Aidant naturel   | 43           | 42           |
| Épargne-études   | 55           | 45           |
| Prime au travail   | 365          | 351          |
| Autres   | 90           | 81           |
| Remboursement d'impôts fonciers  | 296          | 285          |
|  | <u>3 892</u> | <u>3 761</u> |
| Impôt des sociétés   |              |              |
| Crédits d'impôt remboursables  |              |              |
| Recherche scientifique et développement<br>expérimental                          | 709          | 667          |
| Création d'emplois dans une région désignée                                      | 124          | 99           |
| Construction de chemins d'accès et de ponts<br>d'intérêt public                  | 108          | 36           |
| Production cinématographique   | 68           | 82           |
| Relatif aux ressources   | 129          | 69           |
| Déclaration de pourboires  | 51           | 56           |
| Salaires versés par une société qui réalise une activité<br>dans un site désigné | 40           | 53           |
| Salaire des employés travaillant dans la Cité<br>du commerce électronique        | 45           | 45           |
| Titres multimédias   | 65           | 44           |
| Salaires versés par une société - Cité du multimédia                             | 39           | 43           |
| Affaires électroniques   | 14           | 41           |
| Autres   | 238          | 205          |
|  | <u>1 630</u> | <u>1 440</u> |
|  | <u>5 522</u> | <u>5 201</u> |

## 5. Droits et permis

(en millions de dollars)

Selon la législation pertinente, les revenus de droits et permis sont inscrits après déduction des montants suivants :

|   | <u>2009</u>  | <u>2008</u>  |
|---|--------------|--------------|
| Revenus bruts   | 1 894        | 1 852        |
| Déductions  |              |              |
| Traitements sylvicoles et autres activités<br>d'aménagement forestier | 142          | 161          |
| Autres  | 38           | 39           |
|   | <u>180</u>   | <u>200</u>   |
| Revenus nets  | <u>1 714</u> | <u>1 652</u> |

## 6. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (en millions de dollars)

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
| Transferts du gouvernement fédéral   |                     |                     |
| Péréquation et Transfert canadien en matière<br>de santé et de programmes sociaux <sup>(1)</sup> | 1 664               | 1 902               |
| Autres programmes  | <u>9</u>            | <u>1</u>            |
|  | <u><b>1 673</b></u> | <u><b>1 903</b></u> |

(1) Représente le solde de 1 664 millions de dollars (1 902 millions de dollars au 31 mars 2008), sur un montant original de 2 377 millions de dollars remboursable sur 10 ans à compter de 2006-2007, relatif aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse de transferts en 2003-2004 et 2004-2005.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

### Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

|  | Obligations<br>actuarielles<br>constituées | Redresse-<br>ments | Passif au 31<br>mars 2009 | Passif au 31<br>mars 2008<br>redressé |
|--|--|--------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Régimes de retraite  | 69 105                                     | (3 602)            | 65 503                    | 63 242                                |
| Fonds d'amortissement des régimes<br>de retraite               | (34 394)                                   | (1 631)            | (36 025)                  | (31 749)                              |
| Autres actifs des régimes                                      | (811)                                      | (18)               | (829)                     | (874)                                 |
| <b>Passif au titre des régimes de retraite</b>                 | <b>33 900</b>                              | <b>(5 251)</b>     | <b>28 649</b>             | <b>30 619</b>                         |
| Autres avantages sociaux futurs                                | 1 090                                      | 24                 | 1 114                     | 1 166                                 |
| Fonds dédié aux autres<br>avantages sociaux futurs             | (1 029)                                    | (26)               | (1 055)                   | (433)                                 |
| <b>Passif au titre des autres<br/>avantages sociaux futurs</b> | <b>61</b>                                  | <b>(2)</b>         | <b>59</b>                 | <b>733</b>                            |
|  | <b>33 961</b>                              | <b>(5 253)</b>     | <b>28 708</b>             | <b>31 352</b>                         |

### Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

|   | Nombre estimé<br>de participants<br>au 31 décembre<br>2008 | Nombre de<br>prestataires au<br>31 décembre<br>2008 |
|---|--|---|
| Régime de retraite des employés du gouvernement et des<br>organismes publics (RREGOP)                           | 505 000  | 172 294   |
| Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)  | 27 400   | 20 408  |
| Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite<br>de certains enseignants (RRE et RRCE)               | 330 *  | 48 160 *  |
| Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)   | 175 *  | 23 354 *  |
| Régime de retraite des membres de la Sûreté du<br>Québec (RRMSQ)  | 5 300  | 4 507   |
| Régime de retraite des agents de la paix en services<br>correctionnels (RRAPSC)                                 | 3 100  | 1 452   |
| Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)   | 270  | 324   |
| Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans<br>une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) | 230  | 112   |
| Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale<br>(RRMAN)  | 125  | 323   |
|   | <b>541 930</b>   | <b>270 934</b>                                      |

\* Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) (en millions de dollars)

Ces régimes sont à « prestations déterminées », ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite : — les régimes de retraite à coûts partagés;  
— les régimes de retraite à solde du coût.

### Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du service régulier du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Dans le cas du RRMSQ, le gouvernement assume 2/3 des coûts du régime pour les années de service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le régime était à solde du coût avant cette date. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les cotisations des participants et les contributions des employeurs relatives à ces années de service sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser mensuellement sa contribution. Sur la base d'évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celui-ci détermine les contributions qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisées pour tenir compte des engagements du gouvernement envers ce régime pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006.

### Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas du RRE, du RRCE, du RRF, du RRMSQ pour les années de service antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, du RRJCQ, du RREFQ, du RRMAN et du coût du service transféré du RRF et du RRE au RREGOP et au RRPE.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont, règle générale, versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

### Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

| Hypothèses économiques   | <u>2009-2017</u> | <u>2018 et suivantes</u> |
|--|------------------|--------------------------|
| - Rendement, net d'inflation   | 4,75 %           | 4,75 %                   |
| - Taux d'inflation   | 2,08 %           | 2,75 %                   |
| - Progression des salaires, nette d'inflation  | 0,44 %           | 0,50 %                   |
| - Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées | 6,83 %           | 7,50 %                   |

### Passif au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit 14 ans pour la plupart des régimes. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels et aux ajustements en raison de l'écart de trois mois entre la date d'évaluation des obligations actuarielles au titre de prestations constituées, soit le 31 décembre, et celle du passif au titre des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 65 503 millions de dollars au 31 mars 2009 pour l'ensemble des régimes, dont 43 555 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.



## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

### Détail du passif au titre des régimes de retraite

|  | Obligations<br>actuarielles au<br>titre des<br>prestations<br>constituées | Redresse-<br>ments | Passif au titre<br>des régimes de<br>retraite au 31<br>mars 2009 | Passif au titre<br>des régimes de<br>retraite au 31<br>mars 2008<br>redressé |
|--|---|--------------------|--|--|
| RREGOP   |   |                    |  |  |
| - service régulier                             | 34 419  | (1 729)            | 32 690   | 30 541   |
| - service transféré                            | 3 119   | (178)              | 2 941  | 3 025  |
| RRPE   |   |                    |  |  |
| - service régulier                             | 7 076   | (277)              | 6 799  | 6 141  |
| - service transféré                            | 1 184   | (59)               | 1 125  | 1 133  |
| RRE et RRCE                                    | 13 881  | (1 141)            | 12 740   | 13 087   |
| RRF  | 4 622   | (223)              | 4 399  | 4 553  |
| Autres   | 4 804   | 5                  | 4 809  | 4 762  |
| <b>Passif au titre des régimes de retraite</b> | <b>69 105</b>   | <b>(3 602)</b>     | <b>65 503</b>  | <b>63 242</b>  |
| Fonds d'amortissement                          | (34 394)  | (1 631)            | (36 025)   | (31 749)   |
| Autres actifs des régimes                      | (811)   | (18)               | (829)  | (874)  |
|  | <b>33 900</b>   | <b>(5 251)</b>     | <b>28 649</b>  | <b>30 619</b>  |

### Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

Selon les dispositions des lois constituant les différents régimes, le gouvernement n'est pas tenu de verser des contributions à ces régimes, exception faite du RRMSQ et du RREFQ. Le paiement de la part du gouvernement des prestations versées en vertu des régimes de retraite est assuré par le Fonds consolidé du revenu.

La *Loi sur l'administration financière* permet au ministre des Finances de placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, des sommes du Fonds consolidé du revenu pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite, jusqu'à concurrence du montant du passif au titre des régimes de retraite.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives de ses employés, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement soient égales, en 2020, à 70 % des obligations actuarielles au titre des prestations constituées des régimes de retraite.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

### Autres actifs des régimes

Les autres actifs des régimes regroupent les fonds associés à des crédits de rentes acquis par les employés à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite au RREGOP, le fonds des contributions du gouvernement au RRMSQ, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et le fonds du RREFQ. Ce dernier fonds est constitué des cotisations des employés, des contributions du gouvernement et des sommes transférées par le gouvernement fédéral à la création du régime. Tous les actifs de ces fonds, constitués en vertu de dispositions des régimes de retraite concernés, sont déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

### Évolution de la valeur de marché redressée du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

|   | <u>2009</u>          | <u>2008</u>          |
|---|----------------------|----------------------|
| Valeur de marché redressée au début     | 31 994               | 26 569               |
| Rendement prévu sur les placements      | 2 176                | 1 924                |
| Versements du Fonds consolidé du revenu | 2 100                | 3 000                |
| Gains (pertes) actuariels               | (1 876)              | 501                  |
| Valeur de marché redressée à la fin     | <u><u>34 394</u></u> | <u><u>31 994</u></u> |

Les valeurs de marché au 31 mars 2009 respectives des actifs du Fonds d'amortissement et des autres actifs des régimes, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, sont de 25 535 millions de dollars et de 706 millions de dollars (32 024 millions de dollars et 919 millions de dollars au 31 mars 2008).

### Politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement est un actif important géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des titres boursiers (ex. : actions) et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures). La répartition cible de l'actif du FARR est la suivante :

### Portefeuille de référence du Fonds d'amortissement des régimes de retraite

|                        | <u>2009</u>           | <u>2008</u>           |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Titres à revenus fixes | 30,0 %                | 30,0 %                |
| Titres boursiers       | 35,5                  | 35,5                  |
| Autres placements      | 34,5                  | 34,5                  |
|                        | <u><u>100,0 %</u></u> | <u><u>100,0 %</u></u> |

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

En 2008-2009, le taux de rendement prévu des actifs du Fonds d'amortissement est de 6,57 % (6,83 % en 2007-2008); le rendement réalisé, sur la base de la valeur de marché des placements, est de -25,70 % (0,73 % en 2007-2008).

### Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées est établie sur la base d'évaluations actuarielles et d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations.

Les extrapolations les plus récentes produites et émises en 2009 ont été établies à partir des évaluations actuarielles :

- au 31 décembre 2008 pour le RRMAN;
- au 31 décembre 2007 pour le RRJCQ, le RREFQ et le Régime de retraite de l'administration supérieure inclus dans le RRPE ;
- au 31 décembre 2006 pour le RRAPSC, le RRCE, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE;
- au 31 décembre 2005 pour le RRF, le RRE et le service régulier du RREGOP et du RRPE.

### Charge totale relative aux régimes

|   | <u>2009</u>          | <u>2008</u>          |
|---|----------------------|----------------------|
| Charge de retraite  |                      |                      |
| Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts  | 1 536                | 1 579                |
| Cotisations des salariés  | (36)                 | (57)                 |
| Cotisations des employeurs autonomes  | —                    | (1)                  |
|   | <u>1 500</u>         | <u>1 521</u>         |
| Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels | 515                  | 471                  |
|   | <u>2 015</u>         | <u>1 992</u>         |
| Intérêts au titre des régimes de retraite   | 2 116 <sup>(1)</sup> | 2 436 <sup>(1)</sup> |
|   | <u>4 131</u>         | <u>4 428</u>         |
| Total   | <u><u>4 131</u></u>  | <u><u>4 428</u></u>  |

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des autres actifs des régimes de 2 196 millions de dollars en 2008-2009 (1 887 millions de dollars en 2007-2008), lesquels revenus tiennent compte d'un ajustement nul (déduction de 37 millions de dollars en 2007-2008) relié à l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds et à ces actifs.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) (en millions de dollars)

### Financement des régimes de retraite

#### *Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE, et RRAPSC)*

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2008, à 40 128 millions de dollars à la juste valeur et 53 311 millions de dollars au coût (54 368 millions de dollars à la juste valeur et 61 649 millions de dollars au coût au 31 décembre 2007). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 863 millions de dollars au coût au 31 décembre 2008 (1 019 millions de dollars au 31 décembre 2007).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) (en millions de dollars)

la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'employés participant à ces régimes d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé d'un jugement final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

### **Autres avantages sociaux futurs**

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine deux autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, soit les congés de maladie accumulés et le régime de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui assume la totalité des coûts de ces deux programmes.

Les employés peuvent accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* (L.Q. 2008, c. 12), adoptée en juin 2008, autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de l'obligation actuarielle relative aux congés de maladie accumulés, afin de former le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et celui assimilé des secteurs public et parapublic, lesquels représentent une proportion de 90 % de la population assurée. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dédié spécifiquement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

### Passif au titre des autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés se constituent au fur et à mesure que les employés rendent des services au gouvernement. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui prend en considération la durée de la carrière active des employés. Cette méthode prend en considération la façon dont les avantages sont acquis par les employés.

Pour le régime de rentes de survivants, une obligation est constatée au moment où survient le décès d'une personne admissible. La valeur des obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises alors par les bénéficiaires.

Les redressements découlant de gains et pertes actuariels, constatés lors des évaluations actuarielles des obligations de ces deux programmes, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants dans le cas des congés de maladie accumulés et, dans le cas du régime de rentes de survivants, sur la durée moyenne restante de l'espérance de vie des bénéficiaires. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels.

### Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis est établie sur la base d'évaluations actuarielles ou d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations. Les congés de maladie accumulés ont fait l'objet d'une évaluation sur une base actuarielle au 31 mars 2006. Le régime de rentes de survivants a été établi sur la base d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2008. Pour ces deux programmes, des extrapolations au 31 mars 2009 ont été produites.

La valeur des obligations actuarielles est évaluée selon les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables suivantes :

|  | Congés de<br>maladie<br>accumulés | Régime<br>de rentes<br>de survivants |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| - Rendement, net d'inflation   | 4,75 %                            | 4,75 %                               |
| - Taux d'inflation   | 2,75 %                            | 2,75 %                               |
| - Progression des salaires, nette d'inflation  | 0,50 %                            | —                                    |
| - Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis | 7,50 %                            | 7,50 %                               |

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

### Détail du passif au titre des autres avantages sociaux futurs

|   | Obligations<br>actuarielles<br>constituées | Redresse-<br>ments | Passif au titre des<br>autres avantages<br>sociaux futurs au<br>31 mars 2009 | Passif au titre des<br>autres avantages<br>sociaux futurs au<br>31 mars 2008 |
|---|--|--------------------|--|--|
| Congés de maladie accumulés             | 717  |                    | 717  | 772  |
| Régime de rentes de survivants          | 373  | 24                 | 397  | 394  |
|   | <u>1 090</u>                               | <u>24</u>          | <u>1 114</u>   | <u>1 166</u>   |
| Fonds des congés de maladie accumulés   | (611)                                      | (5)                | (616)  |  |
| Fonds du régime de rentes de survivants | (418)                                      | (21)               | (439)  | (433)  |
|   | <u>(1 029)</u>                             | <u>(26)</u>        | <u>(1 055)</u>   | <u>(433)</u>   |
|   | <u><b>61</b></u>                           | <u><b>(2)</b></u>  | <u><b>59</b></u>   | <u><b>733</b></u>  |

### Évolution de la valeur de marché redressée des fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs

|   | Fonds des<br>congés de<br>maladie<br>accumulés | Fonds du<br>régime de<br>rentes de<br>survivants | 2009                | 2008              |
|---|--|--|---------------------|-------------------|
| Valeur de marché redressée au début     |  | 428  | 428                 | 400               |
| Rendement prévu sur les placements      | 16   | 28   | 44                  | 25                |
| Versements du Fonds consolidé du revenu | 600  | 9  | 609                 | 13                |
| Prestations                             |  | (31)   | (31)                | (30)              |
| Gains (pertes) actuariels               | (5)  | (16)   | (21)                | 20                |
| Valeur de marché redressée à la fin     | <u><b>611</b></u>                              | <u><b>418</b></u>                                | <u><b>1 029</b></u> | <u><b>428</b></u> |

Les valeurs de marché au 31 mars 2009 des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, sont respectivement de 591 millions de dollars et de 314 millions de dollars (445 millions de dollars au 31 mars 2008 pour le Fonds du régime de rentes de survivants).

En 2008-2009, le taux de rendement prévu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du régime de rentes de survivants est de 6,75 % (6,75 % en 2007-2008 pour le Fonds du régime de rentes de survivants); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des

## 7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

(en millions de dollars)

placements, sont respectivement de -1,32 % et de -25,43 % (1,11 % en 2007-2008 pour le Fonds du régime de rentes de survivants).

### Charge totale relative aux autres avantages sociaux futurs

|   | Congés de<br>maladie<br>accumulés | Régime de<br>rentes de<br>survivants | 2009             | 2008              |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------|-------------------|
| Charge des autres avantages sociaux futurs                                      |                                   |                                      |                  |                   |
| Coût des droits et rentes acquis  | 47                                | 11                                   | 58               | 58                |
| Amortissement des redressements découlant<br>des gains ou des pertes actuariels |                                   | (2)                                  | (2)              | (1)               |
|   | <u>47</u>                         | <u>9</u>                             | <u>56</u>        | <u>57</u>         |
| Intérêts au titre des autres avantages sociaux futurs                           | 31 <sup>(1)</sup>                 | (4) <sup>(2)</sup>                   | 27               | 50                |
| Total   | <u><u>78</u></u>                  | <u><u>5</u></u>                      | <u><u>83</u></u> | <u><u>107</u></u> |

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés de 16 millions de dollars.

(2) Après déduction des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants de 28 millions de dollars (25 millions de dollars en 2007-2008), lesquels revenus tiennent compte d'un ajustement nul (déduction de 1 million de dollars en 2007-2008) relié à l'amortissement des redressements découlant des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds.



## 8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (en millions de dollars)

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2036.

La structure de la dette au 31 mars 2009, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 93,2 % en dollars canadiens, 1,0 % en dollars américains, 1,5 % en yens, 2,0 % en francs suisses et 2,3 % en euros (au 31 mars 2008 : 92,9 % en dollars canadiens, 0,9 % en dollars américains, 1,6 % en yens, 2,3 % en francs suisses et 2,3 % en euros). Ces taux sont calculés sur la dette brute du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères entraînerait une variation de 110 millions de dollars de la dette brute et de 21 millions de dollars du service de la dette annuel.

Pour l'exercice 2008-2009, 8 millions de dollars ont été comptabilisés aux résultats à titre d'amortissement du gain de change reporté inclus au service de la dette (272 millions de dollars pour l'exercice 2007-2008).

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

## 8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

(en millions de dollars)

La structure de la dette au 31 mars 2009, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 68,6 % à taux fixe et de 31,4 % à taux variable (au 31 mars 2008 : 69,9 % à taux fixe et 30,1 % à taux variable). Ces taux sont calculés sur la dette brute du gouvernement.

La dette à taux fixe est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne en prenant comme référence les cotes des grandes agences de cotation. Au 31 mars 2009, 99,9 % du portefeuille des instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec avec au moins une de ces agences.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2009, un tirage de 7 millions de dollars était en cours sur les marges de crédit auprès des institutions bancaires canadiennes et aucun tirage n'était en cours sur les conventions de crédit.

## 9. Dettes

(en millions de dollars)

| Monnaie                                      | 2009                            |                              |                                      | 2008   |  |
|--|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|--|
|  | Dettes                          |                              | Instruments financiers dérivés - net | Total après incidence des instruments financiers dérivés | Total après incidence des instruments financiers dérivés |
|  | En millions d'unités monétaires | Total en équivalent canadien |                                      |  |  |
| En dollar canadien                           | 96 653                          | 96 653                       | 29 947                               | 126 600 <sup>(1)</sup>                                   | 113 780 <sup>(1)</sup>                                   |
| En dollar américain                          | 15 342                          | 19 333                       | (16 920)                             | 2 413  | 2 081  |
| En yen                                       | 424 583                         | 5 397                        | (3 047)                              | 2 350  | 2 341  |
| En euro                                      | 7 205                           | 12 041                       | (8 402)                              | 3 639  | 3 450  |
| En franc suisse                              | 2 044                           | 2 260                        | 937                                  | 3 197  | 3 518  |
| Autres devises <sup>(2)</sup>                | 3 908                           | 1 335                        | (1 336)                              | (1)  | (2)  |
| Moins  |                                 |                              |                                      |  |  |
| Instruments financiers dérivés - net         |                                 | (1 179)                      | 1 179                                | —  | —  |
| Fonds d'amortissement <sup>(1) (3) (4)</sup> |                                 | 4 974                        |                                      | 4 974  | 4 641  |
| Dettes avant gain (perte) de change reporté  |                                 | <b>133 224</b>               |                                      | <b>133 224</b>   | <b>120 527</b>   |
| Gain (perte) de change reporté               |                                 | (571)                        |                                      | (571)  | 1 146  |
|  |                                 | <b>132 653</b>               |                                      | <b>132 653</b>   | <b>121 673</b>   |

(1) Le gouvernement détenait 2 854 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2009 (2 904 millions de dollars en 2008), soit 2 711 millions de dollars (2 586 millions de dollars au 31 mars 2008) détenus par le Fonds d'amortissement des dettes, 119 millions de dollars (257 millions de dollars au 31 mars 2008) inclus dans les placements temporaires, 11 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 mars 2008) inclus dans les placements à long terme et 13 millions de dollars (48 millions de dollars au 31 mars 2008) détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts du réseau de l'éducation.

(2) Les autres devises regroupent en 2008 et en 2009 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et hong-kongais. Un tableau détaillé par monnaie et par catégorie de dette est présenté à l'annexe 17.

(3) Les versements au Fonds d'amortissement découlent des engagements pris par le gouvernement dans les prospectus établis lors de l'émission des emprunts. Ce fonds d'amortissement est rattaché à 14 648 millions de dollars de dettes au 31 mars 2009 (14 400 millions de dollars en 2008).

(4) Dont 4 168 millions de dollars (3 906 millions de dollars au 31 mars 2008) pour rembourser la dette en dollars canadiens et 806 millions de dollars (735 millions de dollars au 31 mars 2008) pour rembourser la dette en dollars américains.

## 9. Dettes (suite)

(en millions de dollars)

### Taux d'intérêt moyen pondéré <sup>(1)</sup>

| Monnaie             | 2009          | 2008          |
|---------------------|---------------|---------------|
| En dollar canadien  | 4,20 %        | 5,01 %        |
| En dollar américain | 4,55          | 8,33          |
| En yen              | 6,00          | 5,63          |
| En euro             | 2,86          | 4,60          |
| En franc suisse     | 1,49          | 2,62          |
| Taux moyen pondéré  | <b>4,16 %</b> | <b>5,04 %</b> |

(1) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts en vigueur au 31 mars, après incidence des instruments financiers dérivés.

### Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)

| Échéance<br>au 31 mars <sup>(1)</sup> | En dollar<br>canadien <sup>(2)</sup> | En dollar<br>américain <sup>(2)</sup> | En yen       | En euro      | En franc<br>suisse | Autres devises | Total          |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------|----------------|
| 2010                                  | 20 568                               | (36)                                  |              |              |                    |                | 20 532         |
| 2011                                  | 6 472                                | 2                                     | 51           |              |                    |                | 6 525          |
| 2012                                  | 9 264                                | (90)                                  | 209          | (3)          |                    | (1)            | 9 379          |
| 2013                                  | 7 860                                | (8)                                   |              | (4)          |                    |                | 7 848          |
| 2014                                  | 9 803                                | 64                                    | 125          |              |                    |                | 9 992          |
|                                       | <b>53 967</b>                        | <b>(68)</b>                           | <b>385</b>   | <b>(7)</b>   |                    | <b>(1)</b>     | <b>54 276</b>  |
| 2015-2019                             | 33 607                               | 1 459                                 | 1 965        | 3 646        | 3 197              |                | 43 874         |
| 2020-2024                             | 6 233                                | (688)                                 |              |              |                    |                | 5 545          |
| 2025-2029                             | 4 931                                | 394                                   |              |              |                    |                | 5 325          |
| 2030-2034                             | 8 393                                | 309                                   |              |              |                    |                | 8 702          |
| 2035 et plus                          | 15 301                               | 201                                   |              |              |                    |                | 15 502         |
|                                       | <b>122 432</b>                       | <b>1 607</b>                          | <b>2 350</b> | <b>3 639</b> | <b>3 197</b>       | <b>(1)</b>     | <b>133 224</b> |

(1) Cet échéancier tient compte, en 2010, de 3 317 millions de dollars pour les bons du trésor et de 2 400 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 1 146 millions de dollars en 2010, de 747 millions de dollars en 2011, 604 millions de dollars en 2012, 657 millions de dollars en 2013, 703 millions de dollars en 2014, 2 035 millions de dollars pour les années 2015-2019 et de 3 millions de dollars pour les années 2020-2024.

(2) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 4 168 millions de dollars pour des dettes en dollars canadiens et 806 millions de dollars pour des dettes en dollars américains.

## 9. Dettes (suite)

(en millions de dollars)

### Remboursement de la dette par le Fonds d'amortissement

| Échéance<br>au 31 mars | <u>En dollar canadien</u> | <u>En dollar américain</u> | <u>Total</u> |
|------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| 2010                   | 831                       |                            | 831          |
| 2011                   | 479                       |                            | 479          |
| 2012                   | 403                       |                            | 403          |
| 2013                   | 6                         |                            | 6            |
| 2014                   | 17                        |                            | 17           |
|                        | <b>1 736</b>              |                            | <b>1 736</b> |
| 2015-2019              | 98                        |                            | 98           |
| 2020-2024              | 918                       | 444                        | 1 362        |
| 2025-2029              | 669                       | 362                        | 1 031        |
| 2030-2034              | 747                       |                            | 747          |
|                        | <b>4 168</b>              | <b>806</b>                 | <b>4 974</b> |

## 10. Immobilisations

(en million de dollars)

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile :

| Catégorie   | Méthode d'amortissement | Durée       |
|---|-------------------------|-------------|
| Bâtiments, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition              | Linéaire                | 10 à 50 ans |
| Aménagements  | Linéaire                | 5 à 10 ans  |
| Réseaux complexes <sup>(1)</sup>  | Linéaire                | 10 à 40 ans |
| Matériel et équipement, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition | Linéaire                | 3 à 30 ans  |
| Développement informatique  | Linéaire                | 5 à 10 ans  |

(1) À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de 100 ans.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

### Immobilisations

|                        | Terrains   | Bâtiments    | Aménagements | Réseaux complexes | Matériel et équipement | Développement informatique | 2009 Total    | 2008 Total    |
|------------------------|------------|--------------|--------------|-------------------|------------------------|----------------------------|---------------|---------------|
| Coût                   | 769        | 9 761        | 343          | 23 786            | 3 135                  | 2 678                      | 40 472        | 36 960        |
| Amortissement cumulé   |            | (3 937)      | (163)        | (11 545)          | (1 948)                | (1 389)                    | (18 982)      | (17 767)      |
| Valeur comptable nette | <u>769</u> | <u>5 824</u> | <u>180</u>   | <u>12 241</u>     | <u>1 187</u>           | <u>1 289</u>               | <u>21 490</u> | <u>19 193</u> |

Les immobilisations sont détaillées à l'annexe 19.

## 11. Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

|   | <u>2009</u>   | <u>2008</u>   |
|---|---------------|---------------|
| Transferts  |               |               |
| Financement d'acquisition d'immobilisations <sup>(1)</sup>                            | 9 017         | 8 389         |
| Ententes <sup>(2)</sup>   | 9 606         | 8 625         |
|   | <b>18 623</b> | <b>17 014</b> |
| Paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu de baux de location-exploitation | 2 212         | 1 961         |
| Acquisition d'immobilisations <sup>(3)</sup>  | 4 180         | 1 582         |
| Approvisionnement en biens et services <sup>(3)</sup>                                 | 2 296         | 783           |
| Autres contrats   | 494           | 547           |
|   | <b>27 805</b> | <b>21 887</b> |

(1) En plus de ce montant, le gouvernement assume, par le versement de transferts à ces bénéficiaires, les intérêts reliés au financement de ces acquisitions d'immobilisations.

(2) En plus de ce montant, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts reliés au financement de certaines ententes totalisant 179 millions de dollars (256 millions de dollars au 31 mars 2008).

(3) Les obligations contractuelles reliées à l'acquisition d'immobilisations et aux approvisionnements en biens et services incluent un montant de 2 975 millions (423 millions de dollars au 31 mars 2008) qui découlent d'ententes de partenariat public-privé. En vertu de ces ententes, le gouvernement assume également des frais financiers relativement à ces immobilisations.

### Échéancier

| Échéance au 31 mars    | Transferts -<br>Financement<br>d'acquisition<br>d'immobi-<br>lisations | Transferts -<br>Ententes | Baux de<br>location-<br>exploitation | Acquisition<br>d'immobi-<br>lisations | Approvi-<br>sionnement<br>en biens et<br>services | Autres<br>contrats | Total         |
|------------------------|--|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------|---------------|
| 2010                   | 1 889  | 1 405                    | 292                                  | 2 061                                 | 564   | 329                | 6 540         |
| 2011                   | 778  | 873                      | 255                                  | 916                                   | 291   | 85                 | 3 198         |
| 2012                   | 997  | 800                      | 220                                  | 649                                   | 176   | 29                 | 2 871         |
| 2013                   | 769  | 646                      | 191                                  | 347                                   | 126   | 6                  | 2 085         |
| 2014                   | 926  | 577                      | 176                                  | 22                                    | 87  | 6                  | 1 794         |
|                        | <b>5 359</b>   | <b>4 301</b>             | <b>1 134</b>                         | <b>3 995</b>                          | <b>1 244</b>                                      | <b>455</b>         | <b>16 488</b> |
| 2015-2019              | 2 042  | 1 023                    | 583                                  | 44                                    | 44  | 15                 | 3 751         |
| 2020-2024              | 443  | 949                      | 274                                  |                                       | 89  |                    | 1 755         |
| 2025-2029              | 150  | 762                      | 176                                  |                                       | 172   |                    | 1 260         |
| 2030-2034              | 63   | 393                      | 24                                   |                                       | 219   |                    | 699           |
| 2035 et plus           | 6  | 1 392                    | 21                                   |                                       | 528   |                    | 1 947         |
|                        | <b>8 063</b>   | <b>8 820</b>             | <b>2 212</b>                         | <b>4 039</b>                          | <b>2 296</b>                                      | <b>470</b>         | <b>25 900</b> |
| Échéancier indéterminé | 954  | 786                      |                                      | 141                                   |   | 24                 | 1 905         |
|                        | <b>9 017</b>   | <b>9 606</b>             | <b>2 212</b>                         | <b>4 180</b>                          | <b>2 296</b>                                      | <b>494</b>         | <b>27 805</b> |

Les obligations contractuelles à l'égard des transferts sont détaillées à l'annexe 20.

## 12. Éventualités

(en millions de dollars)

- A) Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières effectués par des tiers, pour un montant de 10 706 millions de dollars au 31 mars 2009 (10 230 millions de dollars au 31 mars 2008). Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 21.
- B) Le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations; il est également partie impliquée dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécution de contrats, de dommages subis par des personnes ou des biens et de certains éléments connexes. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les causes pour lesquelles le montant de la réclamation a été établi représentent 1 165 millions de dollars. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. C'est seulement lorsqu'il est probable que ces causes donneront lieu à un déboursé et qu'une estimation raisonnable du montant peut en être faite que le gouvernement inscrit une provision à cet effet dans ses créditeurs et frais à payer.
- C) Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 16 371 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents stades d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par le biais de négociations, de jugements ou de désistements des requérants. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.
- D) Le gouvernement comptabilise, depuis 2006-2007, un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés dont il a la responsabilité et ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où le montant peut en être estimé.

Un recensement des terrains contaminés a été effectué en ce sens. Au 31 mars 2009, un montant de 931 millions de dollars est inscrit aux autres passifs pour quelque 733 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour estimer le montant des coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le montant estimé est majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2009 tient compte d'une majoration des coûts de 249 millions de dollars (209 millions de dollars au 31 mars 2008).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu



## 12. Éventualités (suite)

(en millions de dollars)

être estimée. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation du passif, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés, conformément à la convention comptable.

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

(en millions de dollars)

Le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) est un instrument de financement à court terme émis par des fiduciaires, aussi appelées « conduits », généralement pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, auxquels est adossé le papier commercial, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers.

Au 31 mars 2009, du PCAA non garanti par les banques et ayant fait l'objet d'une restructuration est détenu dans le cadre de placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne (211 millions de dollars; 212 millions de dollars au 31 mars 2008), par des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (75 millions de dollars; 75 millions de dollars au 31 mars 2008) et par des entreprises du gouvernement (168 millions de dollars; 159 millions de dollars au 31 mars 2008).

Du PCAA de cette nature est également détenu par le biais d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) que possèdent le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (2 728 millions de dollars; 2 689 millions de dollars au 31 mars 2008), le Fonds du régime de rentes de survivants (35 millions de dollars; 34 millions de dollars au 31 mars 2008), d'autres actifs des régimes de retraite (35 millions de dollars; 35 millions de dollars au 31 mars 2008), le Fonds des générations (59 millions de dollars; 58 millions de dollars au 31 mars 2008) et d'autres organismes consolidés (45 millions de dollars; 44 millions de dollars au 31 mars 2008).

#### **Restructuration**

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garanties de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Conséquemment, ni les entités du périmètre comptable détentrices de PCAA, ni la CDPQ n'ont été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'ils détiennent lorsque celui-ci est venu à échéance.

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite) (en millions de dollars)

#### *Plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs*

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007, auxquels le gouvernement du Québec a participé activement, ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008 entre le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « Véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1, VAC 2 et VAC 3 »). Le PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêts à des taux qui reflèteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Les deux premiers « VAC » regroupent les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides, lesquels sont une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels. Ils incluent également les actifs à haut risque associés à ces transactions. La principale différence entre les « VAC 1 » et les « VAC 2 » consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants à un « VAC 1 », alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le cas d'un « VAC 2 ». En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par un « VAC 2 » sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par un « VAC 1 ».

Les facilités de financement de marge dans un « VAC 1 » et un « VAC 2 » sont fournies par divers prêteurs. Notamment, le gouvernement du Canada, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta et la CDPQ participent à l'entente finale, à titre de prêteurs de premier rang, en établissant une facilité additionnelle de financement de marge. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. Un moratoire initial de 18 mois, se terminant le 21 juillet 2010, pour les appels de marge a été établi afin de permettre la création d'un marché pour ces nouveaux titres.

Les « VAC 3 » sont composés des transactions de conduits de PCAA constituées exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs à haut risque, c'est-à-dire d'actifs n'entrant pas dans les deux autres catégories précédentes. Tous les billets de cette catégorie sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite)

(en millions de dollars)

#### *Impact de la restructuration pour le gouvernement*

Au 31 mars 2009, à la suite d'ententes de restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détiennent les titres de PCAA suivants :

|  | <u>Valeur<br/>nominale</u> | <u>Valeur<br/>nette</u> |
|--|----------------------------|-------------------------|
| <b>Plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs</b> |                            |                         |
| <b>VAC 2</b>   |                            |                         |
| Catégorie A-1  | 166                        | 141                     |
| Catégorie A-2  | 112                        | 94                      |
| Catégorie B  | 20                         | 4                       |
| Catégorie C  | 9                          | 1                       |
| Billets reflète pour actifs à haut risque                              | 41                         | 13                      |
|  | <u>348</u>                 | <u>253</u>              |
| <b>VAC 3</b>   |                            |                         |
| Billets reflète pour actifs traditionnels                              | 24                         | 19                      |
| Billets reflète pour actifs à haut risque                              | 66                         | 48                      |
|  | <u>90</u>                  | <u>67</u>               |
| <b>Total</b>   | 438                        | 320                     |
| <b>Autres PCAA restructurés <sup>1</sup></b>                           | <u>15</u>                  | <u>12</u>               |
|  | <u><b>453</b></u>          | <u><b>332</b></u>       |

(1) Certaines entités du périmètre comptable détiennent du PCAA bancaire, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui a également été restructuré au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs.

Pour le PCAA détenu par le biais d'unités de participation dans les fonds confiés à la CDPQ, les effets de la restructuration du PCAA sont, pour leur part, reflétés dans l'évaluation de ces unités effectuée conformément aux conventions comptables du gouvernement. Les entités du périmètre comptable ne possèdent pas comme tels les titres de placements en PCAA.

#### **Établissement de la juste valeur**

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA émis à la suite de restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle d'évaluation sur des hypothèses de récupération des différentes catégories d'actifs, soit les actifs traditionnels, synthétiques et à haut risque. Ce modèle préconise une approche pondérée de probabilités et se fonde, entre autres, sur l'évaluation des flux monétaires et sur l'utilisation de certains indices financiers publics. Les hypothèses et les probabilités utilisées reflètent les incertitudes relatives aux

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite) (en millions de dollars)

montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 mars 2009. Les hypothèses fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009 utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent compte de particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Quant au PCAA détenu par la CDPQ, cette dernière a effectué une évaluation de ses placements à l'aide d'une méthode similaire.

#### **Effet sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2009**

##### *Placements en PCAA des entités du périmètre comptable*

À la suite de cette évaluation, le gouvernement a constaté dans ses résultats de l'année se terminant le 31 mars 2009 des pertes pour moins-values additionnelles de 37 millions de dollars, portant le total cumulatif des pertes comptabilisées au 31 mars 2009 à 122 millions de dollars. Elles se détaillent comme suit :

- une perte pour moins-values de 4 millions de dollars (35 millions de dollars en 2007-2008) à l'égard des placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne;
- une perte pour moins-values de 1 million de dollars (12 millions de dollars en 2007-2008) sur les placements comptabilisée par les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et reflétée dans leur déficit annuel consolidé aux résultats du gouvernement;
- une perte pour moins-values de 32 millions de dollars (38 millions de dollars en 2007-2008) sur les placements comptabilisée par les entreprises du gouvernement et reflétée dans les revenus du gouvernement provenant de ces dernières.

##### *Unités de participation de la CDPQ*

Quant au PCAA inclus dans les portefeuilles de placements des unités de dépôts à participation de la CDPQ détenues par des entités du périmètre comptable, la CDPQ a constaté en 2008-2009 des pertes non matérialisées pour moins-values de 941 millions de dollars (422 millions de dollars en 2007-2008) afférant à ce PCAA, portant le montant cumulatif des pertes non matérialisées pour moins-values constatées à 1 363 millions de dollars au 31 mars 2009 (422 millions de dollars au 31 mars 2008). Le montant des pertes matérialisées pour moins-values constatées par la CDPQ en 2008-2009 est de 45 millions de dollars.

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite)

(en millions de dollars)

En plus des montants investis dans le PCAA, la CDPQ mentionne à ses états financiers qu'elle est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA. La quote-part de ces garanties de la CDPQ attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élève à 1 533 millions de dollars. La provision pour pertes non matérialisées sur le PCAA relative à ces unités inclut un montant de 143 millions de dollars relatif à ces garanties émises par la CDPQ (87 millions de dollars au 31 mars 2008).

Les pertes pour moins-values seront constatées aux résultats de fonctionnement du gouvernement, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 6 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2008-2009 (aucun montant en 2007-2008).

- Dans le cas des unités détenues par le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, les autres actifs des régimes et par le Fonds du régime de rentes de survivants, les pertes pour moins-values sont prises en compte dans le calcul de la valeur de marché redressée des placements, où l'écart entre le rendement réel selon la valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans. De plus, les gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu pour établir le revenu annuel sont amortis linéairement sur plusieurs années, conformément aux périodes énoncées à la note 7. Ainsi, les pertes pour moins-values prises par la CDPQ affecteront, s'il y a lieu, la valeur de marché redressée des placements et les résultats ultérieurs du gouvernement. À cet effet, un montant de 6 millions de dollars de pertes pour moins-values a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2008-2009.
- Les autres unités de dépôts à participation détenues par des entités du périmètre comptable sont évaluées au coût. Elles n'ont pas fait l'objet d'une dévaluation, car ces entités considèrent que la baisse de valeur marchande des unités de participation à un montant inférieur au coût comptabilisé n'est pas permanente, et cela, même si cette valeur marchande tient compte des pertes pour moins-values prises par la CDPQ.

#### *Incertitude relative à la mesure*

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA au 31 mars 2009 effectuée par les entités du périmètre comptable détentrices de PCAA et par la CDPQ est entourée d'une incertitude et est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de ces entités juge leur technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses, notamment celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts

### 13. Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) (suite) (en millions de dollars)

de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA et sur la détermination de la juste valeur de ces titres de PCAA au cours des prochaines années financières. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de ces entités au cours des périodes ultérieures. Ainsi, la révision de cette juste valeur aurait un effet sur l'établissement des pertes pour moins-values et de la valeur comptable des placements reliés à du PCAA présentés aux états financiers consolidés du gouvernement.

#### **Garantie du gouvernement associée au PCAA**

La contribution maximale du gouvernement, à titre de prêteur de premier rang de la facilité additionnelle de financement de marge mise en place dans le cadre du plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs, est de 1 300 millions de dollars. Au 31 mars 2009, aucun montant n'a été versé et aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée en lien avec cette garantie.

## 14. Chiffres comparatifs

(en millions de dollars)

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

Le tableau suivant présente les principaux reclassements aux états financiers ainsi qu'aux notes et aux annexes :

|  |         |
|--|---------|
| Missions   |         |
| Santé et services sociaux  | (348)   |
| Éducation et culture   | (340)   |
| Service de la dette  | 688     |
| Dépenses (annexe 7)  |         |
| Service de la dette  |         |
| Revenus d'intérêts sur les prêts et avances aux réseaux<br>de la santé et des services sociaux et de l'éducation | 688     |
| Transfert  |         |
| Intérêts   | (688)   |
| Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)  |         |
| Régimes de retraite  | 458     |
| Autres actifs des régimes  | 458     |
| Informations sectorielles (annexe 24)  |         |
| Organismes et fonds spéciaux   |         |
| Revenus  | (3 833) |
| Dépenses   | (3 833) |
| Ajustements de consolidation   |         |
| Revenus  | 3 833   |
| Dépenses   | 3 833   |





**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>**

---

Affaires municipales et Régions

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture, Communications et Condition féminine

Commission des biens culturels du Québec

Conseil du statut de la femme

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

Éducation, Loisir et Sport

Commission consultative de l'enseignement privé

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Famille et Aînés

Curateur public <sup>(2)</sup>

Finances

Immigration et Communautés culturelles

Conseil des relations interculturelles

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup> (suite)**

---

Justice

- Comité de la rémunération des juges
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne
- Tribunal des professions

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Relations internationales

Ressources naturelles et Faune

Revenu

Santé et Services sociaux

- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau du coroner
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Services gouvernementaux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail

- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil des services essentiels

---

(1) Ces entités ont une année financière qui se termine le 31 mars.

(2) Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement***Organismes* <sup>(1)</sup>

Agence de l'efficacité énergétique  
Agence des partenariats public-privé du Québec  
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)  
Autorité des marchés financiers  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières  
Centre de la francophonie des Amériques  
Centre de recherche industrielle du Québec  
Centre de services partagés du Québec  
Commission de la capitale nationale du Québec  
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs  
Commission des lésions professionnelles  
Commission des normes du travail  
Commission des relations du travail  
Commission des services juridiques  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)  
Corporation d'hébergement du Québec  
Corporation d'urgences-santé  
École nationale de police du Québec <sup>(2)</sup> (30 juin)  
École nationale des pompiers du Québec <sup>(2)</sup> (30 juin)  
Financement-Québec  
Fondation de la faune du Québec  
Fonds d'aide aux recours collectifs  
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers  
Fonds de la recherche en santé du Québec  
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies  
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Héma-Québec  
Immobilière SHQ <sup>(2)</sup> (31 décembre)  
Institut de la statistique du Québec  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec <sup>(2)</sup> (30 juin)  
Institut national de santé publique du Québec  
Investissement Québec  
La Financière agricole du Québec  
Musée d'art contemporain de Montréal  
Musée de la civilisation  
Musée national des beaux-arts du Québec  
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)  
Office des professions du Québec  
Office Québec-Amériques pour la jeunesse  
Régie de l'assurance maladie du Québec

---

**Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement** (suite)

---

*Organismes* <sup>(1)</sup> (suite)

Régie de l'énergie  
Régie des installations olympiques (31 octobre)  
Régie du bâtiment du Québec  
Régie du cinéma  
Services Québec  
Société de développement de la Baie James (31 décembre)  
Société de développement des entreprises culturelles  
Société de financement des infrastructures locales du Québec  
Société de la Place des Arts de Montréal <sup>(1)</sup> (31 août)  
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)  
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)  
Société des établissements de plein air du Québec  
Société des parcs de sciences naturelles du Québec  
Société des Traversiers du Québec  
Société d'habitation du Québec  
Société du Centre des congrès de Québec  
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)  
Société du Palais des congrès de Montréal  
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
Société immobilière du Québec  
Société nationale de l'amiante  
Société québécoise d'assainissement des eaux  
Société québécoise de récupération et de recyclage  
Société québécoise d'information juridique  
Tribunal administratif du Québec

---

*Fonds spéciaux* <sup>(1)</sup>

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome  
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels  
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées  
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier  
Fonds de développement du marché du travail  
Fonds de développement régional  
Fonds de financement  
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu  
Fonds de gestion de l'équipement roulant  
Fonds de l'assurance médicaments

---

---

**Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement** (suite)

---

*Fonds spéciaux* <sup>(1)</sup> (suite)

Fonds de l'industrie des courses de chevaux  
Fonds de la sécurité routière  
Fonds de partenariat touristique  
Fonds de perception  
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun  
Fonds des pensions alimentaires <sup>(3)</sup>  
Fonds des registres du ministère de la Justice  
Fonds des services de police  
Fonds des services de santé  
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor  
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu  
Fonds d'information foncière  
Fonds d'information géographique  
Fonds du centre financier de Montréal  
Fonds du patrimoine culturel québécois  
Fonds du patrimoine minier  
Fonds du service aérien gouvernemental  
Fonds forestier  
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie  
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports  
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique  
Fonds québécois d'initiatives sociales  
Fonds relatif à la tempête de verglas  
Fonds vert

---

*Fonds d'amortissement*

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec  
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec  
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec  
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec  
Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux  
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement (Fonds d'amortissement des dettes)  
Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement  
Fonds d'amortissement des régimes de retraite  
Fonds du régime de rentes de survivants  
Fonds des congés de maladie accumulés

---

## **Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)**

---

### *Autre fonds*

#### Fonds des générations

---

- (1) Les organismes et les fonds spéciaux ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (3) Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement**

---

*Réseau de la santé et des services sociaux***Agences et autres instances régionales <sup>(1)</sup>**

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches  
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale  
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord  
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie  
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière  
Agence de la santé et des services sociaux de Laval  
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie  
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais  
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides  
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent  
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean  
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James <sup>(2)</sup>  
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James <sup>(2)</sup>  
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

**Établissements publics <sup>(1)</sup>**

Centre André-Boudreau  
Centre d'accueil Dixville inc.  
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord  
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge  
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)  
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal  
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est  
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches  
Centre de réadaptation en déficience physique le Bouquier



---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics <sup>(1)</sup> (suite)**

Centre de réadaptation Estrie inc.  
Centre de réadaptation Interval  
Centre de réadaptation La Maison  
Centre de réadaptation la Myriade  
Centre de réadaptation Lisette-Dupras  
Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve  
Centre de santé et de services sociaux Cavendish  
Centre de santé et de services sociaux Champlain  
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau  
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord  
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle  
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil  
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable  
Centre de santé et de services sociaux de Beauce  
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska  
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent  
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix  
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi  
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle  
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau  
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière  
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska  
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs  
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord  
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé  
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord  
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie  
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska  
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia  
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie  
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis  
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne  
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook  
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île  
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford  
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan  
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau  
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics <sup>(1)</sup> (suite)**

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or  
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale  
Centre de santé et de services sociaux de Laval  
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie  
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite  
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île  
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan  
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé  
Centre de santé et de services sociaux de Matane  
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog  
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet  
Centre de santé et de services sociaux de Papineau  
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier  
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf  
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord  
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette  
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup  
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda  
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme  
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel  
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles  
Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa  
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata  
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse De Blainville  
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières  
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges  
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales  
Centre de santé et de services sociaux des Basques  
Centre de santé et de services sociaux des Collines  
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins  
Centre de santé et de services sociaux des Îles  
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut  
Centre de santé et de services sociaux des Sommets  
Centre de santé et de services sociaux des Sources  
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy  
Centre de santé et de services sociaux Drummond  
Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île  
Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics <sup>(1)</sup> (suite)**

Centre de santé et de services sociaux du Granit  
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François  
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent  
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice  
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes  
Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue  
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière  
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac  
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé  
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière  
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun  
Centre de santé et de services sociaux du Suroît  
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François  
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville  
Centre de santé et de services sociaux - Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke  
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon  
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance  
Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie  
Centre de santé et de services sociaux les Eskers de l'Abitibi  
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale  
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine  
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher  
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel  
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska  
Centre de santé Inuulitsivik  
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava  
Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec  
Centre de soins prolongés Grace Dart / Grace Dart Extended Care Centre  
Centre d'hébergement et de soins de longue durée de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret  
Centre Dollard-Cormier (Le)  
Centre du Florès  
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Centre hospitalier de St. Mary  
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières  
Centre hospitalier universitaire de Québec  
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke  
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics <sup>(1)</sup> (suite)**

Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)  
Centre Jellinek  
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches  
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)  
Centre jeunesse de la Montérégie  
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)  
Centre jeunesse de Laval  
Centre jeunesse de l'Estrie  
Centre jeunesse de Montréal (Le)  
Centre jeunesse de Québec  
Centre jeunesse des Laurentides  
Centre jeunesse du Bas-St-Laurent  
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)  
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles  
CLSC Naskapi  
Centre Miriam  
Centre Montérégien de réadaptation  
Centre Normand  
Centre Notre-Dame de l'Enfant (Sherbrooke) Inc.  
Centre régional de réadaptation La Ressource  
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James <sup>(2)</sup>  
Centre universitaire de santé McGill  
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)  
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)  
Centres jeunesses de l'Outaouais (Les)  
CHSLD Juif de Montréal  
Clair Foyer Inc.  
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James <sup>(2)</sup>  
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)  
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)  
Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet (La)  
CRDI Normand-Laramée  
Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec  
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut  
Hôpital Charles Lemoyne  
Hôpital Chinois de Montréal (1963) (L')  
Hôpital Douglas  
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics <sup>(1)</sup> (suite)**

Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (L')  
Hôpital Jeffery Hale–Saint Brigid's  
Hôpital Juif de réadaptation  
Hôpital Louis-H. Lafontaine  
Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
Hôpital Mont-Sinaï  
Hôpital Rivière-des-Prairies  
Hôpital Santa Cabrini  
Hôtel-Dieu de Lévis  
Institut Canadien-Polonais du Bien-être Inc.  
Institut de cardiologie de Montréal  
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec  
Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal  
Institut Nazareth et Louis-Braille  
Institut Philippe-Pinel de Montréal  
Institut Raymond-Dewar  
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec  
Institut universitaire de gériatrie de Montréal  
Institut universitaire en santé mentale de Québec  
La Résidence de Lachute  
Pavillon du Parc Inc.  
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort  
Services de réadaptation L'Intégrale  
Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

---

*Réseau de l'éducation***Commissions scolaires <sup>(3)</sup>**

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées  
Commission scolaire Central Québec  
Commission scolaire Crie  
Commission scolaire de Charlevoix  
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup  
Commission scolaire de l'Énergie  
Commission scolaire de l'Estuaire

---

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires <sup>(3)</sup> (suite)**

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois  
Commission scolaire de la Baie-James  
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin  
Commission scolaire de la Capitale  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
Commission scolaire De La Jonquière  
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île  
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke  
Commission scolaire de la Rivéraine  
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord  
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands  
Commission scolaire de Laval  
Commission scolaire de Montréal  
Commission scolaire de Portneuf  
Commission scolaire de Rouyn-Noranda  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
Commission scolaire de Sorel-Tracy  
Commission scolaire des Affluents  
Commission scolaire des Appalaches  
Commission scolaire des Bois-Francs  
Commission scolaire des Chênes  
Commission scolaire des Chic-Chocs  
Commission scolaire des Découvreurs  
Commission scolaire des Draveurs  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
Commission scolaire des Hauts-Cantons  
Commission scolaire des Îles  
Commission scolaire des Laurentides  
Commission scolaire des Monts-et-Marées  
Commission scolaire des Navigateurs  
Commission scolaire des Patriotes  
Commission scolaire des Phares  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires <sup>(3)</sup> (suite)**

Commission scolaire des Samares  
Commission scolaire des Sommets  
Commission scolaire des Trois-Lacs  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Commission scolaire du Fer  
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs  
Commission scolaire du Lac-Abitibi  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue  
Commission scolaire du Littoral  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
Commission scolaire Eastern Shores  
Commission scolaire Eastern Townships  
Commission scolaire English-Montréal  
Commission scolaire Harricana  
Commission scolaire Kativik  
Commission scolaire Lester-B.-Pearson  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Commission scolaire New Frontiers  
Commission scolaire Pierre-Neveu  
Commission scolaire René-Lévesque  
Commission scolaire Riverside  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

**Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) <sup>(4)</sup>**

Cégep André-Laurendeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep d'Ahuntsic  
Cégep d'Alma  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep de Bois-de-Boulogne  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) <sup>(4)</sup> (suite)**

Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
Cégep de Jonquière  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep de Limoilou  
Cégep de l'Outaouais  
Cégep de Maisonneuve  
Cégep de Matane  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Rosemont  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Thetford  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep de Valleyfield  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal  
Cégep Édouard Montpetit  
Cégep François-Xavier Garneau  
Cégep Gérald-Godin  
Cégep John Abbott  
Cégep Lionel Groulx  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep Montmorency  
Cégep régional de Lanaudière  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Champlain Regional College  
Collège Dawson  
Collège Héritage  
Collège Shawinigan  
Vanier College



---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

*Réseau de l'éducation (suite)***Université du Québec et ses universités constituantes <sup>(4)</sup>**

École de technologie supérieure  
École nationale d'administration publique  
Institut national de la recherche scientifique  
Université du Québec  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université du Québec à Montréal  
Université du Québec à Rimouski  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Université du Québec en Outaouais

**Fiducie pour tenir l'Université du Québec à Montréal indemne des conséquences financières du  
projet de l'Îlot Voyageur**

---

- (1) Les entités du réseau de la santé et des services sociaux ont une année financière qui se termine le 31 mars.
- (2) Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.
- (3) Les commissions scolaires ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (4) Les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin et l'Université du Québec et ses constituantes, une année financière qui se termine le 31 mai. Les résultats financiers en date de leur fin d'année financière sont ajustés par la suite seulement si les transactions financières réalisées entre cette date et le 31 mars affectent de manière significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

## Entreprises du gouvernement <sup>(1)</sup>

---

Capital Financière agricole inc.  
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (31 décembre)  
Hydro-Québec <sup>(2)</sup> (31 décembre)  
IQ FIER inc.  
IQ Immigrants Investisseurs inc.  
Loto-Québec  
Société des alcools du Québec  
Société générale de financement du Québec (31 décembre)  
Société Innovatech du Grand Montréal  
Société Innovatech du Sud du Québec  
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches  
Société Innovatech Régions ressources

---

(1) Les entreprises du gouvernement ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses et des données intérimaires non vérifiées sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Cette entreprise effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

---

**Ministère, organismes et fonds du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement <sup>(1)</sup>**

---

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)  
Cautionnements individuels des agents de voyages  
Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)  
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)  
Commission de la construction du Québec (31 décembre)  
Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)  
Curateur public (partie fiduciaire) (31 décembre)  
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)  
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec  
Fonds d'assurance parentale (31 décembre)  
Fonds d'assurance-récolte  
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles  
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre  
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)  
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages  
Fonds d'indemnisation des services financiers  
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole  
Fonds en fidéicommiss  
Fonds en fidéicommiss – Taxe sur les produits et services  
Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)  
Ministère du Revenu – Biens sous administration (31 décembre)  
Régie des rentes du Québec

---

(1) Ces organismes et fonds ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

**Détail des revenus**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | 2009                  |                 | 2008            |
|--|-----------------------|-----------------|-----------------|
|  | Budget <sup>(1)</sup> | Résultats réels | Résultats réels |
| <b>Impôt sur le revenu et les biens</b>  |                       |                 |                 |
| Impôt sur le revenu des particuliers   |                       | 17 949          | 18 648          |
| Cotisations au Fonds des services de santé                                     |                       | 6 251           | 5 958           |
| Impôt des sociétés   |                       | 4 176           | 4 819           |
|  | <b>28 996</b>         | <b>28 376</b>   | <b>29 425</b>   |
| <b>Taxes à la consommation</b>   |                       |                 |                 |
| Vente  |                       | 10 809          | 10 300          |
| Carburants   |                       | 1 692           | 1 707           |
| Tabac  |                       | 654             | 707             |
| Boissons alcooliques   |                       | 430             | 421             |
| Pari mutuel  |                       | 10              | 11              |
|  | <b>13 666</b>         | <b>13 595</b>   | <b>13 146</b>   |
| <b>Droits et permis</b>  |                       |                 |                 |
| Véhicules automobiles  |                       | 1 054           | 1 030           |
| Ressources naturelles  |                       | 9               | 86              |
| Autres   |                       | 651             | 536             |
|  | <b>1 476</b>          | <b>1 714</b>    | <b>1 652</b>    |
| <b>Revenus divers</b>  |                       |                 |                 |
| Ventes de biens et services  |                       | 2 700           | 2 858           |
| Intérêts   |                       | 783             | 789             |
| Amendes, confiscations et recouvrements  |                       | 692             | 667             |
|  | <b>3 946</b>          | <b>4 175</b>    | <b>4 314</b>    |
| <b>Revenus provenant des entreprises du gouvernement</b>                       |                       |                 |                 |
| Société des alcools du Québec  |                       | 808             | 761             |
| Loto-Québec  |                       | 1 375           | 1 360           |
| Hydro-Québec   |                       | 3 098           | 2 926           |
| Autres   |                       | (258)           | (22)            |
| Ajustements de consolidation   |                       | (10)            |                 |
|  | <b>4 625</b>          | <b>5 013</b>    | <b>5 025</b>    |
| <b>Revenus du Fonds des générations</b>  | <b>742</b>            | <b>587</b>      | <b>449</b>      |
| <b>Total des revenus autonomes</b>   | <b>53 451</b>         | <b>53 460</b>   | <b>54 011</b>   |
| <b>Transferts du gouvernement fédéral</b>                                      |                       |                 |                 |
| Péréquation  |                       | 8 028           | 7 160           |
| Transferts pour la santé   |                       | 3 740           | 3 925           |
| Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux |                       | 1 267           | 1 516           |
| Autres programmes  |                       | 2 046           | 2 132           |
| <b>Total des transferts du gouvernement fédéral</b>                            | <b>15 538</b>         | <b>15 081</b>   | <b>14 733</b>   |
| <b>Total des revenus</b>   | <b>68 989</b>         | <b>68 541</b>   | <b>68 744</b>   |

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2008-2009 du 13 mars 2008.

**Détail des dépenses**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | 2009                  |                 | 2008            |
|--|-----------------------|-----------------|-----------------|
|  | Budget <sup>(1)</sup> | Résultats réels | Résultats réels |
| <b>PAR SUPERCATÉGORIE ET CATÉGORIE</b>   |                       |                 |                 |
| Transfert <sup>(2)</sup>   |                       |                 |                 |
| Rémunération   |                       | 27 227          | 25 192          |
| Fonctionnement   |                       | 6 161           | 6 082           |
| Capital <sup>(2)</sup>   |                       | 2 357           | 1 925           |
| Intérêt <sup>(2)</sup>   |                       | 491             | 503             |
| Support  |                       | 14 474          | 14 043          |
|  |                       | <u>50 710</u>   | <u>47 745</u>   |
| Rémunération   |                       | 5 156           | 4 881           |
| Fonctionnement <sup>(3)</sup>  |                       | 4 636           | 4 298           |
| Créances douteuses et autres provisions  |                       | 1 197           | 976             |
| <b>Sous-total</b>  | <u>60 880</u>         | <u>61 699</u>   | <u>57 900</u>   |
| Service de la dette  |                       |                 |                 |
| Intérêts sur la dette <sup>(4)</sup>   |                       | 6 422           | 6 548           |
| Moins  |                       |                 |                 |
| Revenus de placement du Fonds d'amortissement des emprunts   |                       | 292             | 132             |
| Revenus sur les placements temporaires   |                       | 142             | 150             |
|  |                       | <u>5 988</u>    | <u>6 266</u>    |
| Intérêts au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs                   |                       | 4 383           | 4 398           |
| Moins  |                       |                 |                 |
| Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et autres actifs des régimes |                       | 2 196           | 1 887           |
| Revenus de placement des fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs                          |                       | 44              | 25              |
|  |                       | <u>2 143</u>    | <u>2 486</u>    |
| <b>Sous-total</b>  | <u>8 737</u>          | <u>8 131</u>    | <u>8 752</u>    |
| (Surplus) déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation         |                       | (31)            | 442             |
| <b>Total des dépenses</b>  | <u>69 617</u>         | <u>69 799</u>   | <u>67 094</u>   |

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au budget 2008-2009 du 13 mars 2008.

(2) Après déduction de 666 millions de dollars (720 millions de dollars en 2008), dont 660 millions de dollars (688 millions de dollars en 2008) pour les revenus d'intérêts sur les prêts et avances aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et 6 millions de dollars (32 millions de dollars en 2008) de revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(3) Incluant 1 454 millions de dollars (1 290 millions de dollars en 2008) au titre d'amortissement des immobilisations.

(4) Incluant 8 millions de dollars (272 millions de dollars en 2008) au titre d'amortissement du gain de change reporté.

**Placements temporaires** <sup>(1)</sup>AU 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|---|---------------------|---------------------|
| Bons du trésor                          | 1 141               | 68                  |
| Billets                                 | 441                 | 85                  |
| Certificats de dépôt                    | 2 209               | 2 073               |
| Acceptations bancaires                  | 1 836               | 293                 |
| Obligations                             | 1 683               | 43                  |
| Papiers commerciaux - autres que PCAA * | 348                 | 486                 |
| Autres                                  | 214                 | 111                 |
|   | <u><u>7 872</u></u> | <u><u>3 159</u></u> |

\* PCAA : Papier commercial adossé à des actifs.

(1) Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 0,30 % à 11,38 %.

**Débiteurs**  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>    | <u>2008</u>    |
|---|----------------|----------------|
| Agents et mandataires   |                |                |
| Impôt sur le revenu et les biens                                  | 882            | 899            |
| Taxes à la consommation   | 1 786          | 1 952          |
|   | <u>2 668</u>   | <u>2 851</u>   |
| Débiteurs   |                |                |
| Impôt sur le revenu et les biens                                  | 3 463          | 3 303          |
| Taxes à la consommation   | 1 130          | 1 077          |
| Droits et permis  | 305            | 307            |
| Revenus divers  | 2 258          | 2 440          |
| Recouvrements de dépenses et autres                               | 134            | 148            |
|   | <u>7 290</u>   | <u>7 275</u>   |
| Provision pour créances douteuses                                 | <u>(1 561)</u> | <u>(1 200)</u> |
|   | <u>5 729</u>   | <u>6 075</u>   |
| Comptes recevables estimés - comptabilité d'exercice              | <u>1 679</u>   | <u>2 062</u>   |
| Revenus provenant des entreprises<br>du gouvernement - dividendes | 439            | 1 133          |
| Transferts du gouvernement fédéral                                | 1 520          | 1 869          |
| Comptes à fin déterminée  | 208            | 198            |
| Intérêts courus sur placements                                    | 197            | 201            |
|   | <u>12 440</u>  | <u>14 389</u>  |

**Participations dans les entreprises du gouvernement**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Participations dans les entreprises du gouvernement*

|  |                         |                                | <u>2009</u>  | <u>2008</u>  |
|--|-------------------------|--------------------------------|--|--|
|  | <u>Prêts et avances</u> | <u>Valeur de consolidation</u> | <u>Participations dans les entreprises du gouvernement</u> | <u>Participations dans les entreprises du gouvernement</u> |
| Capital Financière agricole inc. <sup>(1) (4)</sup>                | 5                       | 13                             | 18   | 20   |
| Fonds d'indemnisation du courtage immobilier <sup>(2)</sup>        |                         | 2                              | 2  | 2  |
| Hydro-Québec <sup>(2) (4)</sup>                                    | 7                       | 23 417                         | 23 424   | 22 280   |
| IQ FIER inc. <sup>(1) (4)</sup>                                    | 208                     | (25)                           | 183  | 157  |
| IQ Immigrants Investisseurs inc. <sup>(1)</sup>                    |                         | 39                             | 39   | 51   |
| Loto-Québec <sup>(1) (4)</sup>                                     | 270                     | 134                            | 404  | 134  |
| Société des alcools du Québec <sup>(1)</sup>                       |                         | 45                             | 45   | 43   |
| Société générale de financement du Québec <sup>(2)</sup>           |                         | 1 675                          | 1 675  | 1 835  |
| Société Innovatech du Grand Montréal <sup>(1)</sup>                |                         | 6                              | 6  | 5  |
| Société Innovatech du Sud du Québec <sup>(3)</sup>                 |                         | 14                             | 14   | 14   |
| Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches <sup>(1)</sup> |                         | 37                             | 37   | 41   |
| Société Innovatech Régions ressources <sup>(1)</sup>               |                         | 26                             | 26   | 26   |
| Ajustements de consolidation <sup>(5)</sup>                        |                         | (6)                            | (6)  |  |
| <b>Total</b>   | <b>490</b>              | <b>25 377</b>                  | <b>25 867</b>  | <b>24 608</b>  |

(1) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2009.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2008 et ajustée avec les résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2009.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2009.

(4) Les prêts et avances à Hydro-Québec ont une échéance indéterminée, ceux à IQ FIER inc. ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre juin 2020 et janvier 2024, ceux à Loto-Québec portent intérêts à des taux variant de 1,0 % à 4,1 % et viennent à échéance entre février 2010 et décembre 2015 et ceux à la Capital Financière agricole inc. portent intérêts à un taux de 0,7 % et viennent à échéance en avril 2009.

|                       | <u>2009</u> |
|-----------------------|-------------|
| 2010                  | 75          |
| 2011                  | 75          |
| 2012-2014             | —           |
| 2015-2019             | 125         |
| 2020-2024             | 208         |
| Échéance indéterminée | 7           |
|                       | <u>490</u>  |

(5) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable.



**Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement*

|  | 2009          |               |                      | Autres<br>éléments<br>du résultat<br>étendu |
|--|---------------|---------------|----------------------|---|
|  | Résultats     |               |                      |   |
|  | Revenus       | Dépenses      | Surplus<br>(déficit) |   |
| Capital Financière agricole inc. <sup>(1) (4)</sup>              | 2             | 8             | (6)                  |   |
| Fonds d'indemnisation du courtage immobilier <sup>(2)</sup>      |               |               |                      |   |
| Hydro-Québec <sup>(2)</sup>                                      | 12 846        | 9 705         | 3 141                | 281   |
| IQ FIER inc. <sup>(1)</sup>                                      | (12)          | 1             | (13)                 |   |
| IQ Immigrants Investisseurs inc. <sup>(1)</sup>                  | 226           | 216           | 10                   | (22)  |
| Loto-Québec <sup>(1)</sup>                                       | 3 864         | 2 408         | 1 456                |   |
| Société des alcools du Québec <sup>(1)</sup>                     | 2 468         | 1 660         | 808                  |   |
| Société générale de financement du Québec <sup>(2)</sup>         | 1 065         | 1 326         | (261)                | (180)                                       |
| Société Innovatech du Grand Montréal <sup>(1)</sup>              | 1             |               | 1                    |   |
| Société Innovatech du Sud du Québec <sup>(3)</sup>               |               |               |                      |   |
| Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches <sup>(1)</sup> | (3)           | 1             | (4)                  |   |
| Société Innovatech Régions ressources <sup>(1)</sup>             |               |               |                      |   |
|  | <u>20 457</u> | <u>15 325</u> | <u>5 132</u>         | <u>79</u>                                   |
| Ajustements de consolidation <sup>(5)</sup>                      |               |               | (119) <sup>(5)</sup> | 32 <sup>(6)</sup>                           |
|  |               |               | <u>5 013</u>         | <u>111</u>                                  |

(1) Selon les états financiers vérifiés au 31 mars 2009.

(2) Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2008.

(3) Selon les états financiers non vérifiés au 31 mars 2009.

(4) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

(5) L'ajustement du surplus des entreprises découle de la prise en compte des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2009 d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement (diminution de 28 millions de dollars), de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable et imputées à son avoir de l'actionnaire (diminution de 81 millions de dollars) et de l'élimination de gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable (diminution de 10 millions de dollars).

(6) L'ajustement des autres éléments du résultat étendu des entreprises découle des résultats intérimaires au 31 mars 2009 non vérifiés d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement.

| 2009              |                       |               |                       |   |               |  |                                |                      |                      | 2008 |
|-------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---|---------------|--|--------------------------------|----------------------|----------------------|------|
| Actifs            |                       |               | Passifs               |   |               | Avoir net                                    |                                |                      | Avoir net            |      |
| Actifs financiers | Actifs non financiers | Total         | Dettes                | Autres passifs et dettes auprès du gouvernement | Total         | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Autres éléments de l'avoir net | Total                | Total                |      |
| 19                |                       | 19            |                       | 5   | 5             |  | 14                             | 14                   | 20                   |      |
| 3                 |                       | 3             |                       | 1   | 1             |  | 2                              | 2                    | 2                    |      |
| 9 344             | 57 430                | 66 774        | 36 415 <sup>(8)</sup> | 8 297   | 44 712        | 1 243  | 20 819                         | 22 062               | 20 892               |      |
| 183               |                       | 183           |                       | 208   | 208           |  | (25)                           | (25)                 | (12)                 |      |
| 2 958             |                       | 2 958         | 2 701 <sup>(11)</sup> | 218   | 2 919         | (17)   | 56                             | 39                   | 51                   |      |
| 310               | 850                   | 1 160         |                       | 1 026   | 1 026         |  | 134                            | 134                  | 134                  |      |
| 368               | 222                   | 590           | 5                     | 540   | 545           |  | 45                             | 45                   | 43                   |      |
| 1 012             | 985                   | 1 997         | 232 <sup>(9)</sup>    | 295 <sup>(9)</sup>                              | 527           | (222)  | 1 692                          | 1 470                | 1 911                |      |
| 15                |                       | 15            | 9                     |   | 9             |  | 6                              | 6                    | 5                    |      |
| 14                |                       | 14            |                       |   |               |  | 14                             | 14                   | 14                   |      |
| 37                |                       | 37            |                       |   |               |  | 37                             | 37                   | 41                   |      |
| 26                |                       | 26            |                       |   |               |  | 26                             | 26                   | 26                   |      |
| <b>14 289</b>     | <b>59 487</b>         | <b>73 776</b> | <b>39 362</b>         | <b>10 590</b> <sup>(10)</sup>                   | <b>49 952</b> | <b>1 004</b>                                 | <b>22 820</b>                  | <b>23 824</b>        | <b>23 127</b>        |      |
|                   |                       |               |                       |   |               |  |                                | 1 553 <sup>(7)</sup> | 1 305 <sup>(7)</sup> |      |
|                   |                       |               |                       |   |               |  |                                | <b>25 377</b>        | <b>24 432</b>        |      |

(7) L'ajustement de l'avoir net des entreprises découle des résultats intérimaires au 31 mars 2009 non vérifiés d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement, l'augmentant de 1 309 millions de dollars (1 305 millions de dollars en 2008), de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable, le diminuant de 6 millions de dollars, et de l'émission de capital-actions, l'augmentant de 250 millions de dollars.

(8) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par cette entreprise. La valeur nette de ces emprunts s'élève à 36 386 millions de dollars (33 811 millions de dollars au 31 mars 2008). Le gouvernement accorde une garantie financière pour Gentilly-2 de 685 millions de dollars (685 millions de dollars en 2008), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 50 millions de dollars (44 millions de dollars en 2008).

(9) Des dettes au montant de 206 millions de dollars (288 millions de dollars en 2007) et d'autres passifs de 10 millions de dollars sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 647 millions de dollars au 31 décembre 2008 (822 millions de dollars en 2007).

(10) Les dettes auprès du gouvernement totalisent 483 millions de dollars.

(11) Le gouvernement garantit le paiement en capital de ces dettes.

**Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Échéancier des dettes après incidence des instruments financiers dérivés*

|  | Remboursement des dettes à long terme<br>pour les prochains exercices |              |              |              |              | 2015 et<br>suivants | Total                |
|--|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|----------------------|
|  | 2010  | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         |                     |                      |
| Hydro-Québec <sup>(2)</sup>                                    | 783   | 689          | 2 629        | 1 155        | 1 130        | 30 029              | 36 415               |
| IQ Immigrants  |   |              |              |              |              |                     |                      |
| Investisseurs inc.   | 695   | 507          | 532          | 682          | 550          | 11                  | 2 977 <sup>(1)</sup> |
| Société des alcools<br>du Québec                               | 1   | 2            | 2            |              |              |                     | 5                    |
| Société générale de<br>financement du<br>Québec <sup>(2)</sup> | 29  | 18           | 29           | 46           | 17           | 171                 | 310 <sup>(1)</sup>   |
| Société Innovatech<br>du Grand Montréal                        |   |              |              |              |              | 9                   | 9                    |
|  | <b>1 508</b>  | <b>1 216</b> | <b>3 192</b> | <b>1 883</b> | <b>1 697</b> | <b>30 220</b>       | <b>39 716</b>        |

(1) L'échéancier pour ces entreprises est basé sur le montant contractuel des versements en capital alors que ces dernières évaluent dans leurs états financiers leurs dettes (présentées à la page précédente) au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(2) Le montant de l'année financière 2009-2010 est établi sur la base du remboursement par ces entreprises de leurs dettes au cours de leur exercice se terminant le 31 décembre 2009. Il en est de même pour les années subséquentes.

**Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Principales obligations contractuelles des entreprises***Hydro-Québec**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations et en actifs incorporels de l'ordre de 4 700 millions de dollars pour l'année civile 2009 (4 143 millions de dollars en 2008).

La Société s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2008, la Société avait pris également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 115 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 792 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 22 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

|       | <u>31 décembre 2008</u> |
|-------|-------------------------|
| 2009  | 690                     |
| 2010  | 1 098                   |
| 2011  | 1 158                   |
| 2012  | 1 376                   |
| 2013  | 1 596                   |
| Total | <u><u>5 918</u></u>     |

**IQ Immigrants Investisseurs inc.**

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté des engagements représentant un montant de 154 millions de dollars (150 millions de dollars en 2008) pour des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé. Ce montant ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ces engagements peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

**Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)***IQ FIER inc.**

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 117 millions de dollars (166 millions en 2008). Ceux-ci représentent les ententes d'investissements autorisées par la Société. Ce montant ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ces engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

**Société générale de financement du Québec**

Au 31 décembre 2008, la Société s'était engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 66 millions de dollars au cours des prochains exercices (175 millions en 2007). Également, elle s'était engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 30 millions de dollars à cette date, en plus de celles inscrites à titre de passif à court terme et à long terme à son bilan.

**Diverses entreprises**

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2009, en vertu de contrats de location-exploitation et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés pour des montants totalisant 468 millions de dollars (509 millions de dollars en 2008).

**Échéancier  
au 31 mars**

|           | <u>Total</u>      |
|-----------|-------------------|
| 2010      | 73                |
| 2011      | 69                |
| 2012      | 58                |
| 2013      | 50                |
| 2014      | 44                |
|           | <u>294</u>        |
| 2015-2018 | 174               |
|           | <u><u>468</u></u> |

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers autres engagements. Ces derniers totalisant 54 millions de dollars (132 millions de dollars en 2008) représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2009. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

**Participations dans les entreprises du gouvernement** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Principales éventualités des entreprises***Hydro-Québec**

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

Au 31 mars 2009, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 413 millions de dollars (365 millions de dollars en 2008). De ce montant, 334 millions de dollars (288 millions de dollars en 2008) concernent les achats d'énergie. Des garanties de 145 millions de dollars viennent à échéance entre 2009 et 2019, alors que d'autres, d'un montant de 268 millions de dollars, ont une échéance indéterminée.

**Société générale de financement**

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

- En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américaines dans l'éventualité où surviendraient des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.
- Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

**Participations dans les entreprises du gouvernement** (suite)

AU 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

*Opérations et soldes importants des entreprises avec les ministères, les organismes et les fonds spéciaux*

|   | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|-------------|-------------|
| <b>Opérations interorganismes</b>   |             |             |
| Revenus   | 192         | 178         |
| Dépenses  | 1 361       | 1 166       |
| <b>Soldes interorganismes</b>   |             |             |
| Actifs financiers   | 3 683       | 3 726       |
| Actifs non financiers - Revenus reportés<br>en diminution des immobilisations | 109         | 103         |
| Dette à long terme  | 83          | 96          |
| Autres passifs  | 1 151       | 1 505       |
| Avoir net   |             |             |
| Capital-actions émis  |             |             |
| Société générale de financement du Québec                                     | 250         | —           |
| Dividendes  |             |             |
| Hydro-Québec  | 2 252       | 2 095       |
| Loto-Québec   | 1 375       | 1 361       |
| Société des alcools du Québec   | 806         | 762         |
| Contributions au gouvernement du Québec<br>pour des comptes à fin déterminée  | 80          | 76          |

**Placements à long terme**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|   | 2009                                     |                        |                                 |  | 2008         |              |
|---|--|------------------------|---------------------------------|--|--------------|--------------|
|   | Actions et mises de fonds <sup>(4)</sup> | Obligations et billets | Prêts et avances <sup>(4)</sup> | Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) | Total        | Total        |
| Municipalités et organismes municipaux <sup>(1)</sup>                                   |  |                        |                                 |  |              |              |
| Municipalités   |  | 4                      |                                 |  | 4            | 3            |
| Organismes municipaux <sup>(2)</sup>  |  | 1                      | 233                             |  | 234          | 242          |
|   |  | <b>5</b>               | <b>233</b>                      |  | <b>238</b>   | <b>245</b>   |
| Particuliers, organismes, entreprises et autres <sup>(1)</sup>                          |  |                        |                                 |  |              |              |
| Étudiants   |  |                        | 824                             |  | 824          | 831          |
| Entreprises   | 180                                      | 18                     | 1 437 <sup>(2) (3)</sup>        |  | 1 635        | 1 409        |
| Universités exclues du périmètre comptable  |  | 1 774 <sup>(5)</sup>   | 6                               |  | 1 780        | 1 425        |
| Organismes fiduciaires et sans but lucratif   |  |                        | 29                              |  | 29           | 35           |
| Autres  |  | 117                    | 979                             | 211  | 1 307        | 1 259        |
|   | <b>180</b>                               | <b>1 909</b>           | <b>3 275</b>                    | <b>211</b>                                   | <b>5 575</b> | <b>4 959</b> |
| Provisions pour moins-values  | (43)                                     |                        | (1 110)                         | (39)   | (1 192)      | (1 057)      |
|   | <b>137</b>                               | <b>1 909</b>           | <b>2 165</b>                    | <b>172</b>                                   | <b>4 383</b> | <b>3 902</b> |
| Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec |  | 146 <sup>(6)</sup>     |                                 |  | 146          | 137          |
| Fonds de la réserve de stabilisation  |  | 296                    |                                 |  | 296          | 1 100        |
|   | <b>137</b>                               | <b>2 356</b>           | <b>2 398</b>                    | <b>172</b>                                   | <b>5 063</b> | <b>5 384</b> |

(1) Les placements avec des municipalités et des organismes municipaux portent intérêts à des taux pouvant atteindre 8,7 %, les prêts aux étudiants portent intérêts à des taux variant de 3 % à 13 %, alors que les placements avec des entreprises, des universités exclues du périmètre comptable, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et des autres organisations portent intérêts à des taux pouvant atteindre 8 %, à l'exception des prêts aux entreprises où certains taux peuvent atteindre 15 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances sont de 125 millions de dollars (94 millions de dollars au 31 mars 2008). Les prêts aux organismes municipaux sont garantis par des hypothèques immobilières.

(3) Les prêts et avances comprennent, entre autres, des prêts qui présentent des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un montant total de 199 millions de dollars (153 millions de dollars au 31 mars 2008).

(4) Ces placements ont été réduits de 328 millions de dollars (361 millions de dollars au 31 mars 2008) pour refléter la portion subvention liée à des conditions avantageuses importantes.

(5) Les obligations et billets aux universités exclues du périmètre comptable du gouvernement ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(6) En vertu de la *Loi sur les investissements universitaires* (L.R.Q., c. I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (principal et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires du Québec.



**Placements à long terme** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

*Échéancier des placements  
 au 31 mars*

|   | <u>Total</u>        |
|---|---------------------|
| 2010  | 583                 |
| 2011  | 446                 |
| 2012  | 581                 |
| 2013  | 394                 |
| 2014  | 653                 |
|   | <u>2 657</u>        |
| 2015-2019   | 1 107               |
| 2020-2024   | 204                 |
| 2025-2029   | 55                  |
| 2030-2034   | 253                 |
| 2035 et plus  | 237                 |
|   | <u>4 513</u>        |
| Échéance indéterminée   | 878                 |
|   | <u>5 391</u>        |
| Montant imputé aux résultats pour refléter la portion<br>subvention reliée à des placements à long terme<br>assortis de conditions avantageuses importantes | <u>(328)</u>        |
|   | <u><u>5 063</u></u> |

**Fonds des générations**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

Le Fonds des générations, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de la loi, ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

## Revenus

pour l'année financière terminée le 31 mars 2009

|   | 2009       |                 | 2008            |
|---|------------|-----------------|-----------------|
|   | Budget     | Résultats réels | Résultats réels |
| Revenus propres                             |            |                 |                 |
| Redevances hydrauliques                     | 625        | 636             | 413             |
| Biens non réclamés                          | 15         | 1               | —               |
| Revenus de placement                        |            |                 |                 |
| Revenus (pertes) sur dépôts à participation | 102        | (50)            | 36              |
| <b>Total des revenus</b>                    | <b>742</b> | <b>587</b>      | <b>449</b>      |

**Fonds des générations** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

Évolution du solde du fonds  
pour l'année financière terminée le 31 mars 2009

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Solde au début</b>  | 1 233               | 584                 |
| Plus   |                     |                     |
| Versement à même la réserve de stabilisation<br>du Fonds consolidé du revenu | 132                 | 200                 |
| Revenus  | <u>587</u>          | <u>449</u>          |
| <b>Solde à la fin</b>  | <u><u>1 952</u></u> | <u><u>1 233</u></u> |

État de la situation financière  
au 31 mars 2009

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
| Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec |                     |                     |
| Dépôts à vue                                       | 219                 | 50                  |
| Revenus de placement à recevoir                    | 5                   | 5                   |
| Dépôts à participation <sup>(1)</sup>              | <u>1 679</u>        | <u>1 126</u>        |
|  | <b>1 903</b>        | <b>1 181</b>        |
| Débiteurs  | <u>49</u>           | <u>52</u>           |
| <b>Solde du fonds</b>                              | <u><u>1 952</u></u> | <u><u>1 233</u></u> |

(1) Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2009, le Fonds des générations possédait 1 741 055 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 1 374 millions de dollars (1 121 149 unités de participation dont la juste valeur était de 1 092 millions de dollars au 31 mars 2008).

**Encaisse (Découvert bancaire)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>         | <u>2008</u>      |
|---|---------------------|------------------|
| Chèques en circulation                                | <u>(855)</u>        | <u>(861)</u>     |
| Plus  |                     |                  |
| Espèces en banque                                     | 298                 | 372              |
| Espèces et effets en main et<br>dépôts en circulation | <u>230</u>          | <u>509</u>       |
|   | <u>528</u>          | <u>881</u>       |
| <b>Encaisse (Découvert bancaire)</b>                  | <b><u>(327)</u></b> | <b><u>20</u></b> |

**Créditeurs et frais à payer**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | <u>2009</u>          | <u>2008</u>          |
|--|----------------------|----------------------|
| Rémunération <sup>(1)</sup>            | 1 884                | 1 696                |
| Impôts et taxes à rembourser           |                      |                      |
| Impôt sur le revenu et les biens       | 3 025                | 2 816                |
| Taxes à la consommation                | 1 309                | 1 506                |
| Fournisseurs                           | 1 552                | 1 597                |
| Avances des fonds en fidéicomis        | 325                  | 273                  |
| Comptes d'accord de perception fiscale | 25                   | 124                  |
| Intérêts courus sur emprunts           | 2 819                | 2 725                |
| Transferts <sup>(1)</sup>              | 3 183                | 3 517                |
|  | <u><b>14 122</b></u> | <u><b>14 254</b></u> |

(1) Incluant une provision pour l'équité salariale de 377 millions de dollars (362 millions de dollars au 31 mars 2008) répartie entre les postes Rémunération et Transferts.

**Revenus reportés**  
**AU 31 MARS 2009**  
(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|---|---------------------|---------------------|
| Droits d'immatriculation et de permis de conduire               | 587                 | 589                 |
| Transferts du gouvernement fédéral <sup>(1)</sup>               | 994                 | 888                 |
| Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations | 1 028               | 977                 |
| Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec                   | 131                 | 125                 |
| Comptes à fin déterminée  | 84                  | 70                  |
| Autres  | 208                 | 172                 |
|   | <u><u>3 032</u></u> | <u><u>2 821</u></u> |

(1) Ces sommes sont grevées d'affectations d'origine externe et doivent être utilisées pour les fins suivantes :

|   | <u>2009</u>           |                            |                                 | <u>2008</u>           |
|---|-----------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------|
|   | <u>Solde au début</u> | <u>Nouveaux transferts</u> | <u>Constatation aux revenus</u> | <u>Solde à la fin</u> |
| Infrastructures municipales et locales                                      | 334                   | 230                        | 293                             | 271                   |
| Réduction du temps d'attente (en santé)                                     |                       | 68                         | 68                              |                       |
| Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable | 2                     | 89                         | 2                               | 89                    |
| Logement abordable  |                       | 12                         | 12                              |                       |
| Infrastructures de transport en commun                                      |                       | 124                        | 66                              | 58                    |
| Entretien de barrages reçus du gouvernement fédéral                         | 46                    | 2                          | 2                               | 46                    |
| Logement des autochtones hors réserve                                       | 12                    | 2                          | 14                              | 12                    |
| Éco-Fiducie Canada  | 300                   |                            | 72                              | 228                   |
| Garanties de délais d'attente   | 85                    |                            | 42                              | 43                    |
| Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)                            | 70                    |                            | 46                              | 24                    |
| Recrutement des policiers   |                       | 92                         | 19                              | 73                    |
| Développement des collectivités   |                       | 217                        | 95                              | 122                   |
| Autres  | 39                    | 6                          | 5                               | 40                    |
|   | <u><u>888</u></u>     | <u><u>842</u></u>          | <u><u>736</u></u>               | <u><u>994</u></u>     |
|   |                       |                            |                                 | <u><u>888</u></u>     |

**Autres passifs**  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u><br>redressé |
|--|---------------------|-------------------------|
| Provision pour pertes sur les interventions<br>financières garanties   | 733                 | 598                     |
| Passif environnemental   | 931                 | 959                     |
| Provision pour financer les immobilisations<br>d'établissements universitaires exclus<br>du périmètre comptable du gouvernement <sup>(1)</sup> | <u>146</u>          | <u>137</u>              |
|  | <u><b>1 810</b></u> | <u><b>1 694</b></u>     |

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec de 146 millions de dollars (137 millions de dollars en 2008) est affecté au paiement de cette provision. L'information est présentée à l'annexe 11 – Placements à long terme.

**Dettes**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

| Monnaie  | 2009                                  |                                    | 2008                                  |                                    |
|--|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
|  | En millions<br>d'unités<br>monétaires | Total en<br>équivalent<br>canadien | En millions<br>d'unités<br>monétaires | Total en<br>équivalent<br>canadien |
| <b>EN DOLLAR CANADIEN</b>  |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Emprunts temporaires <sup>(1)</sup>                                | 2 400                                 | 2 400                              | 3 360                                 | 3 360                              |
| Bons du trésor   | 3 317                                 | 3 317                              | 3 304                                 | 3 304                              |
| Produits d'épargne   | 5 895                                 | 5 895                              | 5 290                                 | 5 290                              |
| Obligations et billets   | 84 610                                | 84 610                             | 79 044                                | 79 044                             |
| Obligations découlant de<br>contrats de location-<br>acquisition   | 54                                    | 54                                 | 144                                   | 144                                |
| Obligations découlant<br>d'ententes de partenariat<br>public-privé | 377                                   | 377                                | 79                                    | 79                                 |
| Contrats d'échange de<br>devises                                   | 29 947                                | 29 947                             | 22 559                                | 22 559                             |
|  | <b>126 600</b>                        | <b>126 600</b>                     | <b>113 780</b>                        | <b>113 780</b>                     |
| <b>EN DOLLAR AMÉRICAIN</b>   |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Papiers commerciaux  | 1 830                                 | 2 306                              | 1 078                                 | 1 108                              |
| Obligations et billets   | 13 512                                | 17 027                             | 13 513                                | 13 890                             |
| Contrats d'échange de<br>devises                                   | (13 427)                              | (16 920)                           | (12 566)                              | (12 917)                           |
|  | <b>1 915</b>                          | <b>2 413</b>                       | <b>2 025</b>                          | <b>2 081</b>                       |
| <b>EN YEN</b>  |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets   | 424 583                               | 5 397                              | 439 473                               | 4 522                              |
| Contrats d'échange de<br>devises                                   | (239 700)                             | (3 047)                            | (212 000)                             | (2 181)                            |
|  | <b>184 883</b>                        | <b>2 350</b>                       | <b>227 473</b>                        | <b>2 341</b>                       |
| <b>EN EURO</b>   |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets   | 7 205                                 | 12 041                             | 7 267                                 | 11 804                             |
| Contrats d'échange de<br>devises                                   | (5 028)                               | (8 402)                            | (5 143)                               | (8 354)                            |
|  | <b>2 177</b>                          | <b>3 639</b>                       | <b>2 124</b>                          | <b>3 450</b>                       |
| <b>EN FRANC SUISSE</b>   |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets   | 2 044                                 | 2 260                              | 1 495                                 | 1 549                              |
| Contrats d'échange de<br>devises                                   | 847                                   | 937                                | 1 900                                 | 1 969                              |
|  | <b>2 891</b>                          | <b>3 197</b>                       | <b>3 395</b>                          | <b>3 518</b>                       |
| <b>Montants à reporter</b>   |                                       | <b>138 199</b>                     |                                       | <b>125 170</b>                     |



**Dettes** (suite)  
**AU 31 MARS 2009**  
(en millions de dollars)

|   | 2009                                  |                                    | 2008                                  |                                    |
|---|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
|   | En millions<br>d'unités<br>monétaires | Total en<br>équivalent<br>canadien | En millions<br>d'unités<br>monétaires | Total en<br>équivalent<br>canadien |
| <b>Monnaie</b>                              |                                       |                                    |                                       |                                    |
| <b>Montants reportés</b>                    |                                       | <b>138 199</b>                     |                                       | <b>125 170</b>                     |
| EN LIVRE STERLING                           |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets                      | 199                                   | 359                                | 199                                   | 406                                |
| Contrats d'échange de<br>devises            | (200)                                 | (360)                              | (200)                                 | (408)                              |
|   | <b>(1)</b>                            | <b>(1)</b>                         | <b>(1)</b>                            | <b>(2)</b>                         |
| EN PESO MEXICAIN                            |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets                      | 1 500                                 | 133                                | 1 500                                 | 145                                |
| Contrats d'échange de<br>devises            | (1 500)                               | (133)                              | (1 500)                               | (145)                              |
|   | —                                     | —                                  | —                                     | —                                  |
| EN DOLLAR AUSTRALIEN                        |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets                      | 448                                   | 391                                | 647                                   | 607                                |
| Contrats d'échange de<br>devises            | (448)                                 | (391)                              | (647)                                 | (607)                              |
|   | —                                     | —                                  | —                                     | —                                  |
| EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS                     |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets                      | 299                                   | 214                                | 299                                   | 242                                |
| Contrats d'échange de<br>devises            | (299)                                 | (214)                              | (299)                                 | (242)                              |
|   | —                                     | —                                  | —                                     | —                                  |
| EN DOLLAR HONG-KONGAIS                      |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Obligations et billets                      | 1 462                                 | 238                                | 750                                   | 99                                 |
| Contrats d'échange de<br>devises            | (1 462)                               | (238)                              | (750)                                 | (99)                               |
|   | —                                     | —                                  | —                                     | —                                  |
|   |                                       | <b>138 198</b>                     |                                       | <b>125 168</b>                     |
| Moins                                       |                                       |                                    |                                       |                                    |
| Fonds d'amortissement <sup>(2)</sup>        |                                       | 4 974                              |                                       | 4 641                              |
| Dettes avant gain (perte) de change reporté |                                       | <b>133 224</b>                     |                                       | <b>120 527</b>                     |
| Gain (perte) de change reporté              |                                       | (571)                              |                                       | 1 146                              |
|   |                                       | <b>132 653</b>                     |                                       | <b>121 673</b>                     |

- (1) Les emprunts temporaires en 2009 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 361 millions de dollars (502 millions de dollars en 2008), des billets au pair pour 8 millions de dollars (13 millions de dollars en 2008), des billets à escompte pour 1 983 millions de dollars (2 845 millions de dollars en 2008) et des emprunts auprès des offices d'habitation pour 48 millions de dollars (aucun en 2008).
- (2) Dont 4 168 millions de dollars (3 906 millions de dollars au 31 mars 2008) pour rembourser la dette en dollars canadiens et 806 millions de dollars (735 millions de dollars au 31 mars 2008) pour rembourser la dette en dollars américains.

**Dettes** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

*Fonds d'amortissement*

Évolution du solde du fonds  
 pour l'année financière terminée le 31 mars 2009

|   | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|---|---------------------|---------------------|
| Solde au début                                    | 4 641               | 4 394               |
| Plus  |                     |                     |
| Versements du Fonds consolidé du revenu           | 141                 | 142                 |
| Revenu net  | 297                 | 132                 |
|   | <u>5 079</u>        | <u>4 668</u>        |
| Moins   |                     |                     |
| Sommes utilisées pour le remboursement des dettes | (105)               | (27)                |
| Solde à la fin                                    | <u><u>4 974</u></u> | <u><u>4 641</u></u> |

État de la situation financière  
 au 31 mars 2009

|                              | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Placements                   |                     |                     |
| Acceptations bancaires       | 22                  | 128                 |
| Bons du trésor               | 59                  | 20                  |
| Certificats de dépôts        | 49                  | 30                  |
| Obligations et billets       | 4 848               | 4 272               |
| Papiers commerciaux          | 6                   | 73                  |
|                              | <u>4 984</u>        | <u>4 523</u>        |
| Autres éléments d'actifs     |                     |                     |
| Encaisse                     | 10                  | 1                   |
| Débiteurs et intérêts courus | 66                  | 64                  |
| Perte de change reportée     | (86)                | 53                  |
|                              | <u>(10)</u>         | <u>118</u>          |
| Solde du fonds               | <u><u>4 974</u></u> | <u><u>4 641</u></u> |

## Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

### *Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation*

|   | 2009                            |   |                                     | 2008                            |                            |                                     |
|---|---------------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
|   | Prêts et avances <sup>(1)</sup> | Surplus (déficits) cumulés <sup>(6)</sup> | Investissement net dans les réseaux | Prêts et avances <sup>(1)</sup> | Surplus (déficits) cumulés | Investissement net dans les réseaux |
| <b>Réseau de la santé et des services sociaux</b> |                                 |   |                                     |                                 |                            |                                     |
| Agences et établissements publics                 | 7 909                           | (3 329) <sup>(2)</sup>                    | 4 580                               | 7 162                           | (2 566) <sup>(4)</sup>     | 4 596                               |
| <b>Réseau de l'éducation</b>                      |                                 |   |                                     |                                 |                            |                                     |
| Commissions scolaires                             | 4 736                           | (2 198) <sup>(3)</sup>                    | 2 538                               | 4 797                           | (781) <sup>(5)</sup>       | 4 016                               |
| Collèges  | 1 396                           | (423) <sup>(3)</sup>                      | 973                                 | 1 552                           | (447) <sup>(5)</sup>       | 1 105                               |
| Université du Québec et ses constituantes         | 903                             | 45 <sup>(3)</sup>                         | 948                                 | 842                             | (87) <sup>(5)</sup>        | 755                                 |
|   | <b>14 944</b>                   | <b>(5 905)</b>                            | <b>9 039</b>                        | <b>14 353</b>                   | <b>(3 881)</b>             | <b>10 472</b>                       |

(1) Ces prêts et avances ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(2) Ces données proviennent d'états financiers vérifiés au 31 mars 2009.

(3) Ces données proviennent d'états financiers intérimaires non vérifiés au 31 mars 2009 pour les commissions scolaires, des états financiers vérifiés au 30 juin 2008 pour les collèges et des états financiers vérifiés au 31 mai 2008 pour l'Université du Québec et ses constituantes. Les états financiers des collèges et de l'Université du Québec et ses constituantes ont été ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(4) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2008, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(5) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(6) Ces déficits cumulés seront résorbés par des transferts du gouvernement, dans le cadre de la mise en application de l'article 30 de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38), adoptée en septembre 2009, qui autorise le gouvernement à prendre les sommes nécessaires sur le Fonds consolidé du revenu.

## Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

### Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

|   | 2009  |                                      |                | 2008  |                                      |                |
|---|---|--------------------------------------|----------------|---|--------------------------------------|----------------|
|   | Réseau de la santé et des services sociaux <sup>(1)</sup> | Réseau de l'éducation <sup>(2)</sup> | Total          | Réseau de la santé et des services sociaux <sup>(3)</sup> | Réseau de l'éducation <sup>(4)</sup> | Total          |
| <b>RÉSULTATS</b>                                |   |                                      |                |   |                                      |                |
| <b>Dépenses</b>                                 |   |                                      |                |   |                                      |                |
| Rémunération                                    | 12 017  | 9 375                                | 21 392         | 11 354  | 9 074                                | 20 428         |
| Fonctionnement                                  | 6 820   | 3 213                                | 10 033         | 6 285   | 3 321                                | 9 606          |
| Service de la dette                             | 344   | 504                                  | 848            | 375   | 487                                  | 862            |
| <b>Total des dépenses</b>                       | <b>19 181</b>   | <b>13 092</b>                        | <b>32 273</b>  | <b>18 014</b>   | <b>12 882</b>                        | <b>30 896</b>  |
| <b>Revenus</b>                                  |   |                                      |                |   |                                      |                |
| Impôts fonciers scolaires                       |   | 1 433                                | 1 433          |   | 1 386                                | 1 386          |
| Revenus provenant des usagers                   | 1 012   | 331                                  | 1 343          | 992   | 312                                  | 1 304          |
| Droits  |   | 185                                  | 185            |   | 170                                  | 170            |
| Autres  | 1 396   | 1 051                                | 2 447          | 1 405   | 1 111                                | 2 516          |
| <b>Total des revenus</b>                        | <b>2 408</b>  | <b>3 000</b>                         | <b>5 408</b>   | <b>2 397</b>  | <b>2 979</b>                         | <b>5 376</b>   |
| Dépenses nettes                                 | 16 773  | 10 092                               | 26 865         | 15 617  | 9 903                                | 25 520         |
| Transferts du gouvernement                      | 16 521  | 10 375                               | 26 896         | 15 357  | 9 721                                | 25 078         |
| <b>Surplus (déficit) annuel des réseaux</b>     | <b>(252)</b>  | <b>283</b>                           | <b>31</b>      | <b>(260)</b>  | <b>(182)</b>                         | <b>(442)</b>   |
| <b>SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS</b>               |   |                                      |                |   |                                      |                |
| Déficits cumulés au début déjà établis          | (2 566)   | (1 315)                              | (3 881)        | (2 306)   | (1 133)                              | (3 439)        |
| Modifications comptables (note 3)               | (511)   | (1 544)                              | (2 055)        |   |                                      |                |
| <b>Solde redressé</b>                           | <b>(3 077)</b>  | <b>(2 859)</b>                       | <b>(5 936)</b> | <b>(2 306)</b>  | <b>(1 133)</b>                       | <b>(3 439)</b> |
| Surplus (déficit) annuel des réseaux            | (252)   | 283                                  | 31             | (260)   | (182)                                | (442)          |
| <b>Déficits cumulés à la fin <sup>(5)</sup></b> | <b>(3 329)</b>  | <b>(2 576)</b>                       | <b>(5 905)</b> | <b>(2 566)</b>  | <b>(1 315)</b>                       | <b>(3 881)</b> |

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2009.

(2) Ces données proviennent d'états financiers intérimaires non vérifiés au 31 mars 2009 pour les commissions scolaires, des états financiers vérifiés au 30 juin 2008 pour les collèges et des états financiers vérifiés au 31 mai 2008 pour l'Université du Québec et ses constituantes. Les états financiers des collèges et de l'Université du Québec et ses constituantes ont été ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2008, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(4) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(5) Ces déficits cumulés seront résorbés par des transferts du gouvernement, dans le cadre de la mise en application de l'article 30 de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38), adoptée en septembre 2009, qui autorise le gouvernement à prendre les sommes nécessaires sur le Fonds consolidé du revenu.

## Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

### Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

|  | 2009  |                                      |                 | 2008  |                                      |                 |
|--|---|--------------------------------------|-----------------|---|--------------------------------------|-----------------|
|  | Réseau de la santé et des services sociaux <sup>(1)</sup> | Réseau de l'éducation <sup>(2)</sup> | Total           | Réseau de la santé et des services sociaux <sup>(3)</sup> | Réseau de l'éducation <sup>(4)</sup> | Total           |
| <b>SITUATION FINANCIÈRE</b>                              |   |                                      |                 |   |                                      |                 |
| <b>Actifs financiers</b>                                 | 2 105   | 2 557                                | 4 662           | 2 251   | 1 819                                | 4 070           |
| <b>Passifs</b>   |   |                                      |                 |   |                                      |                 |
| Emprunt auprès de la Corporation d'hébergement du Québec | 2 339   |                                      | 2 339           | 2 281   |                                      | 2 281           |
| Emprunt auprès de Financement-Québec                     | 5 491   | 7 023                                | 12 514          | 4 799   | 7 178                                | 11 977          |
| Emprunt auprès d'Immobilière SHQ                         | 79  | 12                                   | 91              | 82  | 13                                   | 95              |
| Emprunt auprès des marchés financiers <sup>(5)</sup>     | 1 007   | 4 020                                | 5 027           | 1 192   | 2 302                                | 3 494           |
| Autres passifs   | 4 265   | 2 684                                | 6 949           | 3 644   | 2 170                                | 5 814           |
| <b>Total des passifs</b>                                 | <b>13 181</b>   | <b>13 739</b>                        | <b>26 920</b>   | <b>11 998</b>   | <b>11 663</b>                        | <b>23 661</b>   |
| <b>Dettes nettes</b>                                     | <b>(11 076)</b>   | <b>(11 182)</b>                      | <b>(22 258)</b> | <b>(9 747)</b>  | <b>(9 844)</b>                       | <b>(19 591)</b> |
| <b>Actifs non financiers</b>                             |   |                                      |                 |   |                                      |                 |
| Immobilisations  | 7 475   | 8 505                                | 15 980          | 6 918   | 8 482                                | 15 400          |
| Stocks et frais payés d'avance                           | 272   | 101                                  | 373             | 263   | 47                                   | 310             |
| <b>Total des actifs non financiers</b>                   | <b>7 747</b>  | <b>8 606</b>                         | <b>16 353</b>   | <b>7 181</b>  | <b>8 529</b>                         | <b>15 710</b>   |
| <b>Déficits cumulés à la fin <sup>(6)</sup></b>          | <b>(3 329)</b>  | <b>(2 576)</b>                       | <b>(5 905)</b>  | <b>(2 566)</b>  | <b>(1 315)</b>                       | <b>(3 881)</b>  |

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2009.

(2) Ces données proviennent d'états financiers intérimaires non vérifiés au 31 mars 2009 pour les commissions scolaires, des états financiers vérifiés au 30 juin 2008 pour les collèges et des états financiers vérifiés au 31 mai 2008 pour l'Université du Québec et ses constituantes. Les états financiers des collèges et de l'Université du Québec et ses constituantes ont été ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2008, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(4) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2007, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2007 pour l'Université du Québec et ses constituantes, ajustés pour éliminer certains écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(5) Certains de ces emprunts ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(6) Ces déficits cumulés seront résorbés par des transferts du gouvernement, dans le cadre de la mise en application de l'article 30 de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38), adoptée en septembre 2009, qui autorise le gouvernement à prendre les sommes nécessaires sur le Fonds consolidé du revenu.

## Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

### Principales obligations contractuelles des réseaux

Dans le cours normal de leurs activités, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractent diverses obligations contractuelles, telles que des contrats de location-exploitation, de baux à long terme, d'approvisionnement en biens et services et d'acquisition en immobilisations. Ces dernières totalisant 4 062 millions de dollars représentent des obligations contractuelles autorisées qui n'avaient pas été déboursées au 31 mars 2009 (4 029 millions de dollars au 31 mars 2008). Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

Le total des paiements minimums futurs exigibles non actualisés en vertu de ces contrats se répartit comme suit :

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
| Agences et établissements publics <sup>(1)</sup>         | 1 874               | 1 804               |
| Commissions scolaires <sup>(2)</sup>                     | 1 506               | 1 481               |
| Collèges <sup>(3)</sup>                                  | 92                  | 91                  |
| Université du Québec et ses constituantes <sup>(4)</sup> | 590                 | 653                 |
|  | <u><b>4 062</b></u> | <u><b>4 029</b></u> |

### Principales éventualités des réseaux

Certains organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation font l'objet de diverses poursuites dont l'issue ne peut être déterminée et accordent des garanties d'emprunt consenties à des tiers. Ces éventualités représentent un montant total de 382 millions de dollars (479 millions de dollars au 31 mars 2008) se répartissant ainsi :

|  | <u>2009</u>       | <u>2008</u>       |
|--|-------------------|-------------------|
| Agences et établissements publics <sup>(1)</sup>         | 292               | 384               |
| Commissions scolaires <sup>(2)</sup>                     | 31                | 38                |
| Collèges <sup>(3)</sup>                                  | 18                | 17                |
| Université du Québec et ses constituantes <sup>(4)</sup> | 41                | 40                |
|  | <u><b>382</b></u> | <u><b>479</b></u> |

(1) Au 31 mars 2009.

(2) Au 31 mars 2009 (30 juin 2007 en 2007-2008).

(3) Au 30 juin 2008.

(4) Au 31 mai 2008.

**Immobilisations**  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

|   | <u>Terrains</u> | <u>Bâtiments</u> | <u>Aména-<br/>gements</u> | <u>Réseaux<br/>complexes</u> | <u>Matériel et<br/>équipe-<br/>ment</u> | <u>Dévelop-<br/>pement<br/>informatique</u> | <u>2009<br/>Total</u>           |
|---|-----------------|------------------|---------------------------|------------------------------|---|---|---------------------------------|
| <b>Coût</b>   |                 |                  |                           |                              |   |   |                                 |
| Solde d'ouverture                                     | 743             | 9 351            | 317                       | 21 086                       | 3 016                                   | 2 447                                       | 36 960                          |
| Acquisitions  | 29              | 463              | 26                        | 2 754                        | 274                                     | 290   | 3 836                           |
| Dispositions et<br>réductions de valeur               | (3)             | (53)             |                           | (54)                         | (155)                                   | (59)  | (324)                           |
| <b>Solde de clôture</b>                               | <b>769</b>      | <b>9 761</b>     | <b>343</b>                | <b>23 786</b>                | <b>3 135</b>                            | <b>2 678</b>                                | <b>40 472</b>                   |
| <b>Amortissement<br/>cumulé</b>                       |                 |                  |                           |                              |   |   |                                 |
| Solde d'ouverture                                     |                 | 3 650            | 149                       | 10 826                       | 1 882                                   | 1 260                                       | 17 767                          |
| Dépenses<br>d'amortissement                           |                 | 308              | 14                        | 725                          | 189                                     | 218   | 1 454                           |
| Incidence des dispositions<br>et réductions de valeur |                 | (21)             |                           | (6)                          | (123)                                   | (89)  | (239)                           |
| <b>Solde de clôture</b>                               |                 | <b>3 937</b>     | <b>163</b>                | <b>11 545</b>                | <b>1 948</b>                            | <b>1 389</b>                                | <b>18 982</b>                   |
| <b>Valeur comptable<br/>nette</b>                     | <b>769</b>      | <b>5 824</b>     | <b>180</b>                | <b>12 241</b>                | <b>1 187</b>                            | <b>1 289</b>                                | <b>21 490</b> <sup>(1)(2)</sup> |

(1) Le total des immobilisations inclut :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 54 millions de dollars, soit 6 millions de dollars pour du matériel et équipement, 46 millions de dollars pour des bâtiments et 2 millions de dollars pour des aménagements. Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 4 millions de dollars;
- des immobilisations détenues dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour 382 millions de dollars, dont 379 millions de dollars pour des réseaux complexes. Aucun montant d'amortissement n'est associé à ces immobilisations en 2009;
- des immobilisations pour 1 771 millions de dollars de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 204 millions de dollars pour des bâtiments, 12 millions de dollars pour des aménagements, 948 millions de dollars pour des réseaux complexes, 269 millions de dollars pour du matériel et équipement et 338 millions de dollars pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

(2) Des frais financiers de 35 millions de dollars ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des immobilisations. Au cours de l'exercice, des immobilisations pour un montant de 2 millions de dollars ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

**Immobilisations** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | <u>Terrains</u> | <u>Bâtiments</u> | <u>Aménagements</u> | <u>Réseaux complexes</u> | <u>Matériel et équipement</u> | <u>Développement informatique</u> | <u>2008 Total redressé</u>      |
|--|-----------------|------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <b>Coût</b>  |                 |                  |                     |                          |                               |                                   |                                 |
| Solde d'ouverture                                  | 626             | 7 343            | 251                 | 19 242                   | 2 901                         | 2 215                             | 32 578                          |
| Redressements                                      | 102             | 1 791            |                     |                          |                               |                                   | 1 893                           |
| Solde redressé                                     | <u>728</u>      | <u>9 134</u>     | <u>251</u>          | <u>19 242</u>            | <u>2 901</u>                  | <u>2 215</u>                      | <u>34 471</u>                   |
| Acquisitions                                       | 24              | 379              | 54                  | 1 844                    | 341                           | 295                               | 2 937                           |
| Dispositions et réductions de valeur               | (9)             | (162)            | 12                  |                          | (226)                         | (63)                              | (448)                           |
| <b>Solde de clôture</b>                            | <u>743</u>      | <u>9 351</u>     | <u>317</u>          | <u>21 086</u>            | <u>3 016</u>                  | <u>2 447</u>                      | <u>36 960</u>                   |
| <b>Amortissement cumulé</b>                        |                 |                  |                     |                          |                               |                                   |                                 |
| Solde d'ouverture                                  |                 | 2 877            | 132                 | 10 220                   | 1 865                         | 1 097                             | 16 191                          |
| Redressements                                      |                 | 544              |                     |                          |                               |                                   | 544                             |
| Solde redressé                                     |                 | <u>3 421</u>     | <u>132</u>          | <u>10 220</u>            | <u>1 865</u>                  | <u>1 097</u>                      | <u>16 735</u>                   |
| Dépenses d'amortissement                           |                 | 265              | 11                  | 606                      | 203                           | 205                               | 1 290                           |
| Incidence des dispositions et réductions de valeur |                 | (36)             | 6                   |                          | (186)                         | (42)                              | (258)                           |
| <b>Solde de clôture</b>                            | <u>—</u>        | <u>3 650</u>     | <u>149</u>          | <u>10 826</u>            | <u>1 882</u>                  | <u>1 260</u>                      | <u>17 767</u>                   |
| <b>Valeur comptable nette</b>                      | <u>743</u>      | <u>5 701</u>     | <u>168</u>          | <u>10 260</u>            | <u>1 134</u>                  | <u>1 187</u>                      | <u>19 193</u> <sup>(1)(2)</sup> |

(1) Le total des immobilisations inclut :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 136 millions de dollars en 2008, soit 92 millions de dollars pour du matériel et équipement et 44 millions de dollars pour des bâtiments. Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 8 millions de dollars;
- des immobilisations détenues dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour 79 millions de dollars pour des réseaux complexes. Aucun montant d'amortissement n'est associé à ces immobilisations en 2008;
- des immobilisations pour 1 246 millions de dollars de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 182 millions de dollars pour des bâtiments, 76 millions de dollars pour des aménagements, 475 millions de dollars pour des réseaux complexes, 186 millions de dollars pour du matériel et équipement et 327 millions de dollars pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

(2) Des frais financiers de 50 millions de dollars ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des immobilisations. Au cours de l'exercice, des immobilisations pour un montant de 21 millions de dollars ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.



**Détail des obligations contractuelles**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Transferts – Financement d'acquisition d'immobilisations* <sup>(1)</sup>

|   | <u>2009</u>                 | <u>2008</u>                 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations |                             |                             |
| Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement                              | 2 206                       | 1 987                       |
| Municipalités et organismes municipaux  | 2 846                       | 2 726                       |
| Autres bénéficiaires  | 1 455                       | 1 323                       |
|   | <u>6 507</u> <sup>(2)</sup> | <u>6 036</u> <sup>(2)</sup> |
| Financement de projets d'acquisition d'immobilisations autorisés <sup>(3)</sup>         |                             |                             |
| Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement                              | 159                         | 378                         |
| Municipalités et organismes municipaux  | 1 502                       | 1 342                       |
| Autres bénéficiaires  | 276                         | 205                         |
|   | <u>1 937</u>                | <u>1 925</u>                |
| Remboursement du coût d'immobilisations   | <u>573</u>                  | <u>428</u>                  |
|   | <u>9 017</u> <sup>(4)</sup> | <u>8 389</u> <sup>(4)</sup> |

(1) En plus de ces montants, le gouvernement assume, par le versement de transferts à ces bénéficiaires, le service de dette reliée au financement de ces acquisitions d'immobilisations.

(2) Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès :

|   | <u>2009</u>  | <u>2008</u>  |
|---|--------------|--------------|
| Organismes du gouvernement  |              |              |
| Financement-Québec  | 1 775        | 1 424        |
| Autres entités du gouvernement  | 14           | 16           |
|   | <u>1 789</u> | <u>1 440</u> |
| Institutions financières externes au gouvernement   | 4 864        | 4 733        |
| Moins : Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec | (146)        | (137)        |
|   | <u>6 507</u> | <u>6 036</u> |

(3) Ces obligations contractuelles représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

(4) Les obligations contractuelles en monnaies étrangères sont indiquées en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

**Détail des obligations contractuelles** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Échéancier sommaire des transferts pour le remboursement du principal  
des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations <sup>(1)</sup>*

| Échéance                  | Universités exclues du<br>périmètre comptable<br>du gouvernement | Municipalités et<br>organismes<br>municipaux | Autres<br>bénéficiaires | Total        |
|---------------------------|--|--|-------------------------|--------------|
| 2010                      | 292  | 363  | 164                     | 819          |
| 2011                      | 222  | 328  | 146                     | 696          |
| 2012                      | 480  | 309  | 149                     | 938          |
| 2013                      | 249  | 314  | 140                     | 703          |
| 2014                      | 437  | 312  | 135                     | 884          |
|                           | <b>1 680</b>   | <b>1 626</b>                                 | <b>734</b>              | <b>4 040</b> |
| 2015-2019                 | 491  | 872  | 410                     | 1 773        |
| 2020-2024                 | 16   | 205  | 217                     | 438          |
| 2025-2029                 | 10   | 101  | 34                      | 145          |
| 2030-2034                 | 9  | 36   | 18                      | 63           |
| 2035 et plus              |  | 6  |                         | 6            |
|                           | 2 206  | 2 846  | 1 413                   | 6 465        |
| Échéancier<br>indéterminé |  |  | 42                      | 42           |
|                           | <b>2 206</b>   | <b>2 846</b>                                 | <b>1 455</b>            | <b>6 507</b> |

(1) L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de fin d'exercice. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

**Détail des obligations contractuelles** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Transferts – Ententes**Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de ce montant indexé pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement de 2009 a été de 74 millions de dollars (71 millions de dollars en 2008). Compte tenu de l'indexation calculée pour 2010, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 77 millions de dollars et le solde minimum à verser au 31 mars 2009 est de 3 315 millions de dollars (3 083 millions de dollars en 2008).

Une autre entente a été signée en mai 2007, entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie, dans le but d'améliorer l'administration de la justice pour les Cris et les services correctionnels. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 14 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2009, le solde minimum à verser est de 253 millions de dollars (257 millions de dollars en 2008).

*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik*

Une entente a été signée en mars 2004, entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, dans le but de simplifier le versement de paiements de transfert de différents ministères du gouvernement du Québec. Elle permet également d'accorder à cette dernière une plus grande autonomie dans l'affectation de fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 45 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2028. Au 31 mars 2009, le solde minimum à verser est de 846 millions de dollars (785 millions de dollars en 2008).

**Détail des obligations contractuelles** (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Transferts – Ententes (suite)**Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik*

Une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002, modifiée le 1<sup>er</sup> août 2006 par le décret 696-2006, entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, en finançant des projets communautaires et économiques et en fournissant aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 29 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2027. Au 31 mars 2009, le solde minimum à verser est de 520 millions de dollars (516 millions de dollars en 2008).

*Autres ententes*

Les autres ententes comprennent notamment les ententes sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour 1 418 millions de dollars (1 696 millions de dollars au 31 mars 2008), sur la politique nationale sur la ruralité pour 215 millions de dollars (250 millions de dollars au 31 mars 2008), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal pour 145 millions de dollars (220 millions de dollars au 31 mars 2008), concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik pour 237 millions de dollars (229 millions de dollars au 31 mars 2008), de répartition du réinvestissement gouvernemental de 49 millions de dollars en enseignement supérieur (101 millions de dollars au 31 mars 2008), et de 228 millions de dollars pour le programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (274 millions de dollars au 31 mars 2008). Elles incluent également les ententes concernant la prise en charge de l'intérêt de 581 millions de dollars sur un prêt d'une compagnie oeuvrant dans le domaine de l'aluminerie, la promotion et le développement de la Métropole pour 252 millions de dollars (144 millions de dollars au 31 mars 2008), la formation de la main d'œuvre pour 197 millions de dollars (187 millions du 31 mars 2008), la promotion des saines habitudes de vie pour 160 millions de dollars (180 millions au 31 mars 2008), le soutien aux centres locaux de développement pour 206 millions de dollars et d'autres contributions pour 984 millions de dollars (703 millions de dollars au 31 mars 2008).

**Éventualités**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

*Interventions financières garanties*

|   | <u>2009</u>   | <u>2008</u>   |
|---|---------------|---------------|
| <b>Organismes du gouvernement</b>   |               |               |
| Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec <sup>(1)</sup>               | 2 634         | 2 235         |
| Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec <sup>(1)</sup>              | 1 174         | 1 039         |
| Autres garanties  | 15            | 15            |
|   | <u>3 823</u>  | <u>3 289</u>  |
| <b>Particuliers et sociétés</b>   |               |               |
| Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers <sup>(1)</sup>             | 4 299         | 4 258         |
| Garanties de prêts aux étudiants <sup>(1)</sup>                                       | 3 228         | 3 191         |
| Autres garanties et prêts   | 89            | 90            |
|   | <u>7 616</u>  | <u>7 539</u>  |
| <b>Total des interventions financières garanties</b>                                  | <b>11 439</b> | <b>10 828</b> |
| Provision pour pertes sur les interventions<br>financières garanties - autres passifs | (733)         | (598)         |
|   | <u>10 706</u> | <u>10 230</u> |

(1) Voir l'information additionnelle dans les pages suivantes.

**Éventualités** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

*Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec* <sup>(1)</sup>

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
|  | <u>Passif</u>       | <u>Passif</u>       |
|  | <u>éventuel</u>     | <u>éventuel</u>     |
| Garanties d'emprunts en vigueur <sup>(2)(3)</sup>                    | 2 634               | 2 235               |
| Provision pour pertes sur les interventions<br>financières garanties | <u>(337)</u>        | <u>(188)</u>        |
|  | <u><u>2 297</u></u> | <u><u>2 047</u></u> |

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts d'emprunts contractés par des entreprises en vertu de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1).

(2) Ce montant exclut 632 millions de dollars de garanties d'emprunts autorisées non en vigueur (741 millions de dollars au 31 mars 2008).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 2 210 millions de dollars (1 276 millions de dollars au 31 mars 2008).

*Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec* <sup>(1)</sup>

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
|  | <u>Passif</u>       | <u>Passif</u>       |
|  | <u>éventuel</u>     | <u>éventuel</u>     |
| <b>Garanties de prêts</b>  |                     |                     |
| Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec<br>et Logement abordable Québec - Volet social<br>et communautaire <sup>(2)</sup> | 850                 | 699                 |
| <b>Autres garanties</b>  |                     |                     |
| Programmes Aide au logement populaire,<br>OBNL - Privé et Logement en régions éloignées <sup>(3)</sup>                           | <u>324</u>          | <u>340</u>          |
|  | <u>1 174</u>        | <u>1 039</u>        |
| Provision pour pertes sur les interventions<br>financières garanties   | <u>(16)</u>         | <u>(14)</u>         |
|  | <u><u>1 158</u></u> | <u><u>1 025</u></u> |

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

(3) Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

**Éventualités** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

*Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers* <sup>(1)</sup>

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
|  | Passif              | Passif              |
|  | éventuel            | éventuel            |
| <i>Loi sur La Financière agricole du Québec</i><br>(L.R.Q., c. L-0.1) <sup>(2)</sup> | 4 180               | 4 130               |
| Diverses lois  | <u>119</u>          | <u>128</u>          |
|  | 4 299               | 4 258               |
| Provision pour pertes sur les interventions<br>financières garanties                 | <u>(76)</u>         | <u>(75)</u>         |
|  | <u><u>4 223</u></u> | <u><u>4 183</u></u> |

(1) Correspondent aux soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents.

(2) Ce montant exclut 40 millions de dollars de garanties de prêts autorisées pour lesquelles les prêts ne sont pas déboursés (32 millions de dollars au 31 mars 2008).

**Éventualités** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

*Garanties de prêts aux étudiants* <sup>(1)</sup>

|  | <u>2009</u>         | <u>2008</u>         |
|--|---------------------|---------------------|
|  | <b>Passif</b>       | <b>Passif</b>       |
|  | <b>éventuel</b>     | <b>éventuel</b>     |
| Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant | 1 352               | 1 328               |
| Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur                      | 1 872               | 1 851               |
| Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur | <u>4</u>            | <u>12</u>           |
|  | <b>3 228</b>        | <b>3 191</b>        |
| Provision pour pertes sur les interventions financières garanties  | <u>(292)</u>        | <u>(309)</u>        |
|  | <b><u>2 936</u></b> | <b><u>2 882</u></b> |

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux études* (L.R.Q., c. A-13.3).



## Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | 2009          |                |   | 2008           |                |
|--|---------------|----------------|---|----------------|----------------|
|  | Passifs       | Actifs         | Augmentation<br>(diminution) de<br>l'avoir cumulé | Avoir net      | Avoir net      |
| Caisse de dépôt et placement du Québec <sup>(1)</sup>  | 66 787        | 186 875        | (35 262)  | 120 088        | 155 350        |
| Cautionnements individuels des agents<br>de voyages  | 4             | 4              |   |                |                |
| Comité Entraide - secteurs public<br>et parapublic <sup>(1)</sup>  | 9             | 9              |   |                |                |
| Commission administrative des régimes de<br>retraite et d'assurances <sup>(1)</sup>                      |               |                |   |                |                |
| RREGOP   | 75            | 34 288         | (12 333)  | 34 213         | 46 546         |
| RRPE   | 5             | 6 113          | (1 641)   | 6 108          | 7 749          |
| Autres régimes   | 116           | 572            | (55)  | 456            | 511            |
| Commission de la construction du Québec <sup>(1)</sup>   |               |                |   |                |                |
| Fonds général d'administration   | 82            | 144            | 13  | 62             | 49             |
| Régime supplémentaire de rentes -<br>compte général  | 49            | 3 007          | (827)   | 2 958          | 3 785          |
| Régime supplémentaire de rentes -<br>compte des retraités  | 2             | 4 370          | (875)   | 4 368          | 5 243          |
| Autres   | 833           | 3 695          | (311)   | 2 862          | 3 173          |
| Conseil de gestion de l'assurance parentale <sup>(1)</sup>   | 20            | 20             |   |                |                |
| Curateur public <sup>(1)</sup>   | 24            | 295            | 4   | 271            | 267            |
| Fonds central de soutien à la réinsertion<br>sociale <sup>(1)</sup>                                      |               | 2              |   | 2              | 2              |
| Fonds d'assurance-garantie administré par<br>la Régie des marchés agricoles et<br>alimentaires du Québec |               | 6              |   | 6              | 6              |
| Fonds d'assurance parentale <sup>(1)</sup>   | 415           | 131            | (252)   | (284)          | (32)           |
| Fonds d'assurance-récolte  | 5             | 80             | (32)  | 75             | 107            |
| Fonds d'assurance-stabilisation des<br>revenus agricoles   | 913           | 48             | (85)  | (865)          | (780)          |
| Fonds des pensions alimentaires  | 252           | 252            |   |                |                |
| Fonds d'indemnisation des clients<br>des agents de voyages   | 1             | 39             | 6   | 38             | 32             |
| Fonds d'indemnisation des services<br>financiers   | 29            | 1              | 4   | (28)           | (32)           |
| <b>Montants à reporter</b>   | <b>69 621</b> | <b>239 951</b> | <b>(51 646)</b>                                   | <b>170 330</b> | <b>221 976</b> |

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées  
par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement (suite)**  
AU 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

|   | 2009          |                |   | 2008           |                |
|---|---------------|----------------|---|----------------|----------------|
|   | Passifs       | Actifs         | Augmentation<br>(diminution) de<br>l'avoir cumulé | Avoir net      | Avoir net      |
| <b>Montants reportés</b>  | <b>69 621</b> | <b>239 951</b> | <b>(51 646)</b>                                   | <b>170 330</b> | <b>221 976</b> |
| Fonds du compte de stabilisation du<br>revenu agricole                            | 1             | 1              |   |                |                |
| Fonds en fidéicommiss   | 87            | 87             |   |                |                |
| Fonds en fidéicommiss - Taxe sur les<br>produits et services                      | 257           | 257            |   |                |                |
| Fonds de développement et de reconnaissance<br>des compétences de la main-d'œuvre | 3             | 99             | 13  | 96             | 83             |
| Hydro-Québec - Régime de retraite <sup>(1)</sup>                                  | 28            | 10 503         | (2 451)   | 10 475         | 12 926         |
| Régie des rentes du Québec  |               |                |   |                |                |
| Fonds du régime de rentes du Québec   | 256           | 26 198         | (8 482)   | 25 942         | 34 424         |
| Autres  | 11            | 20             | (3)   | 9              | 12             |
| Ministère du Revenu   |               |                |   |                |                |
| - Biens sous administration <sup>(1)</sup>  | 60            | 104            | (5)   | 44             | 49             |
|   | <b>70 324</b> | <b>277 220</b> | <b>(62 574)</b>                                   | <b>206 896</b> | <b>269 470</b> |
| Fonds confiés à la Caisse de dépôt<br>et placement du Québec                      |               | (76 010)       | 24 721  | (76 010)       | (100 731)      |
|   | <b>70 324</b> | <b>201 210</b> | <b>(37 853)</b>                                   | <b>130 886</b> | <b>168 739</b> |

(1) États financiers au 31 décembre 2008.

**Réserve de stabilisation**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|   | <u>2009</u>          | <u>2008</u>                        |
|---|----------------------|------------------------------------|
| <b>Solde au début</b>   | 2 301 <sup>(1)</sup> | 1 300                              |
| Affectation du solde de l'excédent constaté de l'année financière 2006-2007 | 109                  |                                    |
| Affectation du solde budgétaire à la réserve                                |                      | 1 201                              |
| Versement au Fonds des générations  | (132)                | (200)                              |
| Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire        | <u>(1 845)</u>       |                                    |
| <b>Solde à la fin</b>   | <u><u>433</u></u>    | <u><u>2 301</u></u> <sup>(1)</sup> |

(1) La réserve s'établissait à 1 817 millions de dollars aux Comptes publics 2007-2008. Toutefois, un excédent additionnel de 484 millions de dollars pour l'année financière 2007-2008 a été affecté à la réserve budgétaire à l'occasion du discours sur le budget 2009-2010.

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable* (2009, c. 38) adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* (L.R.Q., c. R-25.1). Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire, l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

**Informations sectorielles**

AU 31 MARS 2009  
(en millions de dollars)

---

*État consolidé des résultats de fonctionnement par secteur de reddition de comptes*

L'état consolidé des résultats de fonctionnement intègre les résultats financiers de la gestion par le gouvernement de l'ensemble de ses ressources, de ses obligations et de ses activités financières. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Cet état inclut les résultats financiers d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Toutes ces entités se répartissent en six secteurs principaux, selon la relation de contrôle et de reddition de comptes qu'elles ont avec le gouvernement. Des critères, tels la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités, permettent de classer les entités entre les différents secteurs. Le tableau qui suit présente les résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs identifiés.

Tous les éléments de revenus et de dépenses étant identifiables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments entre deux ou plusieurs secteurs particuliers.

## Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

|  | 2009                                     |  |   |   |                                      |  |   | Résultats consolidés |
|--|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---|----------------------|
|  | Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup> | Entreprises du gouvernement <sup>(2)</sup> | Organismes et fonds spéciaux <sup>(3)</sup> | Comptes à fin déterminée <sup>(4)</sup> | Fonds des générations <sup>(5)</sup> | Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(6)</sup> | Ajustements de consolidation <sup>(7)</sup> |                      |
| <b>REVENUS</b>                                     |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Impôt sur le revenu et les biens                   | 27 756                                   |  | 778   |   |                                      |  | (158)                                       | 28 376               |
| Taxes à la consommation                            | 13 403                                   |  | 192   |   |                                      |  |   | 13 595               |
| Droits et permis                                   | 982                                      |  | 732   |   |                                      |  |   | 1 714                |
| Revenus divers                                     | 1 739                                    |  | 2 316                                       | 214                                     |                                      |  | (94)  | 4 175                |
| Autres sources de revenus                          |  | 5 013                                      |   |   | 587                                  |  |   | 5 600                |
| Dividendes versés par les entreprises              | 4 433                                    | (4 433)                                    |   |   |                                      |  |   | —                    |
| <b>Total des revenus autonomes</b>                 | <b>48 313</b>                            | <b>580</b>                                 | <b>4 018</b>                                | <b>214</b>                              | <b>587</b>                           | <b>—</b>   | <b>(252)</b>                                | <b>53 460</b>        |
| Revenus provenant d'entités du périmètre comptable |  |  | 13 585                                      | 273                                     |                                      |  | (13 858)                                    | —                    |
| Transferts du gouvernement fédéral                 | 14 023                                   |  | 795   | 479                                     |                                      |  | (216)                                       | 15 081               |
| <b>Total des revenus</b>                           | <b>62 336</b>                            | <b>580</b>                                 | <b>18 398</b>                               | <b>966</b>                              | <b>587</b>                           | <b>—</b>   | <b>(14 326)</b>                             | <b>68 541</b>        |
| <b>DÉPENSES</b>                                    |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Santé et services sociaux                          | 25 621                                   |  | 8 014                                       | 87                                      |                                      | 252  | (7 256)                                     | 26 718               |
| Éducation et culture                               | 15 120                                   |  | 154   | 119                                     |                                      | (283)  | (424)                                       | 14 686               |
| Économie et environnement                          | 7 199                                    |  | 5 630                                       | 355                                     |                                      |  | (4 659)                                     | 8 525                |
| Soutien aux personnes et aux familles              | 5 490                                    |  | 501   | 10                                      |                                      |  | (463)                                       | 5 538                |
| Gouverne et justice                                | 5 120                                    |  | 2 184                                       | 395                                     |                                      |  | (1 498)                                     | 6 201                |
| <b>Total des dépenses de programmes</b>            | <b>58 550</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>16 483</b>                               | <b>966</b>                              | <b>—</b>                             | <b>(31)</b>  | <b>(14 300)</b>                             | <b>61 668</b>        |
| Service de la dette                                | 6 504                                    |  | 1 653                                       |   |                                      |  | (26)  | 8 131                |
| <b>Total des dépenses</b>                          | <b>65 054</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>18 136</b>                               | <b>966</b>                              | <b>—</b>                             | <b>(31)</b>  | <b>(14 326)</b>                             | <b>69 799</b>        |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL</b>                    | <b>(2 718)</b>                           | <b>580</b>                                 | <b>262</b>                                  | <b>—</b>                                | <b>587</b>                           | <b>31</b>  | <b>—</b>                                    | <b>(1 258)</b>       |

|  | 2009                                     |  |   |   |                                      |  |   | Résultats consolidés |
|--|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---|----------------------|
|  | Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup> | Entreprises du gouvernement <sup>(2)</sup> | Organismes et fonds spéciaux <sup>(3)</sup> | Comptes à fin déterminée <sup>(4)</sup> | Fonds des générations <sup>(5)</sup> | Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(6)</sup> | Ajustements de consolidation <sup>(7)</sup> |                      |
| <b>DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE</b>   |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Transfert  | 49 235                                   |  | 10 514                                      | 783                                     |                                      |  | (9 822)                                     | 50 710               |
| Affectation à un fonds spécial   | 2 948                                    |  |   |   |                                      |  | (2 948)                                     | —                    |
| Rémunération   | 3 056                                    |  | 2 153                                       | 110                                     |                                      |  | (163)                                       | 5 156                |
| Fonctionnement   | 2 157                                    |  | 3 387                                       | 73                                      |                                      |  | (981)                                       | 4 636                |
| Créances douteuses et autres provisions  | 1 154                                    |  | 429   |   |                                      |  | (386)                                       | 1 197                |
| Déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation |  |  |   |   |                                      | (31)   |   | (31)                 |
| <b>Total des dépenses de programmes</b>  | <b>58 550</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>16 483</b>                               | <b>966</b>                              | <b>—</b>                             | <b>(31)</b>  | <b>(14 300)</b>                             | <b>61 668</b>        |

**Informations sectorielles** (suite)  
 AU 31 MARS 2009  
 (en millions de dollars)

|  | 2008                                     |  |   |   |                                      |  |   | Résultats consolidés |
|--|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---|----------------------|
|  | Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup> | Entreprises du gouvernement <sup>(2)</sup> | Organismes et fonds spéciaux <sup>(3)</sup> | Comptes à fin déterminée <sup>(4)</sup> | Fonds des générations <sup>(5)</sup> | Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(6)</sup> | Ajustements de consolidation <sup>(7)</sup> |                      |
| <b>REVENUS</b>                                     |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Impôt sur le revenu et les biens                   | 28 871                                   |  | 707   |   |                                      |  | (153)                                       | 29 425               |
| Taxes à la consommation                            | 12 962                                   |  | 184   |   |                                      |  |   | 13 146               |
| Droits et permis                                   | 1 039                                    |  | 613   |   |                                      |  |   | 1 652                |
| Revenus divers                                     | 1 567                                    |  | 2 555                                       | 218                                     |                                      |  | (26)  | 4 314                |
| Autres sources de revenus                          |  | 5 025                                      |   |   | 449                                  |  |   | 5 474                |
| Dividendes versés par les entreprises              | 4 218                                    | (4 218)                                    |   |   |                                      |  |   | —                    |
| <b>Total des revenus autonomes</b>                 | <b>48 657</b>                            | <b>807</b>                                 | <b>4 059</b>                                | <b>218</b>                              | <b>449</b>                           | <b>—</b>   | <b>(179)</b>                                | <b>54 011</b>        |
| Revenus provenant d'entités du périmètre comptable |  |  | 13 668                                      | 233                                     |                                      |  | (13 901)                                    | —                    |
| Transferts du gouvernement fédéral                 | 13 629                                   |  | 849   | 532                                     |                                      |  | (277)                                       | 14 733               |
| <b>Total des revenus</b>                           | <b>62 286</b>                            | <b>807</b>                                 | <b>18 576</b>                               | <b>983</b>                              | <b>449</b>                           | <b>—</b>   | <b>(14 357)</b>                             | <b>68 744</b>        |
| <b>DÉPENSES</b>                                    |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Santé et services sociaux                          | 24 054                                   |  | 7 471                                       | 92                                      |                                      | 260  | (6 809)                                     | 25 068               |
| Éducation et culture                               | 14 153                                   |  | 46  | 136                                     |                                      | 182  | (412)                                       | 14 105               |
| Économie et environnement                          | 6 611                                    |  | 4 222                                       | 398                                     |                                      |  | (3 093)                                     | 8 138                |
| Soutien aux personnes et aux familles              | 5 369                                    |  | 1 136                                       | 4                                       |                                      |  | (1 070)                                     | 5 439                |
| Gouverne et justice                                | 4 639                                    |  | 2 779                                       | 353                                     |                                      |  | (2 179)                                     | 5 592                |
| <b>Total des dépenses de programmes</b>            | <b>54 826</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>15 654</b>                               | <b>983</b>                              | <b>—</b>                             | <b>442</b>   | <b>(13 563)</b>                             | <b>58 342</b>        |
| Service de la dette                                | 7 021                                    |  | 2 525                                       |   |                                      |  | (794)                                       | 8 752                |
| <b>Total des dépenses</b>                          | <b>61 847</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>18 179</b>                               | <b>983</b>                              | <b>—</b>                             | <b>442</b>   | <b>(14 357)</b>                             | <b>67 094</b>        |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL</b>                    | <b>439</b>                               | <b>807</b>                                 | <b>397</b>                                  | <b>—</b>                                | <b>449</b>                           | <b>(442)</b>   | <b>—</b>                                    | <b>1 650</b>         |

|  | 2008                                     |  |   |   |                                      |  |   | Résultats consolidés |
|--|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---|----------------------|
|  | Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup> | Entreprises du gouvernement <sup>(2)</sup> | Organismes et fonds spéciaux <sup>(3)</sup> | Comptes à fin déterminée <sup>(4)</sup> | Fonds des générations <sup>(5)</sup> | Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(6)</sup> | Ajustements de consolidation <sup>(7)</sup> |                      |
| <b>DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE</b>   |  |  |   |   |                                      |  |   |                      |
| Transfert  | 46 352                                   |  | 9 928                                       | 792                                     |                                      |  | (9 327)                                     | 47 745               |
| Affectation à un fonds spécial   | 2 681                                    |  |   |   |                                      |  | (2 681)                                     | —                    |
| Rémunération   | 2 929                                    |  | 2 078                                       | 108                                     |                                      |  | (234)                                       | 4 881                |
| Fonctionnement   | 2 049                                    |  | 3 342                                       | 83                                      |                                      |  | (1 176)                                     | 4 298                |
| Créances douteuses et autres provisions  | 815                                      |  | 306   |   |                                      |  | (145)                                       | 976                  |
| Déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation |  |  |   |   |                                      | 442  |   | 442                  |
| <b>Total des dépenses de programmes</b>  | <b>54 826</b>                            | <b>—</b>                                   | <b>15 654</b>                               | <b>983</b>                              | <b>—</b>                             | <b>442</b>   | <b>(13 563)</b>                             | <b>58 342</b>        |

**Informations sectorielles (suite)**

AU 31 MARS 2009

(en millions de dollars)

- (1) Le Fonds consolidé du revenu inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères et des organismes, dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (2) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au Fonds consolidé du revenu.
- (3) Les organismes et les fonds spéciaux dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes de ce secteur disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Pour leur part, les fonds spéciaux constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds tirent leur financement, en tout ou en partie, de la vente de biens ou services. Les résultats de ce secteur excluent les activités du Fonds des services de santé.
- (4) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministre de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au Fonds consolidé du revenu par un tiers, en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique.
- (5) Le Fonds des générations, créé le 1er janvier 2007, en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, se distingue des autres fonds en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (6) Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation incluent les agences de la santé et des services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse), les commissions scolaires, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes. Ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public, dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions. Leurs comptes étant comptabilisés sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus (déficits) nets de l'année financière sont présentés dans le tableau.
- (7) Les ajustements de consolidation reposent sur l'élimination, lors de la préparation des états financiers consolidés, des opérations et des soldes réciproques entre entités de différents secteurs. En effet, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés antérieurement à ces éliminations. Cependant, lorsque les opérations et les soldes réciproques concernent des entités d'un même secteur, les écritures d'élimination sont faites avant la détermination des montants sectoriels.

